

Enquête 'Musiques et handicaps'

Pratiques d'accueil des personnes en situation de handicap
dans les lieux d'enseignement musical

[2022-2023]

Soutenu
par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CO-ORTEURS DU PROJET

MUSIQUE EN TERRITOIRES

Musique en Territoires regroupe des centres ressources pour la musique en région, thématiques et spécialisés (pratiques musicales, voix, musiques actuelles, pratiques en amateur ...) et des associations nationales de pratiques musicales, musiciens et/ou encadrants, amateurs et/ou professionnels.

Sa vocation est de faciliter le partage et la redistribution de ressources, de méthodologies, de réflexions et d'expériences sur les pratiques artistiques et musicales en particulier. Elle permet également de faciliter les connexions entre les réseaux et de mutualiser un certain nombre d'outils, de services et de projets.

Son action se traduit notamment par des publications, des dispositifs d'accompagnement et de formation et la promotion de la coopération comme mode de développement culturel des territoires.

www.musiqueenterritoires.com

MESH

Fondée en 1984, l'association MESH – Musique Et Situations de Handicap – œuvre pour étudier, promouvoir et développer l'inclusion culturelle des personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap.

MESH travaille tout particulièrement à favoriser l'inclusion des publics handicapés dans les lieux d'enseignement et de pratique de la musique afin de répondre au principe du droit d'accès à la culture pour tous.

MESH déploie son activité sur l'ensemble du territoire national, répondant ainsi à des problématiques d'inclusions à diverses échelles territoriales, du local au national.

www.mesh.asso.fr

APPUI MÉTHODOLOGIQUE ET OPÉRATIONNEL

PÔLE ENQUÊTE UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Le Pôle Enquête a été créé il y a près de quinze ans à l'Université Savoie Mont Blanc (USMB). Il est rattaché depuis 2021 au Centre de recherche en droit Antoine Favre (Centre Favre).

La vocation du Pôle est d'allier une activité de recherche et formation à une activité de consultation destinée à des acteurs publics (y compris en interne au sein de l'USMB) ou privés.

Ses travaux sur les données le mettent en lien avec le Master 2 SSAMEE (Sociologie et Sciences Sociales Appliquées aux Métiers des Études et de l'Enquête, LLSH) de l'USMB qui, dans le cadre d'un parcours en alternance, forme de futurs chargés d'études dans le domaine des sciences sociales.

www.fac-droit.univ-smb.fr/fr/pole-enquete/

COMITE DE PILOTAGE

Conception de l'enquête, traitement et analyse des données

Stéphane Daubignard, Pôle enquête Université Savoie Mont-Blanc

Laurence Faigenbaume, Musique en Territoires

Stéphane Grosclaude, Musique en Territoires

Emeline Hourcade, MESH

Isabelle Humbert, MESH

Tristan Krenc, Musique en Territoires

Rédaction et mise en page

Emeline Hourcade, MESH

COMITÉ D'ORIENTATION

Représentants de Conservatoires de France, FFEA, CMF, FUSE, FNAPEC, APFM, JM France, Audiens, RIF, Pôle Sup 93, AFPC, IFAC, FNAMI.

Enquête réalisée avec le soutien de la Délégation Générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie Culturelle (DG2TDC) du ministère de la Culture

www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation-du-ministère/Delegation-generale-a-la-transmission-aux-territoires-et-a-la-democratie-culturelle

Remerciements à tous les contributeurs à cette enquête,

et notamment à toutes les personnes qui ont pris le temps d'y répondre.

Sommaire

Préambule	4
Contexte et enjeux de l'enquête	4
Éléments méthodologiques	4
Avertissement	5
I. Enquête 'Structures'	6
1.1 Typologie des répondants	8
1.2 Contexte territorial	10
1.3 Accessibilité du cadre bâti	14
1.4 Effectifs des élèves en situation de handicap (inscriptions individuelles)	18
1.5 Dispositifs administratifs et pédagogiques	22
1.6 Actions partenariales	32
1.7 Communication	36
1.8 Politique des Ressources Humaines	40
1.9 Facteurs facilitant les pratiques d'accueil inclusif	48
II. Enquête 'Personnels'	54
2.1 Typologie des répondants	56
2.2 Sensibilité aux enjeux d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap	58
2.3 Compétences professionnelles	59
2.4 Référent handicap	62
2.5 Actions prioritaires	64
III. Conclusion ouverte	66
Annexe - Construction de l'indicateur de dynamique inclusive	70
Bibliographie	72
Sigles utilisés	73

Préambule

CONTEXTE ET ENJEUX DE L'ENQUÊTE

Ce rapport présente les résultats de l'enquête réalisée en 2023 sur les pratiques d'accueil des personnes en situation de handicap dans le secteur de l'enseignement musical en France.

À l'initiative de Musique en Territoires et MESH – Musique Et Situations de Handicap - , avec le soutien de la DG2TDC du ministère de la Culture, cette enquête a pour objectif de mieux appréhender les pratiques et les besoins prioritaires des professionnels et d'identifier les facteurs environnementaux et institutionnels favorisant l'accueil des élèves et des publics en situation de handicap dans les lieux d'enseignement musical.

Les objectifs de cette enquête ne visent pas à évaluer ou porter un jugement sur la réalité des pratiques professionnelles (ce qui est fait ou ne l'est pas) mais bien à mettre en lumière, par l'apport de données empiriques, les rouages et leviers de l'inclusion pour constituer un outil de connaissance et un point d'appui aux processus décisionnels des acteurs de la filière et des politiques publiques.

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Le présent rapport est le fruit d'un processus collaboratif.

Réalisé sous la supervision de Musique en Territoires et MESH, le travail collectif a bénéficié de la mobilisation :

- d'un comité d'orientation, composé de têtes de réseaux et fédérations nationales : Conservatoires de France, FFEA, CMF, FUSE, FNAPEC, APFM, JM France, Audiens, RIF, Pôle Sup 93, AFPC, IFAC, FNAMI,
- du pôle enquête de l'Université Savoie Mont Blanc pour la réalisation méthodologique et opérationnelle.

Pour conduire cette étude, une enquête par questionnaires auto-administrés a été réalisée en ligne du mois de mai au mois de novembre 2023.

Deux questionnaires ont été conçus :

- un questionnaire de 150 items pour les structures d'enseignement de la musique, répartis en 8 blocs thématiques : ci-après dénommée « enquête structures » ;
- un second questionnaire de 33 items pour les personnels des lieux d'enseignement musical, toutes professions confondues : ci-après dénommée « enquête personnels ».

Les questionnaires ont été adressés aux bases de contacts des porteurs de projet sur l'ensemble du territoire national et ont été relayés par les membres du comité d'orientation, des têtes de réseaux nationales, les DRAC et des agents de collectivités territoriales.

Une version allégée du questionnaire 'Structures' a été conçue en septembre 2023 pour faciliter la passation et optimiser le rendement du recueil de données supplémentaires.

Les enquêtes 'Structures' et 'Personnels' ont permis de récolter, après apurement des données, respectivement 412 et 612 questionnaires exploitables.

AVERTISSEMENT

Comme dans toute enquête, le recueil d'avis ou de déclarations de pratiques factuelles est toujours soumis à certaines limites, qu'il importe d'identifier pour éclairer le lecteur sur les biais méthodologiques.

« Désirabilité sociale »

La thématique du handicap induit classiquement un risque de production de réponses socialement désirables au détriment de l'expression sincère des opinions ou des pratiques réelles (survalorisation de soi ou de ce que l'on fait).

Autosélection des répondants

La diffusion d'une enquête en ligne auto-administrée induit de fait le choix de chacun à y participer ou non. L'autosélection est logiquement influencée par l'intérêt porté à l'enquête. De ce fait, les répondants sont sans doute les plus impliqués dans une dynamique inclusive.

Les circuits de diffusion des questionnaires

La sur-représentation des structures déjà engagées dans une politique inclusive vient également des modalités de diffusion des questionnaires : ceux-ci ont été diffusés au sein des réseaux des porteurs du projet, des membres du comité d'orientation et de partenaires externes sollicités pour l'occasion. 17% des répondants relèvent notamment de la base de contacts de MESH, dont le domaine d'expertise porte précisément sur le sujet de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les lieux d'enseignement musical.

Échantillon des répondants

En l'absence de bases de contact de la « population mère » (tout particulièrement des secteurs associatif et privé) et de l'impossibilité de transmission des coordonnées électroniques par les partenaires de l'étude du fait du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la population répondante de l'enquête Structures représente moins de 10% de l'ensemble des structures d'enseignement musical, tous secteurs confondus.

L'échantillon de répondants se caractérise ainsi par une sur-représentation de certaines catégories de structures (en l'occurrence des établissements publics classés).

Non-réponses partielles

Les concepteurs de l'enquête ont fait le choix de ne rendre aucune réponse obligatoire, pour éviter l'abandon des répondants en cours de questionnaire, limiter les fausses réponses et collecter un maximum de données. Le traitement des non-réponses partielles (questions non renseignées par les répondants) n'a pas fait l'objet d'un redressement par imputation, générant des tailles d'échantillon de répondants variables d'un item à l'autre. Les résultats présentés reflètent donc les réponses des seules structures ayant renseigné l'item concerné et ne sont pas représentatifs de l'échantillon des répondants dans son entièreté.

Pour une meilleure lecture des résultats, le nombre de répondants est systématiquement précisé en légende de chaque représentation graphique des données.

Avec toutes les précautions de lecture précisées ci-dessus, les résultats qui suivent reflètent les pratiques d'accueil des personnes en situation de handicap et recense les besoins des professionnels issus de structures mobilisées par le sujet de l'inclusion. Ils ne constituent pas une représentation de l'ensemble des pratiques d'accueil du secteur de l'enseignement musical en France, mais seulement des structures connues, joignables et répondantes.

L'ensemble des données recueillies porte sur l'année scolaire 2022-2023.

Le soutien de la DG2TDC à la production de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu. Celui-ci n'engage que ses auteurs et la DG2TDC ne peut être tenue pour responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

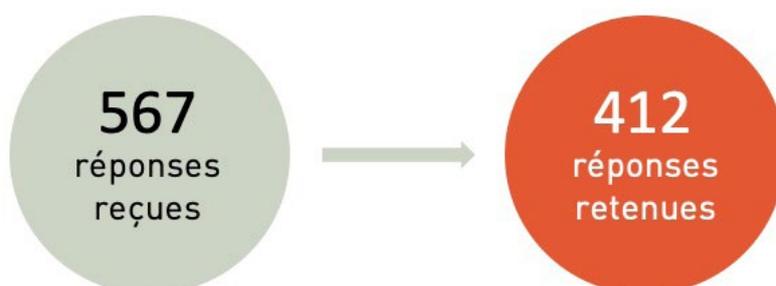
1

Enquête 'Structures'

1.1 Typologie des répondants	8
Typologie des structures répondantes	8
Typologie des personnes répondantes	9
1.2 Contexte territorial	10
Schéma Départemental des Enseignements Artistiques	11
Schémas territoriaux en direction des personnes en situation de handicap	12
Dispositifs d'aides aux projets ou à la structuration portant sur l'inclusion culturelle	12
Adhésion à des réseaux	13
1.3 Accessibilité du cadre bâti	14
Diagnostic d'accessibilité	15
Attestation d'accessibilité	16
Agenda d'Accessibilité Programmée	16
Maintenance des équipements	17
Registre Public d'Accessibilité	17
1.4 Effectifs des élèves en situation de handicap (inscriptions individuelles)	18
Taux d'élèves en situation de handicap	19
Répartition des élèves en situation de handicap par parcours/cycles	20
1.5 Dispositifs administratifs et pédagogiques	22
Documents cadres	23
Tarification	25
Réception des inscriptions	26
Offre pédagogique et artistique	27
Dispositifs et outils de suivi pédagogique	30
Évaluations des élèves en situation de handicap	31
1.6 Actions partenariales	32
Dynamiques partenariales par statut d'établissement	33
Type de partenaires	33
Contenus des partenariats	34
1.7 Communication	36
Communication interne	37
Communication externe	38
Démarches proactives sur le territoire	39
1.8 Politique des Ressources Humaines	40
Plan de développement des compétences	41
Prise en compte des compétences lors de l'embauche	42
Formation initiale des agents/salariés	42
Référént handicap	43
Personnels en situation de handicap	47
1.9 Facteurs facilitant les pratiques d'accueil inclusif	48
Construction d'un indicateur de dynamique inclusive	48
Données générales	49
Analyse des relations significatives	50

1.1 TYPOLOGIE DES RÉPONDANTS

412 questionnaires renseignés par les structures d'enseignement artistique ont pu être exploités dans cette enquête (dont 8 non localisées).



TYPLOGIE DES STRUCTURES RÉPONDANTES

Statut des établissements

Les établissements publics sont majoritairement représentés (61%) mais les structures associatives, malgré les difficultés de diffusion de l'enquête dans leur secteur, représentent 37% des répondants.

La catégorie « Autre » correspond à des écoles de musique privées et les établissements d'enseignement supérieur de la musique.

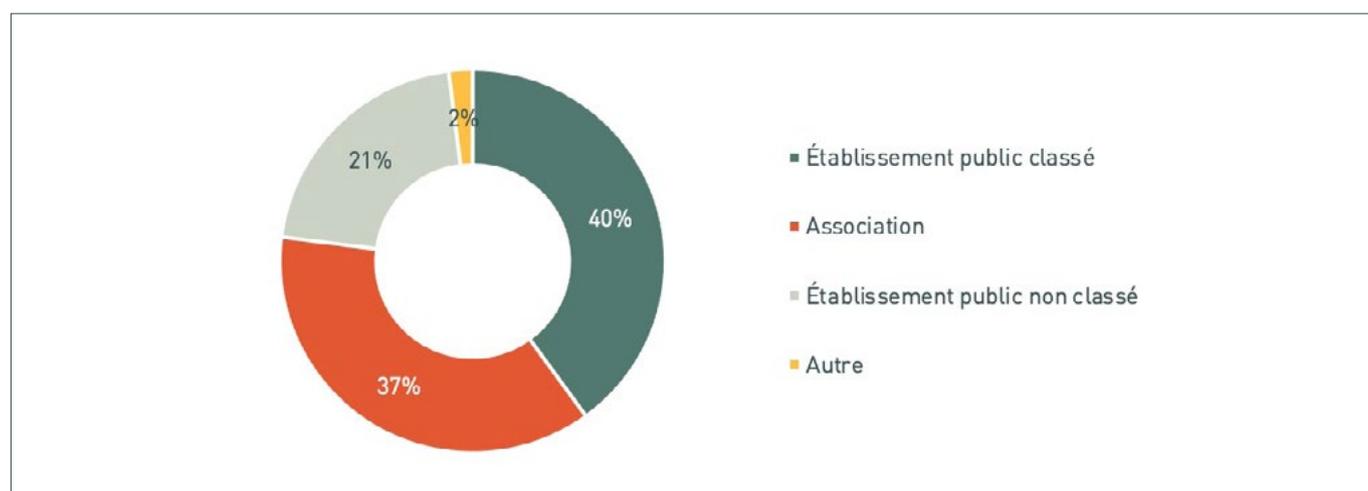


Figure 1 – Répartition des structures par statut

33% des établissements publics classés du territoire national ont répondu à l'enquête : un CRR sur deux et un tiers des CRC/CRI/CRD y ont participé.

Implantation des répondants par région

À l'exception des DROM, l'ensemble des régions est représenté. Les régions Île-de-France et Grand Est ont majoritairement participé à l'enquête (respectivement 23% et 16%).

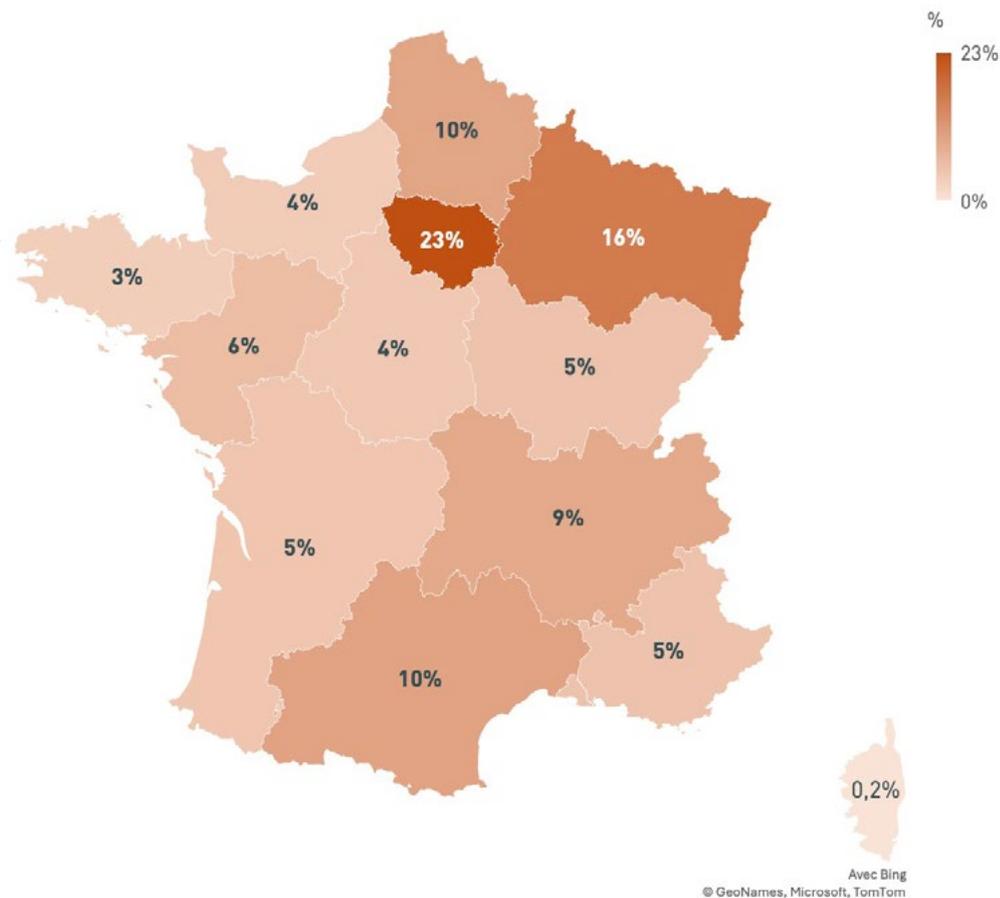


Figure 2 – Répartition géographique des répondants par région

TYPLOGIE DES PERSONNES RÉPONDANTES

Les personnes qui ont renseigné le questionnaire sont principalement des personnels dirigeants (73%).

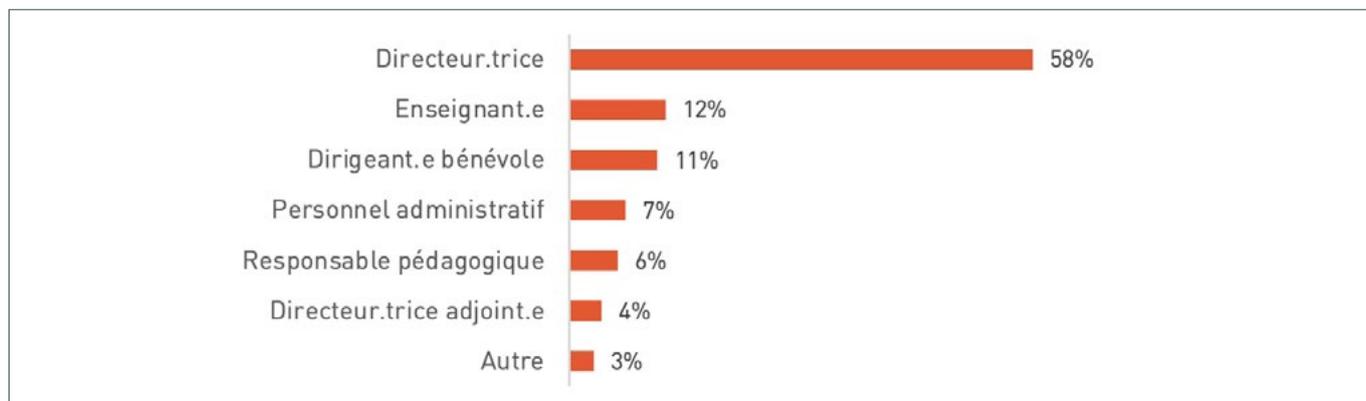


Figure 3 – Répartition des répondants par fonction

27% des répondants assument la fonction de référent handicap.

1.2 CONTEXTE TERRITORIAL

L'enquête explore le contexte territorial des structures d'enseignement musical : le déploiement de schémas départementaux des enseignements artistiques et de schémas territoriaux en direction des personnes en situation de handicap, l'existence de dispositifs d'aides au projet ou à la structuration en faveur de l'inclusion, l'adhésion des structures à des réseaux professionnels intra et inter sectoriels.

LES RÉSULTATS À RETENIR



des structures répondantes sont implantées sur un territoire dans lequel est déployé un schéma départemental des enseignements artistiques.



des schémas départementaux des enseignements artistiques comprennent des dispositions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.



des structures répondantes sont implantées sur un territoire qui met en oeuvre des dispositifs d'aides aux projets ou à la structuration portant sur l'inclusion culturelle.



des structures répondantes adhèrent à des réseaux.



Les structures sont nombreuses à ignorer l'existence des dispositions territoriales en faveur de l'inclusion dans les différents schémas

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES (SDEA)

Déploiement du SDEA

Le SDEA est déployé sur le territoire de **70%** des structures répondantes.

13% des répondants ignorent si un schéma existe et/ou s'il est déployé sur leur département.

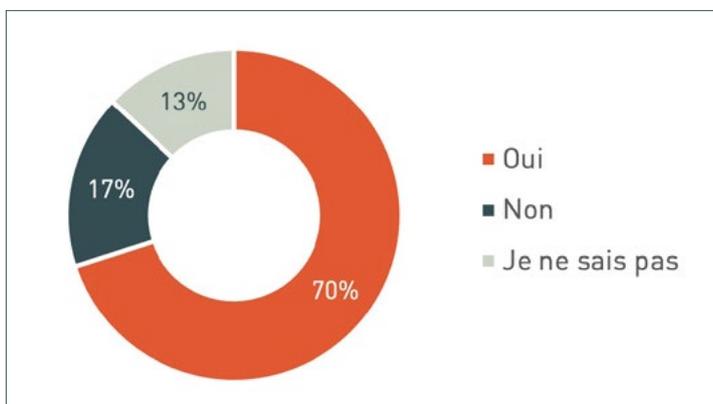


Figure 4 – Déploiement du SDEA
Nombre répondants 274

Les structures du secteur public adhèrent en plus grande proportion au SDEA :

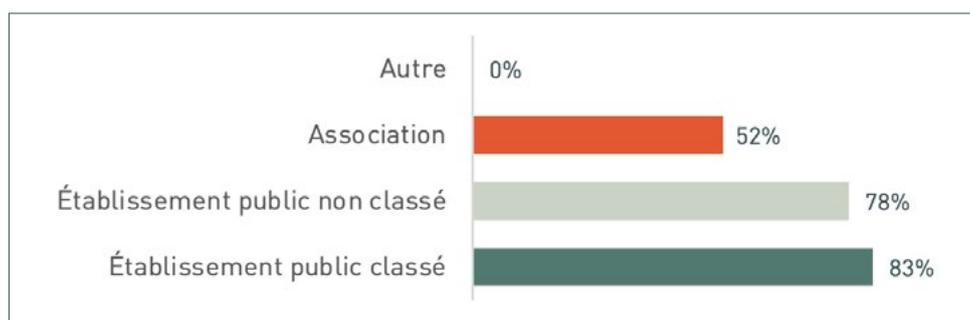


Figure 5 – Adhésion des structures au SDEA par statut
Nombre répondants 189

Dispositions en faveur de l'inclusion artistique

Lorsque le SDEA est déployé, les répondants déclarent l'existence de dispositions en faveur de l'inclusion artistique dans **64%** des cas.

À noter que 23% des répondants ignorent si leur SDEA comprend de telles dispositions (dont plus de la moitié provenant de directeurs).

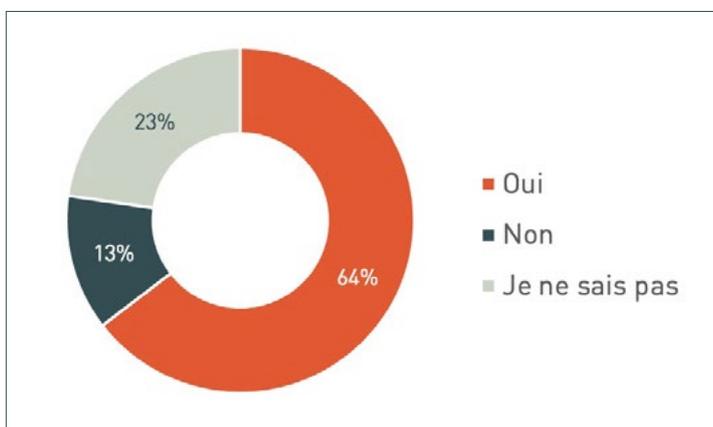


Figure 6 – Dispositions inclusives intégrées au SDEA
Nombre répondants 192

SCHÉMAS TERRITORIAUX EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les lieux d'enseignement musical sont majoritairement ignorants de l'existence ou de l'absence d'un schéma territorial en direction des personnes en situation de handicap (52%).

17% en énoncent son existence.

57% des réponses « Je ne sais pas » proviennent des directeurs et directeurs adjoints.

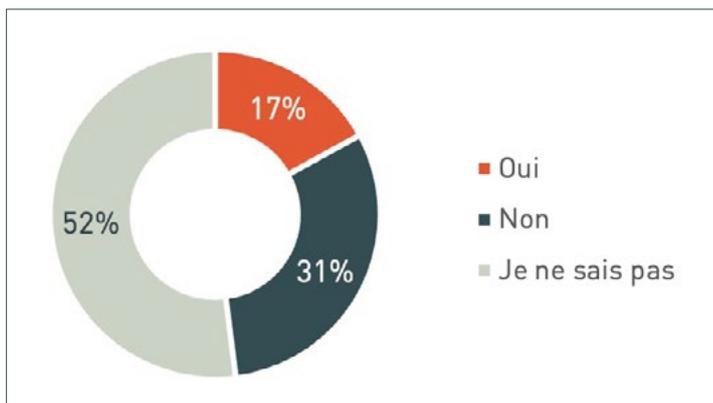


Figure 7 – Existence d'un schéma territorial à destination des personnes handicapées
Nombre répondants 298

DISPOSITIFS D'AIDES AUX PROJETS OU À LA STRUCTURATION PORTANT SUR L'INCLUSION CULTURELLE

Là encore, les structures sont majoritaires à ignorer l'existence (ou l'absence) d'aides territoriales en faveur de l'inclusion culturelle (55%) dont 60% en provenance de directeurs et directeurs adjoints.

30% d'entre elles affirment l'existence de tels dispositifs.

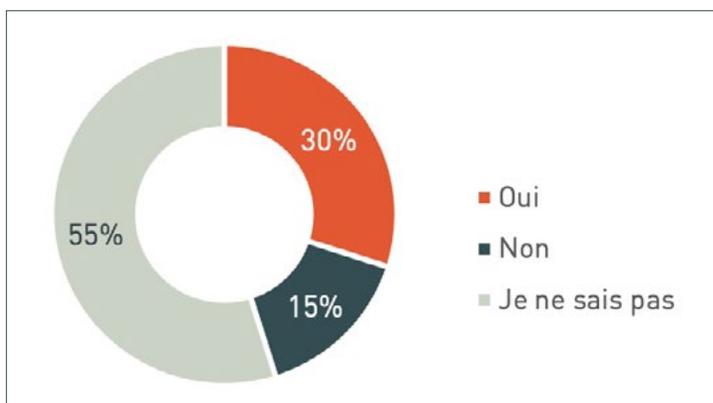


Figure 8 – Existence de dispositifs d'aides aux projets ou d'aides à la structuration portant sur l'inclusion culturelle à l'échelle locale ou départementale
Nombre répondants 297

40 établissements (sur 85 répondants à cet item) déclarent avoir bénéficié de ces dispositifs d'aides durant les 2 dernières années (2022 et/ou 2023). Ces structures sont très majoritairement des établissements publics classés.

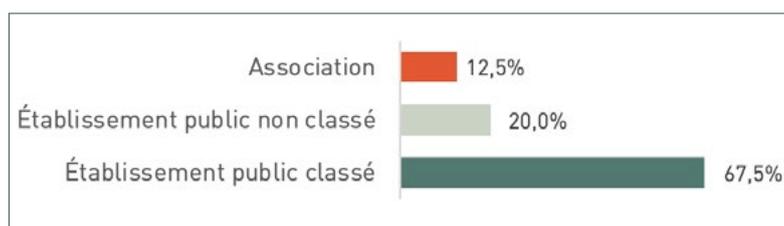


Figure 9 – Structures à avoir bénéficié de dispositifs d'aides aux projets ou d'aides à la structuration portant sur l'inclusion culturelle à l'échelle locale ou départementale au cours des années 2022 et 2023 par statut
Nombre répondants 85

ADHÉSION À DES RÉSEAUX

57% des structures déclarent adhérer à un ou plusieurs réseaux

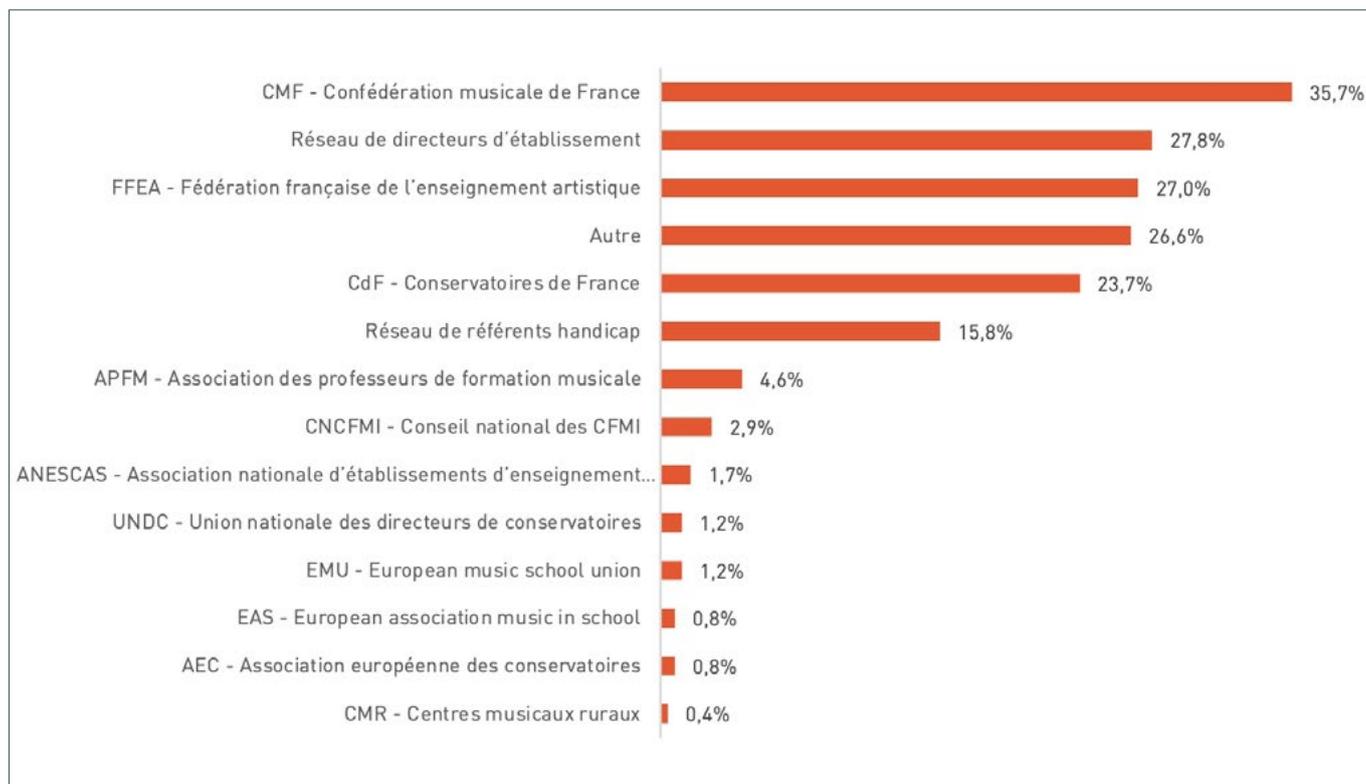


Figure 10 – Adhésion de la structure d'enseignement musical à des réseaux
Nombre répondants 241/410 réponses (choix multiple)

Détail des réponses « Autre » :

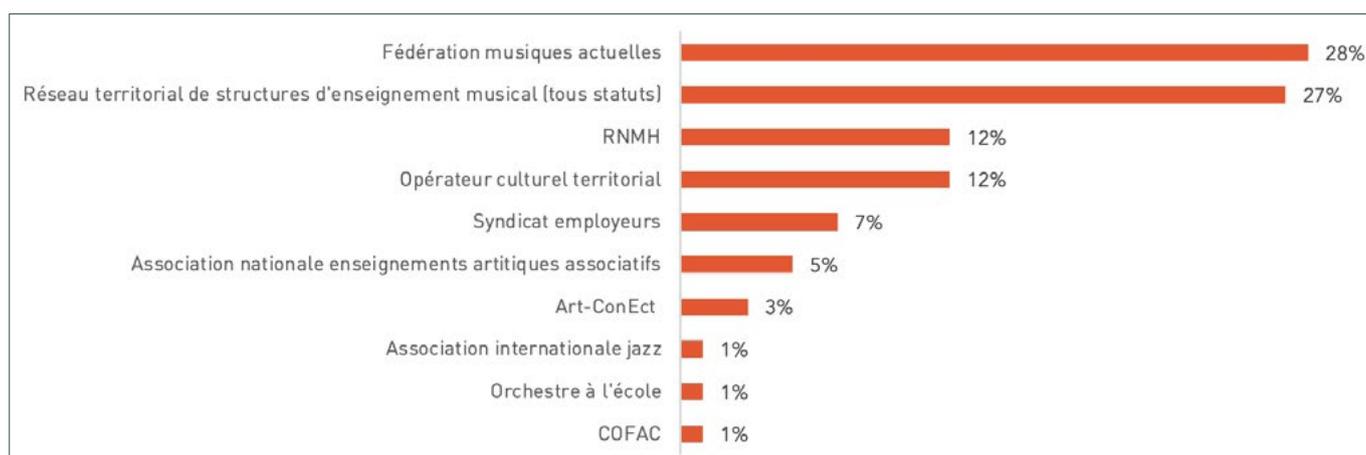


Figure 11 – Adhésion de la structure d'enseignement musical à des réseaux
Détail des réponses « Autres »
Nombre répondants 59 / 75 réponses (choix multiple)

1.3 ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI

Les porteurs du projet d'enquête ont souhaité investiguer les conditions d'accessibilité du cadre bâti des lieux d'enseignement musical.

En 2023, seuls 50% des ERP français étaient « dans une démarche vers l'accessibilité¹ » .

L'enquête explore ici les démarches engagées par les structures pour la réalisation du diagnostic d'accessibilité et, par suite, de l'attestation d'accessibilité ou de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Les conditions de maintenance des équipements en faveur de l'accessibilité du cadre bâti et l'élaboration du Registre Public d'Accessibilité (RPA) sont également examinées.

LES RÉSULTATS À RETENIR

46%

des structures disposent d'un diagnostic d'accessibilité du cadre bâti (réalisation effective ou en cours).

70%

des structures ayant réalisé le diagnostic d'accessibilité du cadre bâti disposent d'une attestation d'accessibilité.

19%

des structures ont élaboré le Registre Public d'Accessibilité (RPA).



Seules 28% des écoles du secteur associatif disposent d'un diagnostic d'accessibilité du cadre bâti (réalisation effective ou en cours).

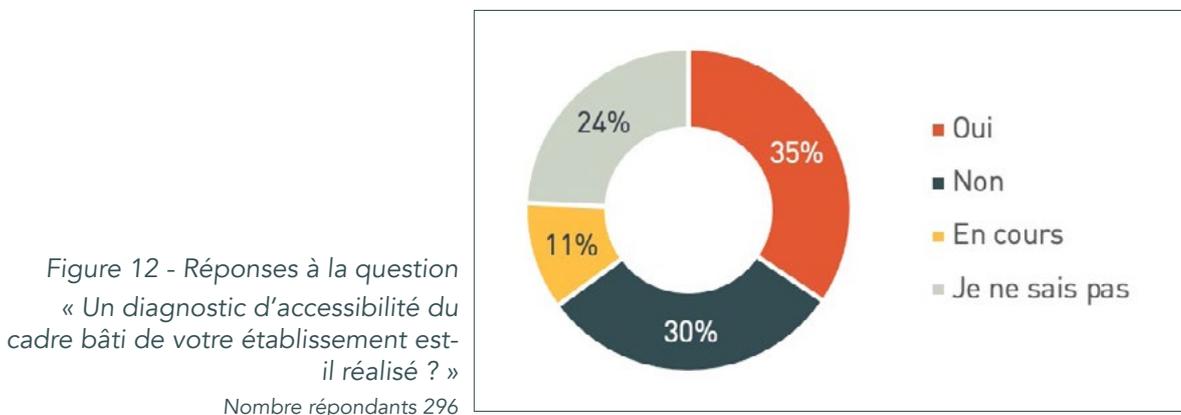


Les taux de réponse «Je ne sais pas» sont élevés pour chacun des items de la rubrique, tout particulièrement pour le Registre Public d'Accessibilité. À noter également le taux de non réponses partielles à l'item portant sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : 3 structures répondantes seulement.

1 - Interview de Carole Guéchi, ex-déléguée ministérielle à l'accessibilité au ministère de la Transition écologique, interrogée en février 2023 par la Gazette des communes : <https://www.lagazettedescommunes.com/850600/laccessibilite-universelle-un-parcours/>

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITÉ

35% des établissements disposent d'un diagnostic d'accessibilité du cadre bâti et pour 11%, son élaboration est en cours.



Le croisement de ces réponses avec le statut des établissements montre que le diagnostic accessibilité est réalisé ou en cours de réalisation pour la majorité des établissements publics : 59% pour les établissements classés et 54% pour les structures non classées.

En revanche, les structures associatives ne sont que 28% à l'avoir réalisé (dont 5,5% en cours de réalisation) et sont nombreuses à ignorer s'il a été réalisé ou non (35%).

À noter les taux élevés de réponses négatives pour chaque catégorie d'établissement, alors même que le diagnostic est rendu obligatoire depuis 2006 et que le dispositif d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) prend fin en 2024.

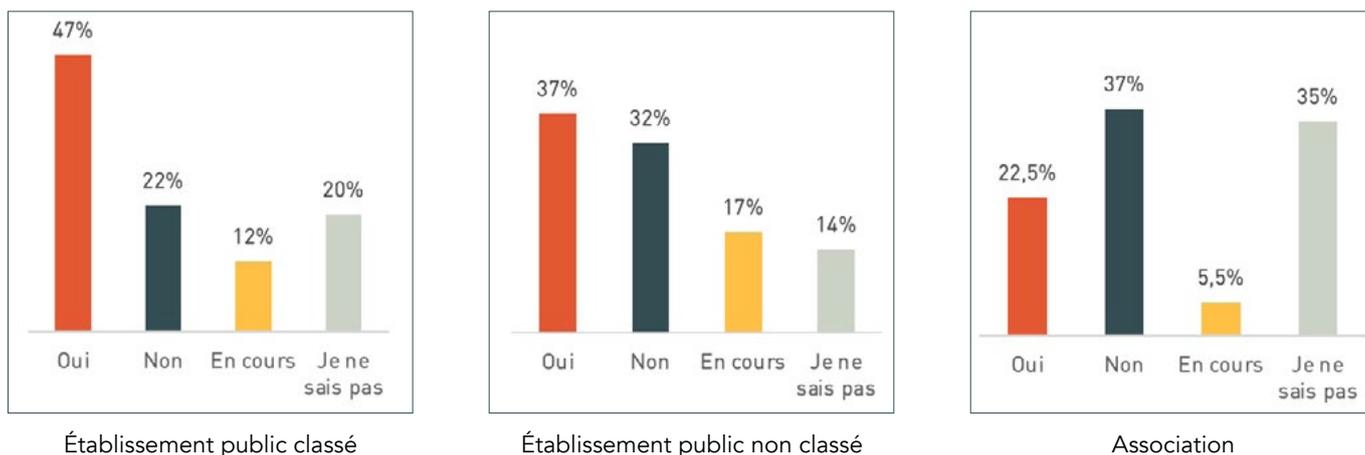


Figure 13 – Réalisation diagnostic accessibilité du cadre bâti par statut d'établissement
Nombre répondants 287

Le taux total de réponses « Je ne sais pas » (24%) est émis notamment par 48% de directeurs. Ces derniers proviennent à 53% du secteur public et 41% du secteur associatif.

ATTESTATION D'ACCESSIBILITÉ

Pour les structures ayant réalisé le diagnostic d'accessibilité de leurs locaux, **70%** ont obtenu l'attestation d'accessibilité.



Figure 14 – Attestation d'accessibilité
Nombre répondants 101

L'analyse des réponses par statut d'établissement montre que l'attestation a été obtenue en grande proportion, quel que soit le statut.

L'absence d'information sur son obtention est à relever pour 31% des établissements publics non classés et 24% des associations.

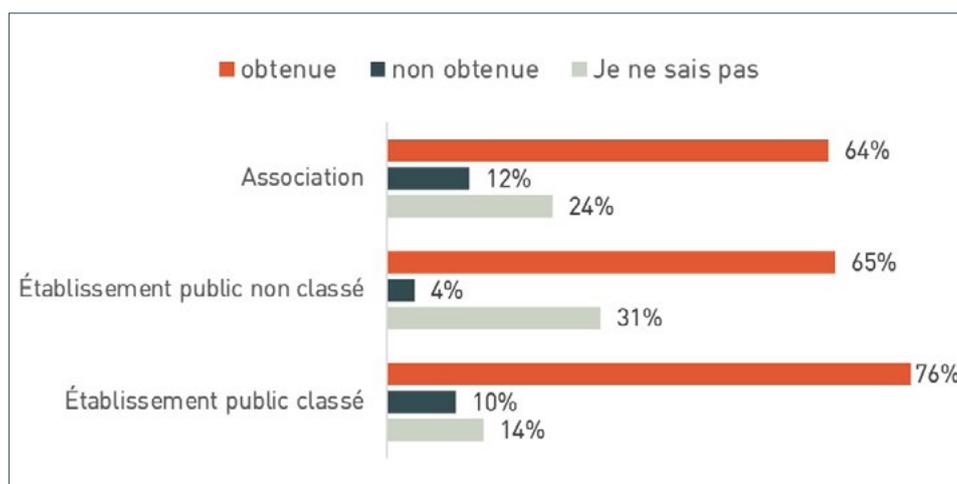


Figure 15 – Obtention de l'attestation d'accessibilité par statut d'établissement
Nombre répondants 99

65% des réponses « Je ne sais pas » proviennent de directeurs (35% d'établissements publics non classés, 20% d'établissements classés et 10% d'associations), soit 20% des directeurs répondants.

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Les structures n'ayant pas obtenu l'attestation d'accessibilité n'ont pas renseigné l'item sur la réalisation ou non de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) : seules 3 structures y ont répondu.

Compte-tenu du niveau de méconnaissance observé sur les items précédents (diagnostic et attestation d'accessibilité), on peut formuler l'hypothèse selon laquelle le taux de non réponses à cet item serait la conséquence directe de l'ignorance des répondants sur le sujet.

MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS

La bonne maintenance des équipements en faveur de l'accessibilité du cadre bâti obtient le score élevé de **90%** et ce, quel que soit le statut de l'établissement.

Ces données sont toutefois à nuancer en raison du faible taux de réponses à cet item.



Figure 16 – Maintenance des équipements

Nombre répondants 51

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Seules **19%** des structures répondantes déclarent disposer d'un registre public d'accessibilité et 35% n'en ont pas.

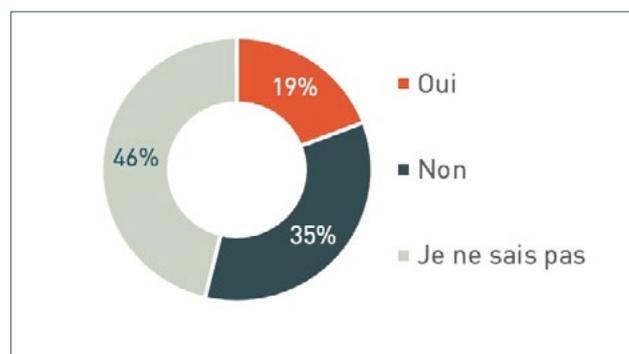


Figure 17 – Élaboration et mise à disposition du RPA

Nombre répondants 292

L'analyse des réponses par statut d'établissement montre que les établissements publics classés sont près d'un tiers à en disposer, tandis que les établissements publics non classés et les structures associatives sont respectivement 13% et 11% à l'avoir élaboré.

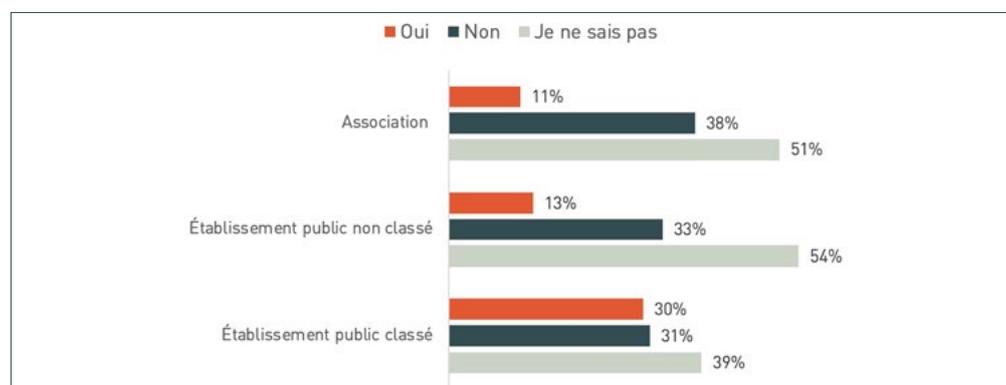


Figure 18 – Existence du RPA par statut d'établissement

Nombre répondants 287

Les pourcentages des réponses « Non » et « Je ne sais pas » sont chacun systématiquement supérieurs à celui des réponses positives, quel que soit le statut de l'établissement. Ils sont particulièrement élevés pour un document rendu obligatoire depuis le 30 septembre 2017 et qui doit être consultable au principal point d'accueil de l'établissement.

49% des directeurs ont répondu « Je ne sais pas ».

1.4 EFFECTIFS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

(INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES)

L'enquête explore les effectifs d'élèves en situation de handicap, totaux et par cycle/ parcours, inscrits à titre individuel en musique (hors partenariats et conventionnements).

Le nombre plus faible de réponses à cette rubrique (33% de répondants) peut s'expliquer de différentes manières :

- D'abord, le repérage et la comptabilisation des élèves en situation de handicap rencontrent un certain nombre de limites qu'il convient de relever :
 - Les professionnels de l'enseignement musical ne sont pas toujours informés par les familles de l'existence d'une situation de handicap chez leur enfant (quand bien même celui-ci fait l'objet d'une reconnaissance par la MDPH). Si la situation de handicap est fortement pressentie par les professionnels (situations de handicap invisible notamment), elle n'est pour autant pas officialisée.
 - Certains professionnels sont réticents à l'idée d'une comptabilisation spécifique des élèves en situation de handicap, considérant la démarche stigmatisante, voire discriminatoire.
- Le renseignement fastidieux de cette rubrique - qui invitait à renseigner les effectifs totaux et par cycle de l'ensemble des élèves puis ceux des élèves en situation de handicap - a pu décourager un certain nombre de répondants, disposant de peu de temps par ailleurs.
- Enfin, le détail de la répartition des élèves par cycle ou parcours fait partie des items supprimés lors de l'allègement du questionnaire en septembre 2023.

Avec toutes les difficultés énoncées ci-avant et les biais généraux des réponses mentionnés en introduction du rapport, les données qui suivent reflètent les taux d'accueil des seules structures répondantes à cette rubrique.

LES RÉSULTATS À RETENIR

2,5%

Taux moyen des élèves en situation de handicap inscrits à titre individuel.

46%

des élèves en situation de handicap sont orientés en parcours personnalisé (hors cursus ou parcours «ordinaire»).



Une rupture de parcours entre les 1er et 2e cycles est à noter (perte de 86% des effectifs) et les pourcentages d'élèves à partir du 3e cycle sont nuls ou quasi nuls.



Les structures répondantes sont nombreuses à déclarer n'accueillir aucun élève en situation de handicap.

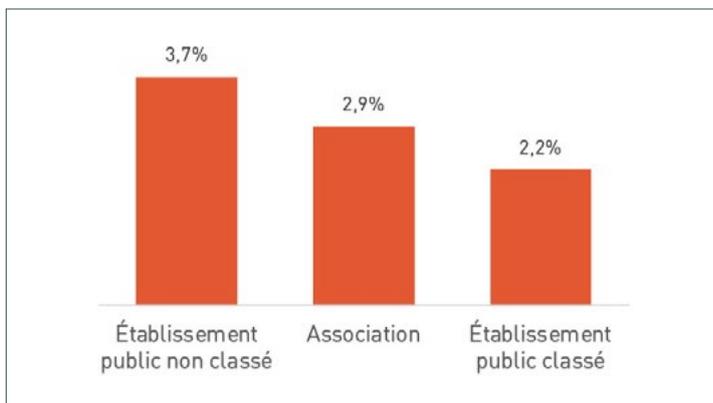
TAUX D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les structures répondantes, les taux d'élèves en situation de handicap inscrits à titre individuel (par rapport à l'effectif total des élèves inscrits en musique) oscillent entre 0% et 22%, avec une moyenne générale établie à **2,5%**.

Les établissements publics non classés ont un taux moyen sensiblement supérieur à ceux des 2 autres catégories d'établissement.

Figure 19 – Moyenne des taux des effectifs d'élèves en situation de handicap accueillis (sur la totalité des effectifs élèves inscrits en musique) par statut d'établissement

Nombre répondants 135



L'analyse des réponses par tranche de taux et par statut d'établissement sur un panel plus large de 282 répondants permet de constater que les structures sont nombreuses à n'accueillir aucun élève en situation de handicap :

- la moitié des structures associatives
- 41% des établissements publics non classés
- près d'un tiers des établissements classés

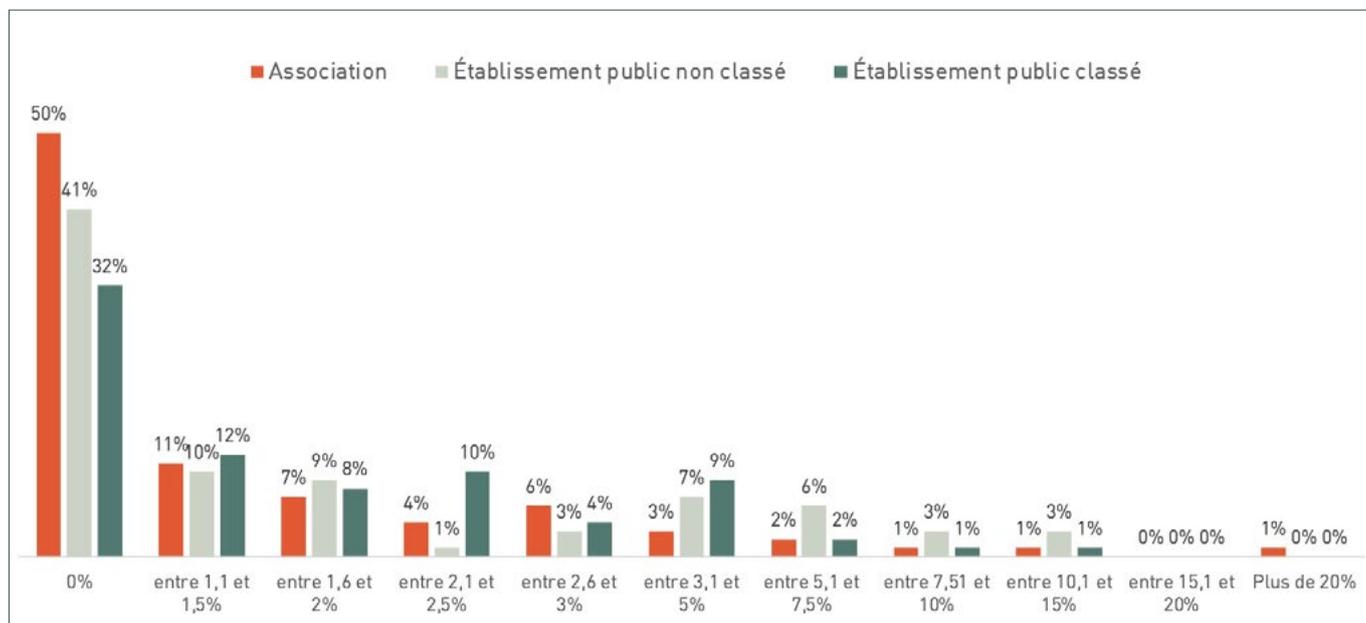


Figure 20 – Taux moyens d'élèves en situation de handicap accueillis (inscriptions individuelles) sur l'effectif total d'élèves toutes disciplines confondues, par tranche de taux et par statut d'établissement

Nombre répondants 282 (les réponses des structures classées « Autre » n'ont pas été prises en compte en raison de leur trop faible nombre)



Si l'absence de réponse ne peut être interprétée comme un taux d'accueil nul d'élèves en situation de handicap, il est néanmoins probable que les taux de 0% auraient été plus nombreux en cas de réponses plus massives à cette question, abaissant d'autant les taux moyens par statut d'établissement présentés plus haut.

Taux des élèves en situation de handicap par rapport à l'effectif total des élèves inscrits en musique

Les taux d'élèves handicapés sont nettement supérieurs en parcours personnalisé, hors cycle (6,4% des effectifs totaux des élèves musiciens). Leur taux d'accueil au sein des parcours « ordinaires » oscille entre 1,4% en éveil initiation jusqu'à 0% en classes préparatoires à l'enseignement supérieur.

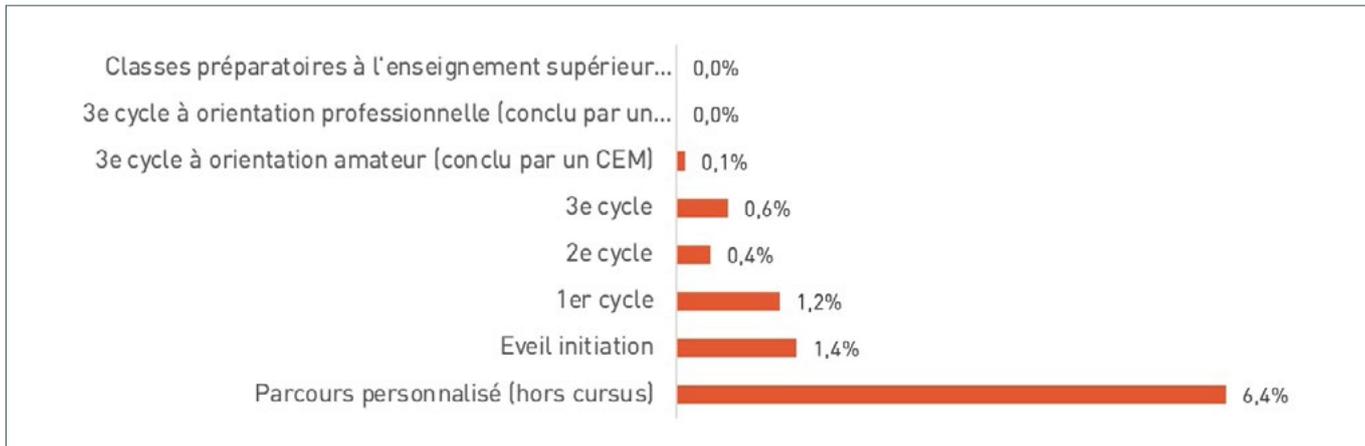


Figure 21 – Taux d'élèves en situation de handicap par cycle ou parcours (sur les effectifs totaux d'élèves inscrits en musique)
Nombre répondants 135

L'analyse des taux par statut d'établissement montre des courbes relativement homogènes. À noter toutefois un taux d'accueil supérieur dans presque tous les cycles et parcours pour les établissements publics non classés. Les taux d'accueil à partir du 3e cycle sont nuls ou quasi nuls, quel que soit le statut de l'établissement.

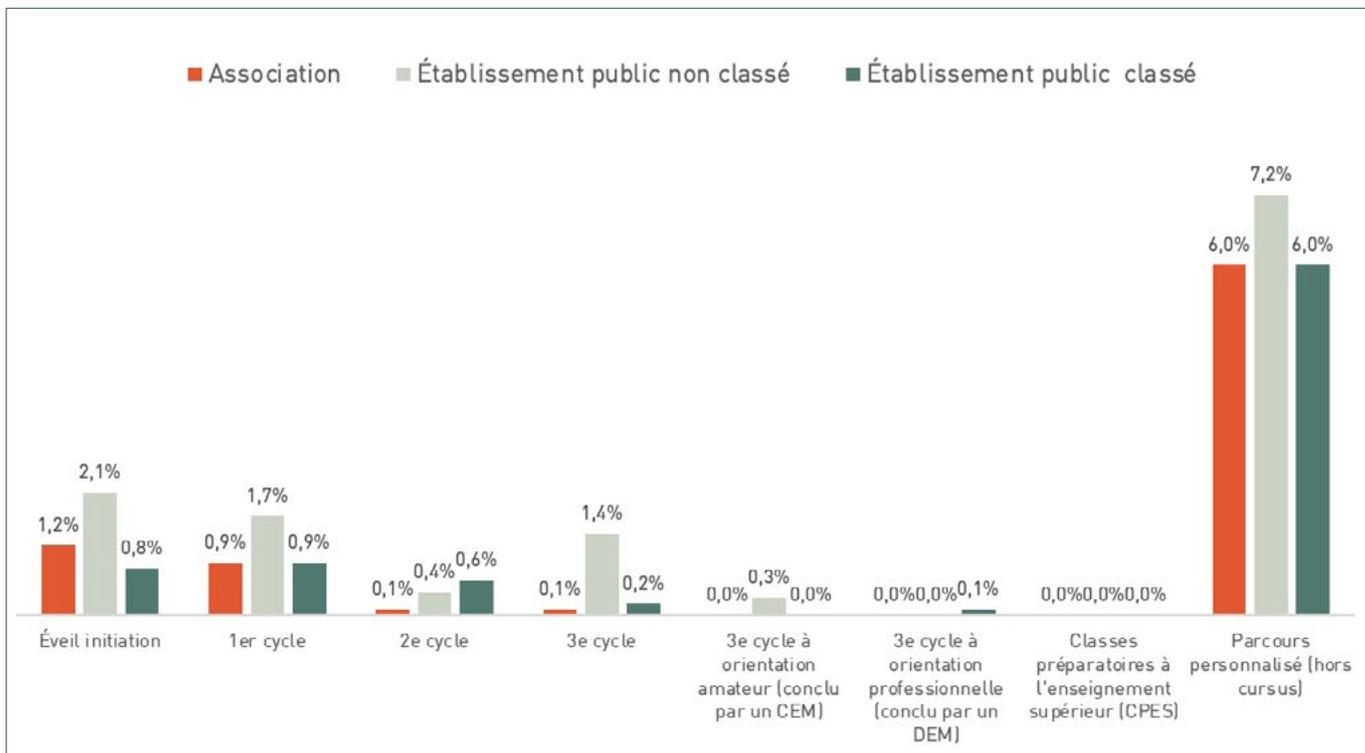


Figure 22 – Taux moyens d'élèves en situation de handicap accueillis (inscriptions individuelles) par cycle/parcours et par statut d'établissement sur la totalité des élèves inscrits en musique
Nombre répondants 135 (les réponses des structures classées « Autre » n'ont pas été prises en compte en raison de leur trop faible nombre)

Répartition des élèves en situation de handicap par cycles/parcours sur la base des effectifs totaux d'élèves en situation de handicap inscrits en musique

Cette analyse vise à identifier plus finement les orientations des élèves en situation de handicap mises en œuvre dans les lieux d'enseignement musical.

Ainsi, sur la base des effectifs d'élèves en situation de handicap accueillis, l'analyse des données montre une répartition des élèves principalement concentrée sur les parcours personnalisés (moyenne de 46%) et le 1er cycle (moyenne de 37%).

Une rupture de parcours entre les 1er et 2e cycles est à noter (perte de 86% des effectifs), quel que soit le statut de l'établissement, bien au-delà de la perte de 50% des effectifs observée dans la population générale.

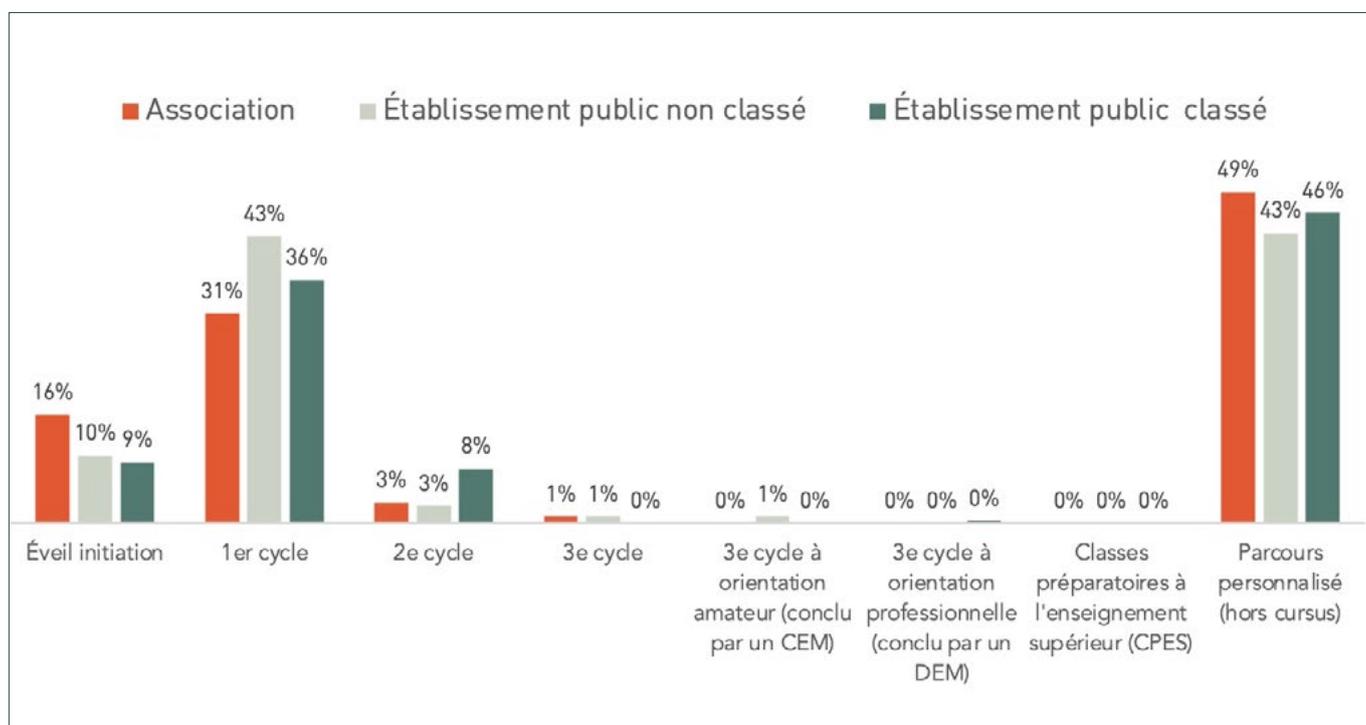


Figure 23 – Répartition des élèves en situation de handicap accueillis par cycle ou parcours
Nombre répondants 135

1.5 DISPOSITIFS ADMINISTRATIFS ET PÉDAGOGIQUES

L'enquête s'intéresse ici aux dispositions prises par les structures d'enseignement musical pour officialiser et concrétiser leur politique inclusive : inscription dans les documents cadres, tarification, réponse aux demandes d'inscription, formes et modalités de l'offre pédagogique et artistique, dispositifs et outils de suivi pédagogique, évaluations des élèves en situation de handicap.

LES RÉSULTATS À RETENIR

37%

des structures déclarent avoir fait mention de dispositions inclusives dans leurs documents cadres.

57%

des structures déclarent ne jamais avoir refusé de demande d'inscription d'une personne en situation de handicap (et 37% rarement).

68%

des structures déclarent mettre en place des aménagements de cursus ou du parcours «ordinaire».

36%

des structures proposent des parcours personnalisés (hors cursus).

75%

des structures déclarent mettre en œuvre des dispositifs de suivi pédagogique spécifiques.

66%

de répondants déclarent adapter les évaluations.



36% des structures répondantes ne proposent pas de cours en situation de mixité avec les autres élèves de l'établissement (dont 17% qui ne proposent que des cours collectifs dédiés).



Le taux très élevé de non réponses à l'item sur les adaptations des activités de diffusion (concerts/spectacles) témoigne sans doute d'un «angle mort» dans les politiques inclusives mises en oeuvre par les structures.

DOCUMENTS CADRES

73% des structures disposent d'un projet d'établissement (dont 20% en cours de réécriture) et 13% travaillent à son élaboration.

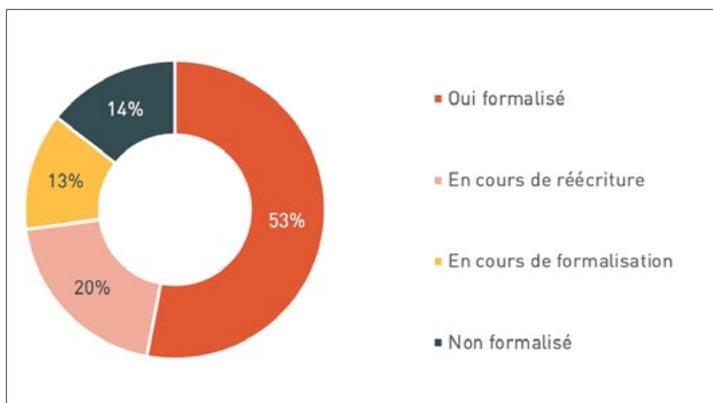


Figure 24 – Formalisation du projet d'établissement
Nombre répondants 406

L'analyse par statut d'établissement montre que ce sont les établissements publics non classés et les associations qui sont les plus nombreux (en proportion dans leurs catégories) à ne pas disposer d'un tel document cadre (respectivement 23% et 20%).

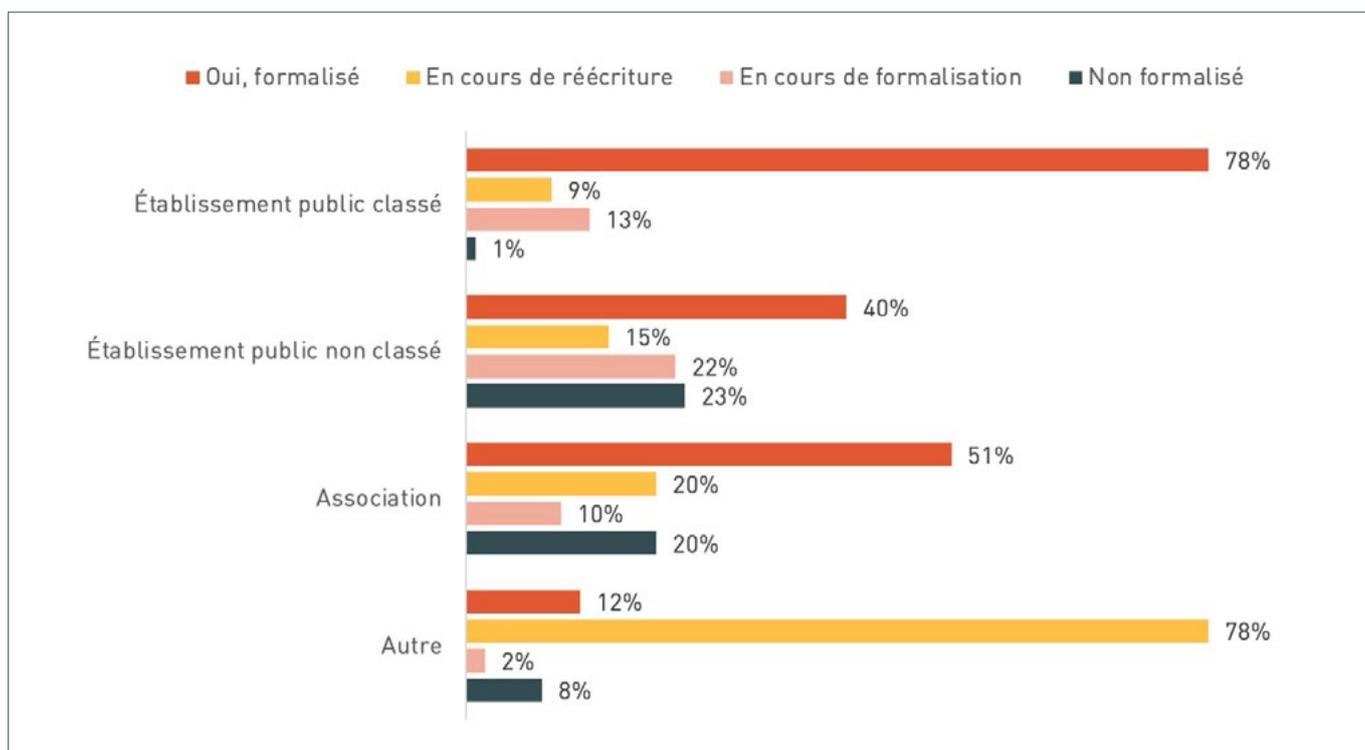


Figure 25 – Formalisation du projet d'établissement par statut d'établissement
Nombre répondants 392

37% des structures déclarent avoir fait mention de dispositions inclusives dans les documents cadres de leur établissement - projet d'établissement, règlement pédagogique et règlement intérieur – dans les proportions suivantes :

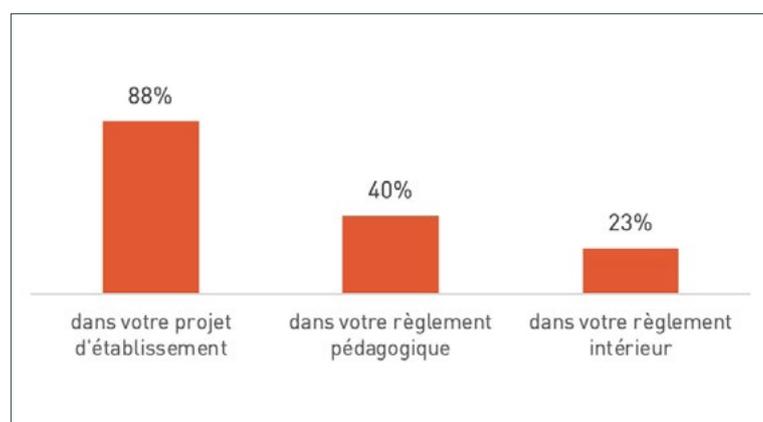


Figure 26 – Mentions spécifiques en faveur de l'inclusion dans les documents cadres
Nombre répondants 135 / 203 réponses (choix multiple)

L'analyse par statut montre des proportions relativement homogènes.

Les établissements publics classés précisent dans le règlement pédagogique leurs dispositions inclusives à hauteur de 45%, en parallèle de mentions inscrites au projet d'établissement.

Les structures associatives inscrivent en plus grande proportion ces dispositions dans les règlements pédagogique et intérieur, notamment pour celles qui ne disposent pas de projet d'établissement.

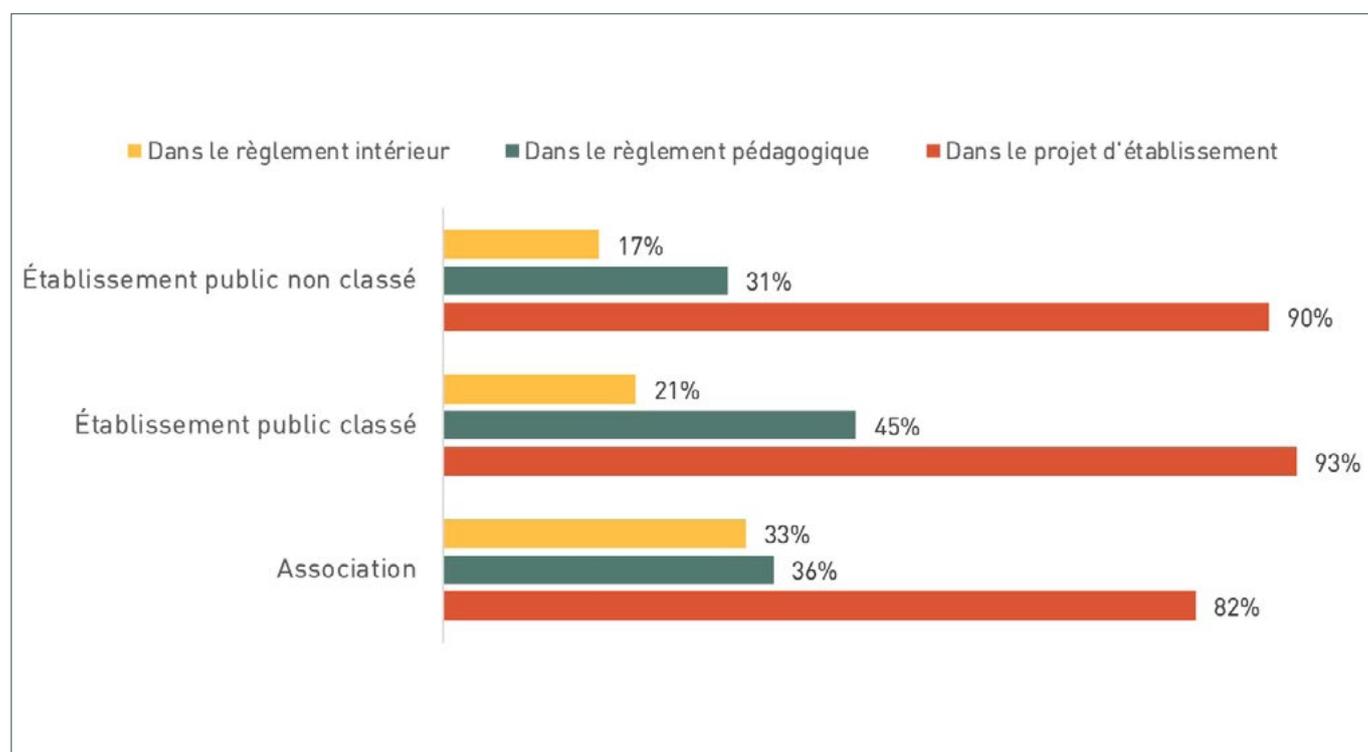


Figure 27 – Mentions spécifiques en faveur de l'inclusion dans les documents cadres par statut d'établissement
Nombre répondants 135 / 203 réponses (choix multiple)

Les mentions inclusives dans le projet d'établissement concernent en majorité le principe général de l'ouverture de la structure aux publics en situation de handicap (51%) et l'adaptation de l'offre artistique (34%).

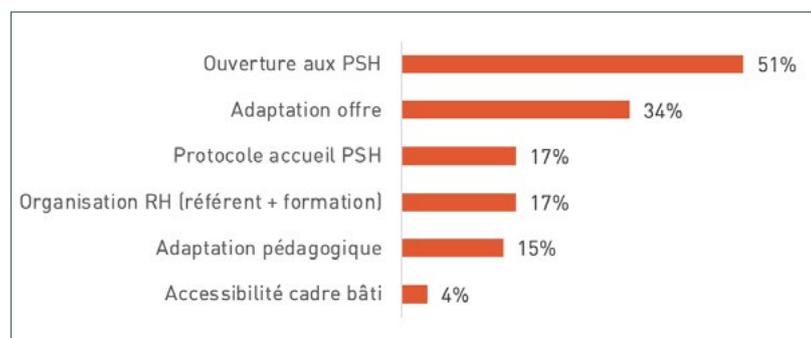


Figure 28 – Détails des mentions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap dans le projet d'établissement
53 répondants / 73 qualifications de réponses (verbatim)

Les mentions inclusives dans le règlement pédagogique précisent en premier lieu les modalités prévues pour l'organisation de parcours personnalisés (56%) puis les aménagements pédagogiques mis en œuvre.

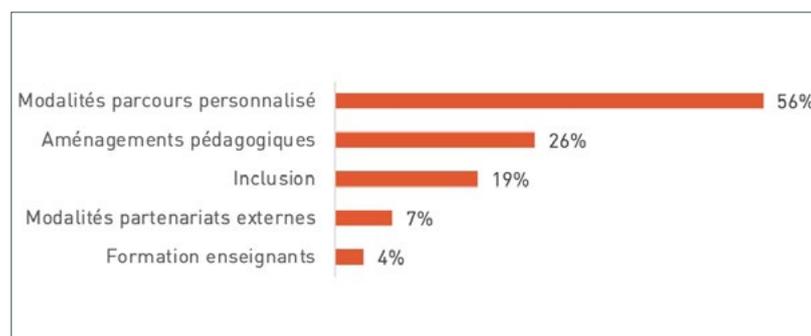


Figure 29 – Détails des mentions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap dans le règlement pédagogique
27 répondants / 30 qualifications de réponses (verbatim)

Les précisions des mentions inscrites dans le règlement intérieur sont peu significatives, du fait notamment de la diversité des destinations de ce document cadre : pour certaines structures, il est conçu pour les usagers tandis que pour d'autres, il constitue un document dédié aux personnels. Selon les usages de ce document, les contenus diffèrent significativement : embauche enseignant en situation de handicap / tarification / propos général sur l'inclusion / autorisation chien-guide / modalités parcours adapté / etc.

TARIFICATION

87% des structures répondantes ne pratiquent pas de tarification incitative (hors quotient familial) à destination des personnes en situation de handicap.

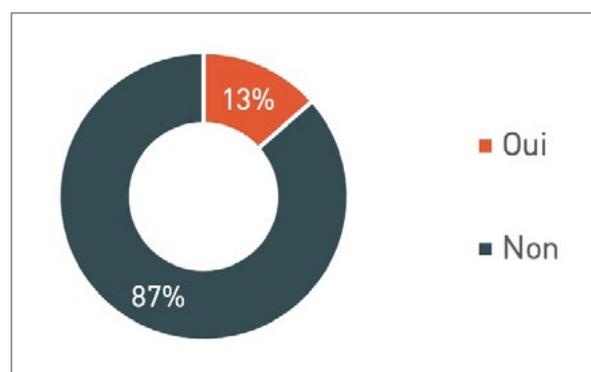


Figure 30 – Pratique d'une tarification incitative pour les élèves en situation de handicap
Nombre répondants 252

Les principes de tarification incitative précisés par les répondants sont les suivants :

- tarif réduit entre 10 et 50% (pour 39% des répondants)
- tarif « local » lorsque les élèves habitent hors de la zone de rayonnement de la structure (pour 17% des répondants)
- gratuité (pour 11% des répondants)

RÉCEPTION DES INSCRIPTIONS

57% des structures déclarent ne jamais avoir refusé de demande d'inscription d'une personne en situation de handicap et 37% rarement.

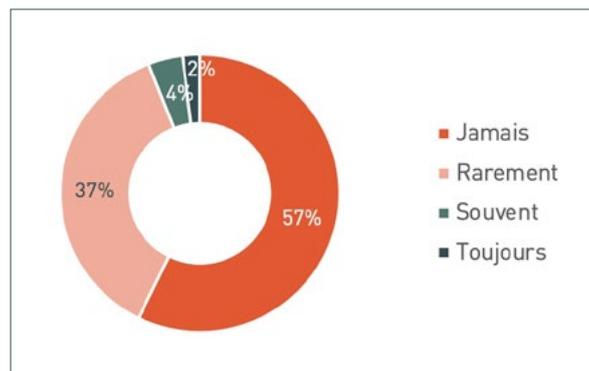


Figure 31 – Taux de refus de demandes d'inscription de personnes en situation de handicap
Nombre répondants 253

Les motifs de refus déclarés concernent principalement l'inadaptation de l'offre de la structure aux besoins spécifiques des élèves demandeurs (44%), le manque de formation des personnels (33%) et l'inaccessibilité des bâtiments (27%).

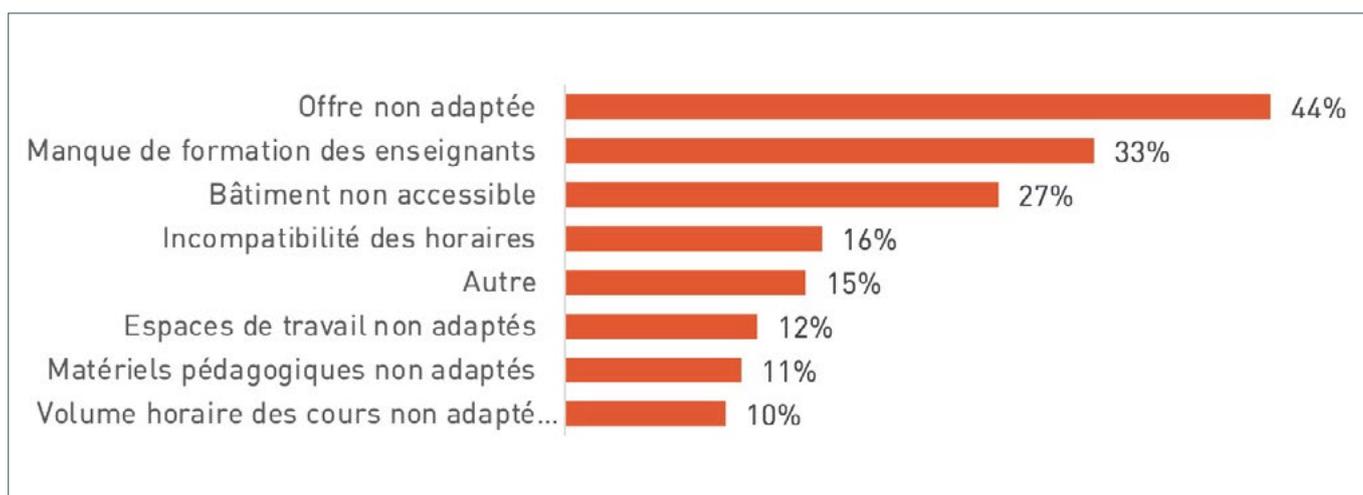


Figure 32 – Motifs de refus des demandes d'inscription des personnes en situation de handicap
Nombre répondants 100

Parmi les réponses « Autre », plusieurs structures évoquent un degré de handicap trop sévère pour être accueilli, d'autres le fait que les « cours adaptés » sont complets.

Lors de l'inscription d'un élève en situation de handicap, 64% des lieux d'enseignement musical proposent un rendez-vous personnalisé. 25% offrent la possibilité de renseigner les besoins spécifiques de l'élève sur la fiche d'inscription et 30% ne prévoient aucune disposition particulière.

Offre pédagogique

Aménagement des cursus ou parcours « ordinaires »

68% des structures déclarent mettre en place des aménagements de parcours ou de cursus. 41% proposent des exemptions de cours et 36% l'adaptation de la durée des cycles (parfois conjointement).

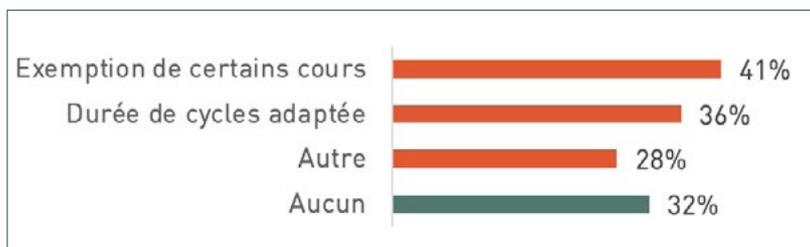


Figure 33 – Mise en place d'aménagements particuliers aux cursus/parcours « ordinaires » pour les élèves en situation de handicap
Nombre répondants 237 / 324 réponses (choix multiple)

Les 28% ayant répondu « Autre » proposent des aménagements de la durée du cours, l'adaptation des évaluations/examens et l'organisation de cours de formation musicale adaptée.

L'analyse des réponses par statut montre que les établissements publics non classés sont plus nombreux (en proportion dans leur catégorie) à adapter les durées de cycle et à proposer des exemptions de cours, ce qui corrobore les résultats des taux d'accueil par cycle/parcours (chapitre 4) : les établissements publics non classés orientent davantage les élèves handicapés dans les cycles « ordinaires » et mettent en œuvre, de fait, davantage d'aménagements pédagogiques.

Les structures associatives sont 52% à déclarer ne pas adapter leur offre pédagogique (mais l'adaptation des parcours pédagogiques est sans doute plus ancrée dans leurs pratiques professionnelles pour ne pas la déclarer comme disposition spécifique).

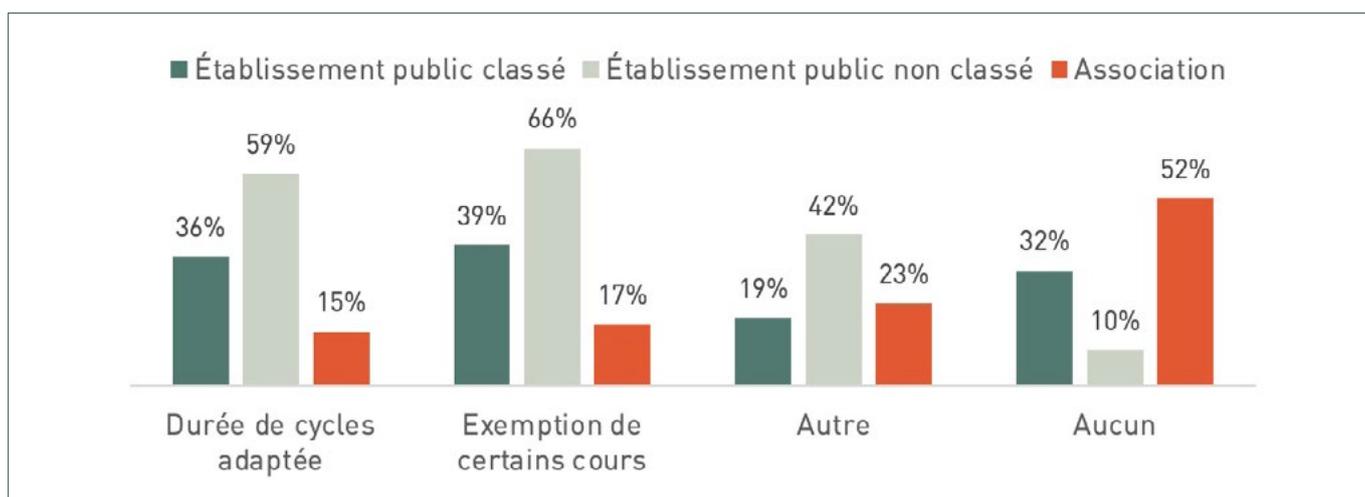


Figure 34 – Mise en place d'aménagements particuliers aux cursus/parcours « ordinaires » pour les élèves en situation de handicap par statut d'établissement
Nombre répondants 237/ 324 réponses (choix multiple)

Offres pédagogiques spécifiques (hors parcours « ordinaire » ou cursus)

36% des 255 établissements répondants proposent des offres spécifiques à destination des personnes handicapées.

Les cours individuels sont proposés en majorité (71%), puis les pratiques collectives en situation de mixité avec les autres élèves (64%) et des cours collectifs dédiés exclusivement à des élèves en situation de handicap sont proposés par 59% des structures répondantes.

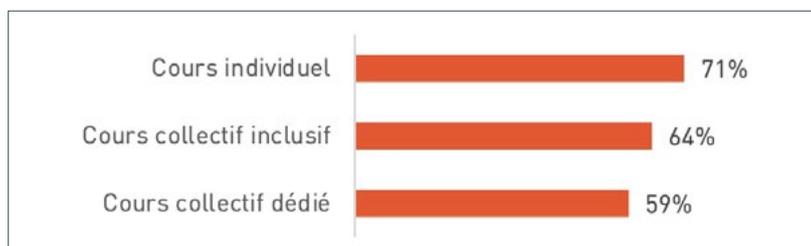


Figure 35 – Détail des modalités pédagogiques proposées aux élèves en situation de handicap (cours individuel/ collectif et cours dédié/mixte)
Nombre répondants 90 / 175 réponses (choix multiple)

L'analyse des combinaisons de l'offre pédagogique spécifique par établissement permet de constater que 38% des structures proposent un unique cours, individuel ou collectif.

Et 36% des structures répondantes ne proposent pas de cours en situation de mixité avec les autres élèves de l'établissement (dont 17% qui ne proposent que des cours collectifs dédiés).

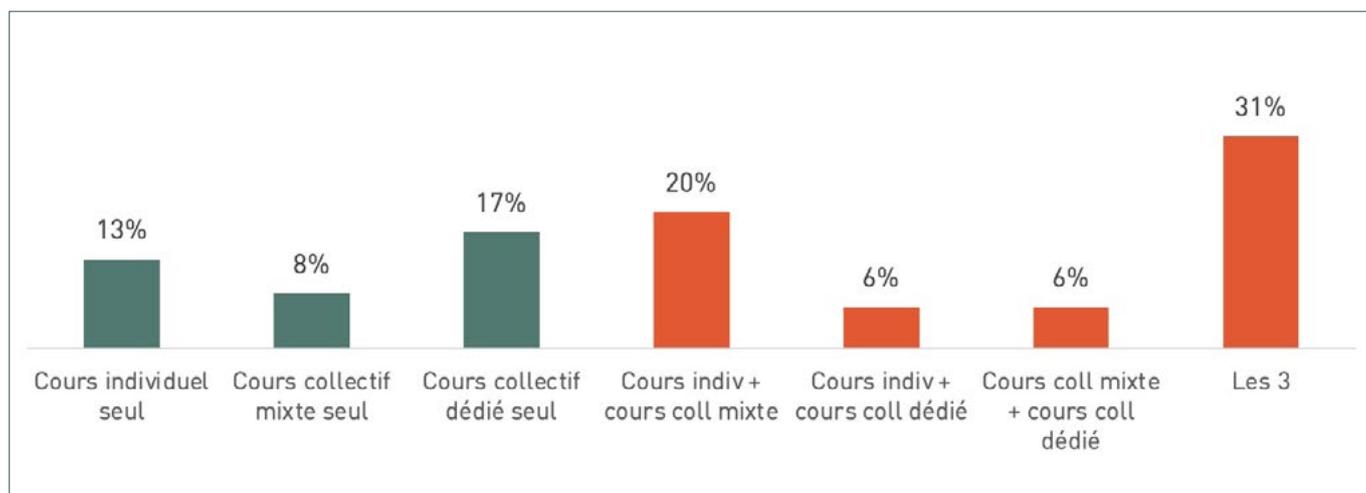


Figure 36 – Détail des modalités pédagogiques proposées aux élèves en situation de handicap (cours individuel/ collectif et cours dédié/mixte)

Nombre répondants 90 / 175 réponses (choix multiple)

Légende :

- › Cours collectif mixte : cours collectif avec les autres élèves de l'établissement
- › Cours collectif dédié : cours collectif à destination exclusive d'élèves en situation de handicap

■ Combinaisons de 2 ou 3 modalités pédagogiques

Activités de diffusion

Seules 69 structures ont renseigné cette rubrique (soit 17% de la totalité des répondants).

Parmi les répondants, 61% déclarent mettre en œuvre des adaptations spécifiques (soit 10% de l'échantillon global de l'enquête).

Celles-ci portent pour 56% sur les contenus et le format du concert ou du spectacle et pour 12% sur les dispositifs d'accès à l'œuvre (surtitrage, boucle à induction magnétique...).

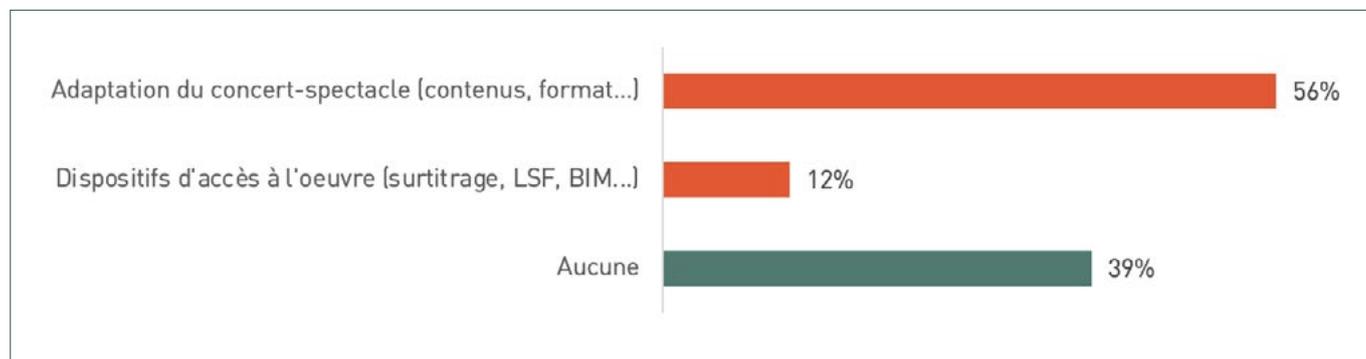


Figure 37 – Adaptations mises en oeuvre pour les activités de diffusion
Nombre répondants 69 / 74 réponses (choix multiple)

Pour les structures qui déclarent la mise en œuvre de dispositifs d'accès à l'œuvre (seulement 8 répondants), 62% concernent un accompagnement humain (5). Une seule structure propose une boucle à induction magnétique. Une autre structure propose des bouchons ou casques anti bruit et adapte les lumières et le volume sonore.

Parmi les répondants qui indiquent ne mettre en œuvre aucune adaptation particulière pour leurs activités de diffusion (39% des répondants), plusieurs d'entre eux invoquent le fait de « n'y avoir jamais réfléchi » ou de « ne pas être confronté à cette demande ».

Si le taux de réponse à cette rubrique (10%) ne permet bien sûr aucune exploitation fiable des données qui en sont issues, celles-ci témoignent sans doute néanmoins d'un « angle mort » dans la réflexion globale sur les politiques inclusives mises en œuvre par les lieux d'enseignement musical, se concentrant davantage sur l'adaptation de l'offre pédagogique plutôt que celle des activités de diffusion.

DISPOSITIFS ET OUTILS DE SUIVI PÉDAGOGIQUE

75% des structures répondantes déclarent mettre en oeuvre des dispositions spécifiques de suivi pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Celles-ci concernent en premier lieu l'organisation d'une concertation régulière entre les enseignants, l'élève et sa famille (50%) et la conception de projets pédagogiques individualisés (48%).

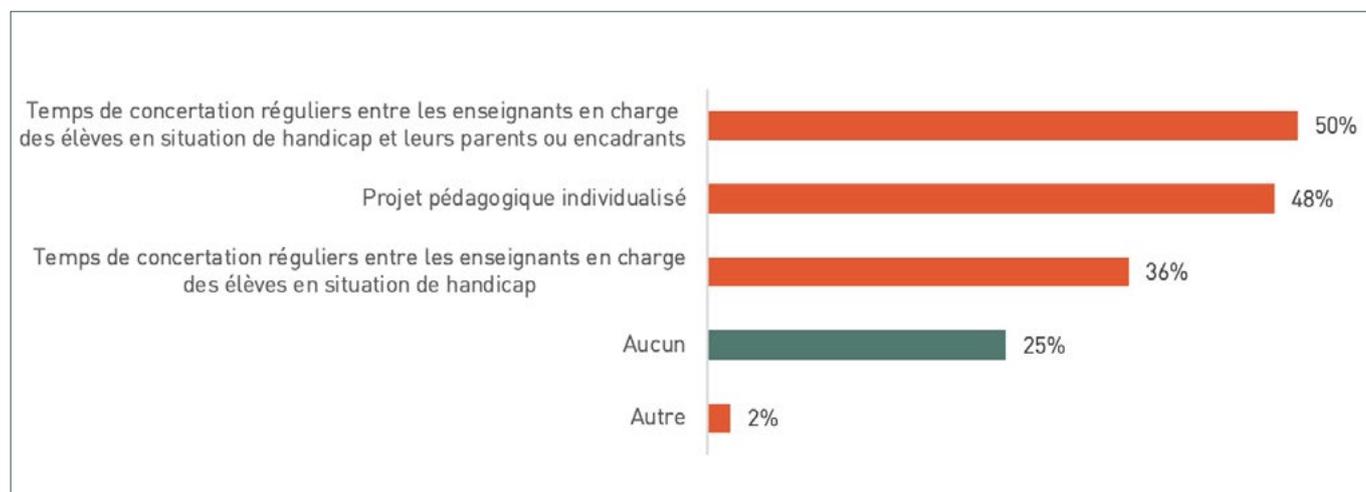


Figure 38 – Détail des dispositifs et outils de suivi pédagogique des élèves en situation de handicap mis en oeuvre
Nombre répondants 249 / 405 réponses (choix multiple)

L'analyse des réponses par statut montre que les établissements publics classés concrétisent en grande majorité le suivi pédagogique des élèves en situation de handicap par l'organisation de temps de concertation réguliers - avec les élèves et leurs familles et entre enseignants – et la mise en oeuvre de projets pédagogiques individualisés. Ces dispositions apparaissent nettement plus faibles chez les établissements non classés, et particulièrement dans le secteur associatif qui déclare à hauteur de 42% ne rien mettre en place.

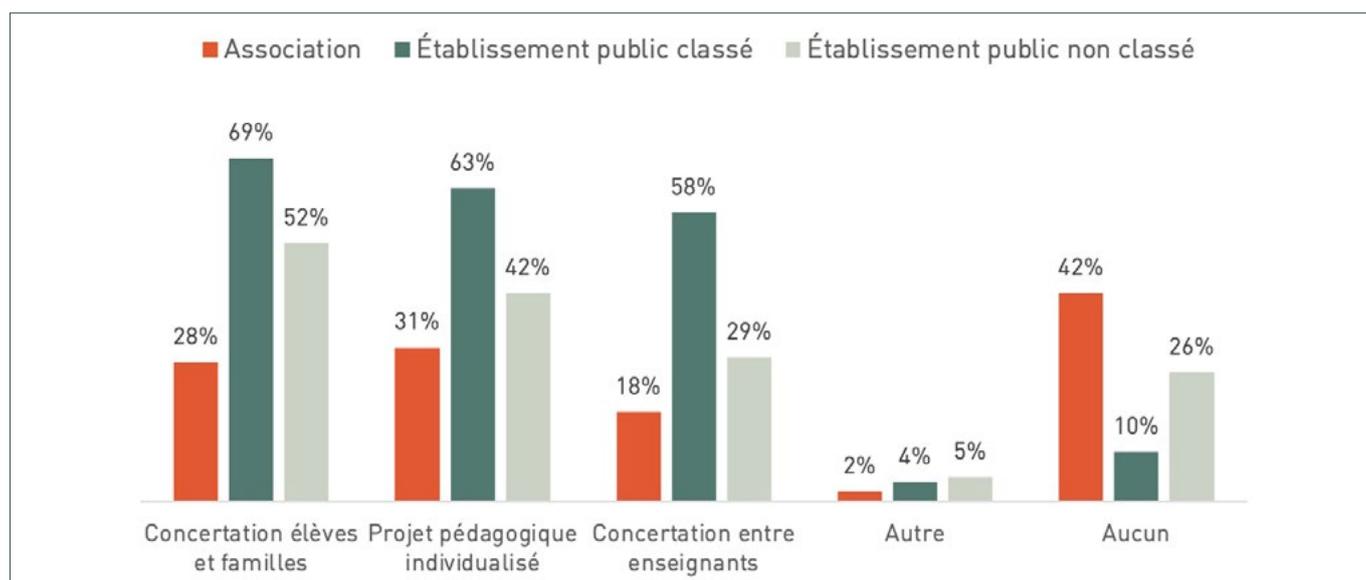


Figure 39 – Dispositifs et outils de suivi pédagogique des élèves en situation de handicap mis en oeuvre par statut d'établissement
Nombre répondants 244 / 392 réponses (choix multiple).

(Les réponses des structures classées « Autre » n'ont pas été prises en compte en raison de leur trop faible nombre)

ÉVALUATIONS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

66% des lieux d'enseignement musical répondants déclarent adapter les évaluations des élèves en situation de handicap.

Les modalités d'adaptation des évaluations ou des examens se traduisent principalement par des dispenses de certaines épreuves (36%) et l'adaptation des contenus évaluatifs (35%).

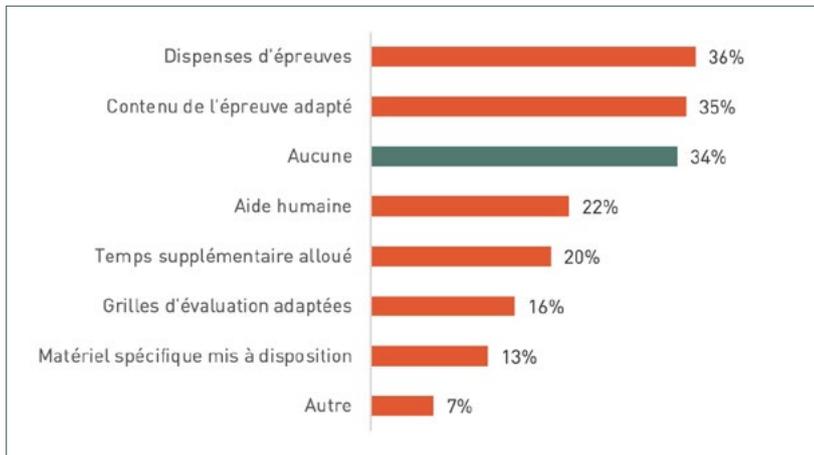


Figure 40 – Détail des adaptations mises en œuvre pour les évaluations des élèves en situation de handicap

Nombre répondants 231/ 425 réponses (choix multiple)
(Les réponses des structures classées « Autre » n'ont pas été prises en compte en raison de leur trop faible nombre)

Plus de la moitié des structures du secteur associatif ne met en œuvre aucune adaptation des évaluations.

À noter que 6% de ces structures déclarent ne pas proposer d'évaluations formelles, raison pour laquelle elles ne prévoient aucune adaptation.

Les établissements publics classés proposent une diversité de modalités d'adaptation. Ils recourent principalement à l'adaptation des contenus des évaluations (57%) et à la dispense d'épreuves (48%).

Les autres établissements publics recourent eux aussi à ces mêmes modalités, en moindre proportion. À noter qu'un tiers d'entre eux ne prévoient aucune adaptation.

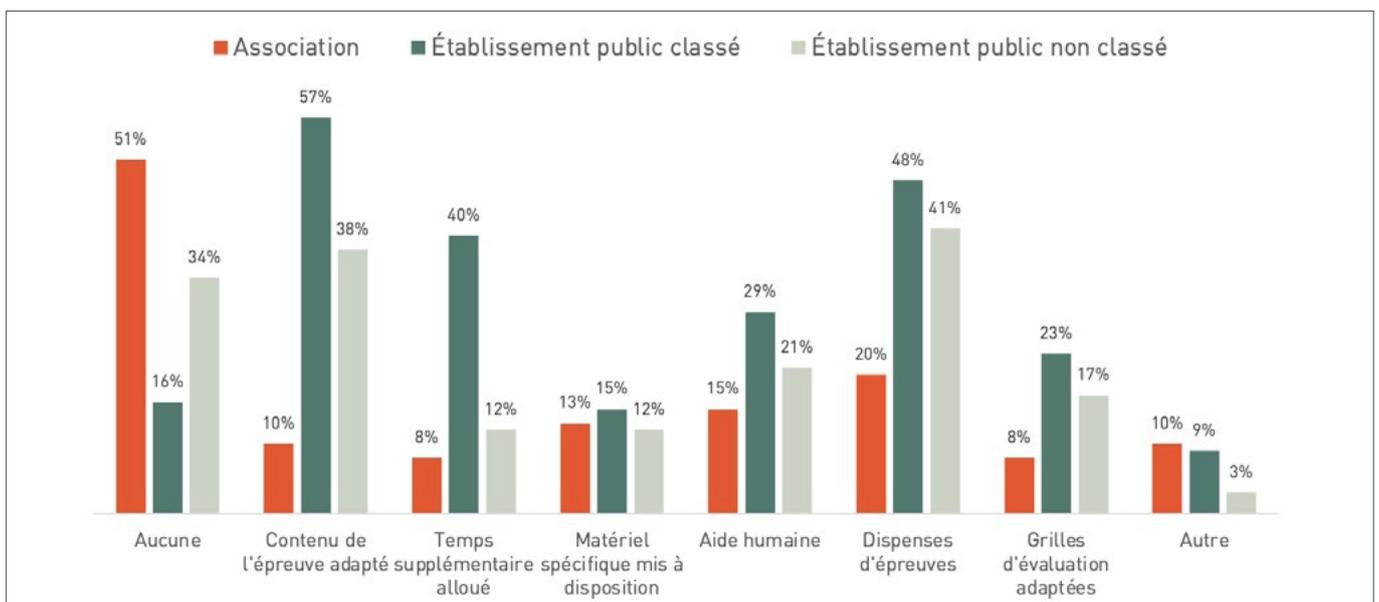


Figure 41 – Détail des adaptations mises en œuvre pour les évaluations des élèves en situation de handicap par statut d'établissement

Nombre répondants 231/ 425 réponses (choix multiple)
(Les réponses des structures classées « Autre » n'ont pas été prises en compte en raison de leur trop faible nombre)

1.6 ACTIONS PARTENARIALES

Les actions partenariales avec des structures relevant du champ du handicap sont ici étudiées pour identifier notamment la nature des établissements partenaires des lieux d'enseignement musical et la forme des activités déployées.

49% des 262 structures ayant renseigné cette rubrique déclarent mener des partenariats impliquant des personnes en situation de handicap.

LES RÉSULTATS À RETENIR

81%

des partenariats sont noués avec des établissements du secteur médico-social (et 72% avec des établissements pour personnes âgées).

61%

des actions partenariales se traduisent par des activités de pratique musicale.

DYNAMIQUES PARTENARIALES PAR STATUT D'ÉTABLISSEMENT

Parmi les répondants à cette question, les établissements publics classés nouent majoritairement des partenariats (70%).

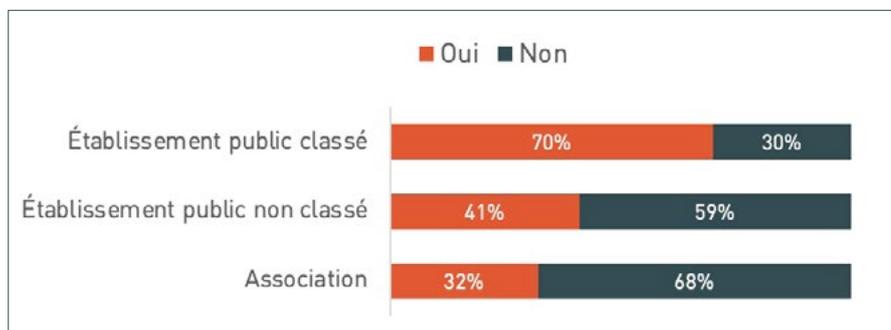


Figure 42 – Mise en œuvre de partenariats par statut

Nombre répondants 262

(Les réponses des structures classées « Autre » n'ont pas été prises en compte en raison de leur trop faible nombre)

TYPE DE PARTENAIRES

Les structures d'enseignement musical déclarant mener des actions partenariales sont principalement engagées auprès du secteur médico-social (81%) et des établissements pour personnes âgées (72%).

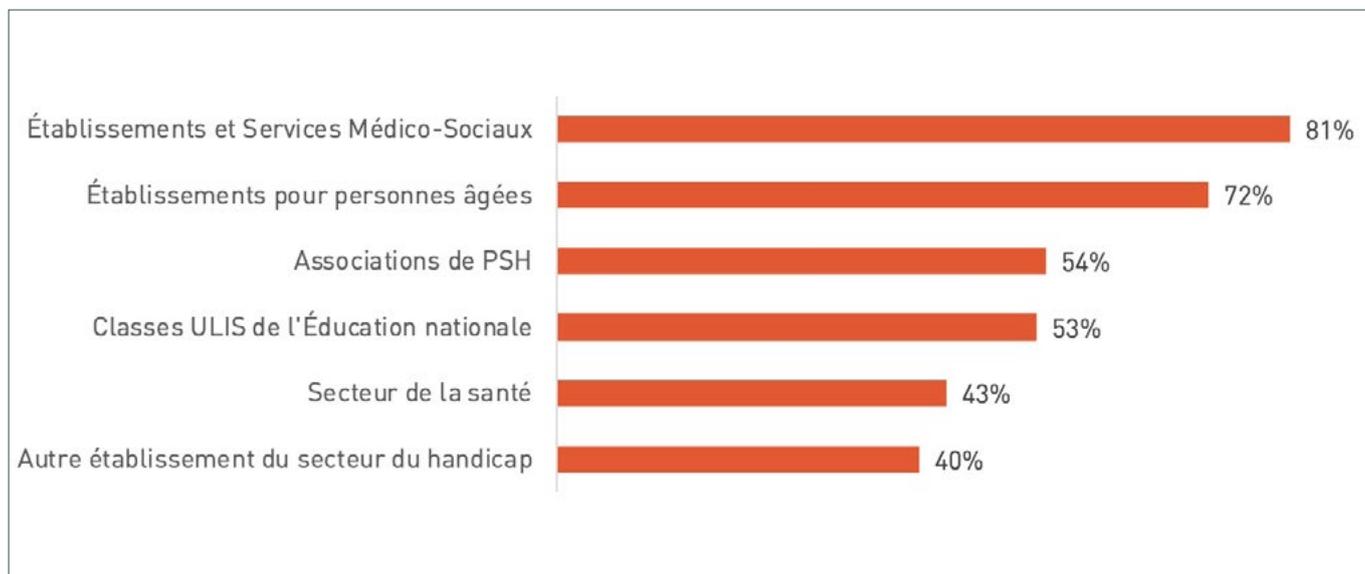


Figure 43 – Secteurs des établissements partenaires des lieux d'enseignement musical

Nombre répondants 129 / 769 réponses (choix multiple)

CONTENUS DES PARTENARIATS

Les partenariats se traduisent majoritairement par des activités de pratique musicale (61%).

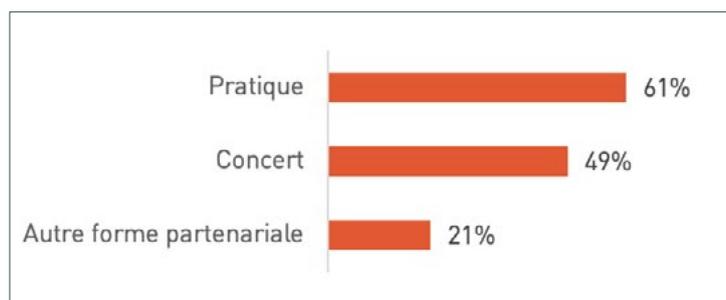


Figure 44 – Contenus des partenariats

Nombre répondants 116 répondants / 163 réponses (choix multiple)

Les « autres formes partenariales » déclarées concernent en premier lieu la mise à disposition d'un local à destination des établissements partenaires. L'organisation d'« ateliers ponctuels » de découverte instrumentale pour les publics des établissements partenaires et de rencontres interprofessionnelles pour développer les connaissances sur une forme de handicap est également mentionnée par plusieurs répondants.

L'analyse des réponses par statut montre que les écoles associatives et les établissements publics classés proposent davantage de concerts que d'activités de pratique.

Les établissements publics non classés sont plus nombreux (en proportion dans leur catégorie) à nouer des partenariats « autres » (mise à disposition de locaux, organisation d'activités ponctuelles, etc.).

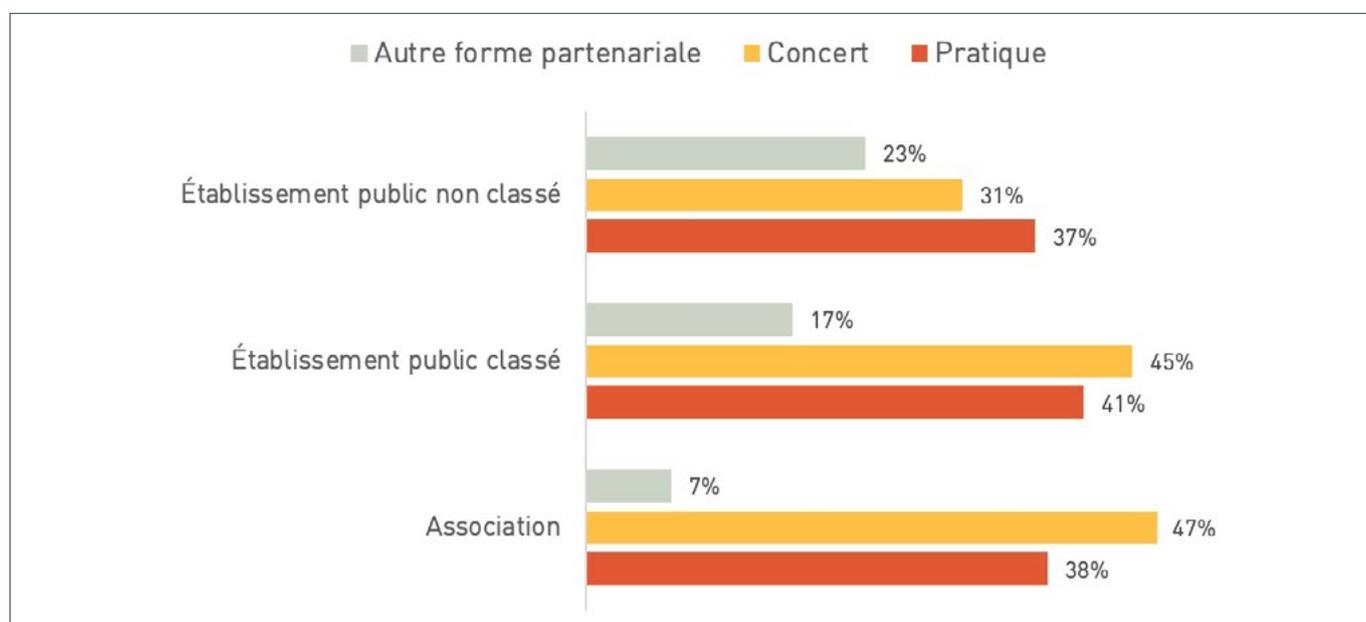


Figure 45 – Contenus des partenariats par statut d'établissement

Nombre répondants 107 / 720 réponses (choix multiple)

(Les réponses des structures classées « Autre » n'ont pas été prises en compte en raison de leur trop faible nombre)

L'analyse des réponses par secteur de partenaires montre que les activités de pratique musicale sont majoritaires dans les secteurs médico-social, de l'Éducation nationale (ULIS) et des associations de personnes en situation de handicap.

Le secteur des personnes âgées présente les plus grandes disparités avec une offre portée essentiellement sur l'organisation de concerts.

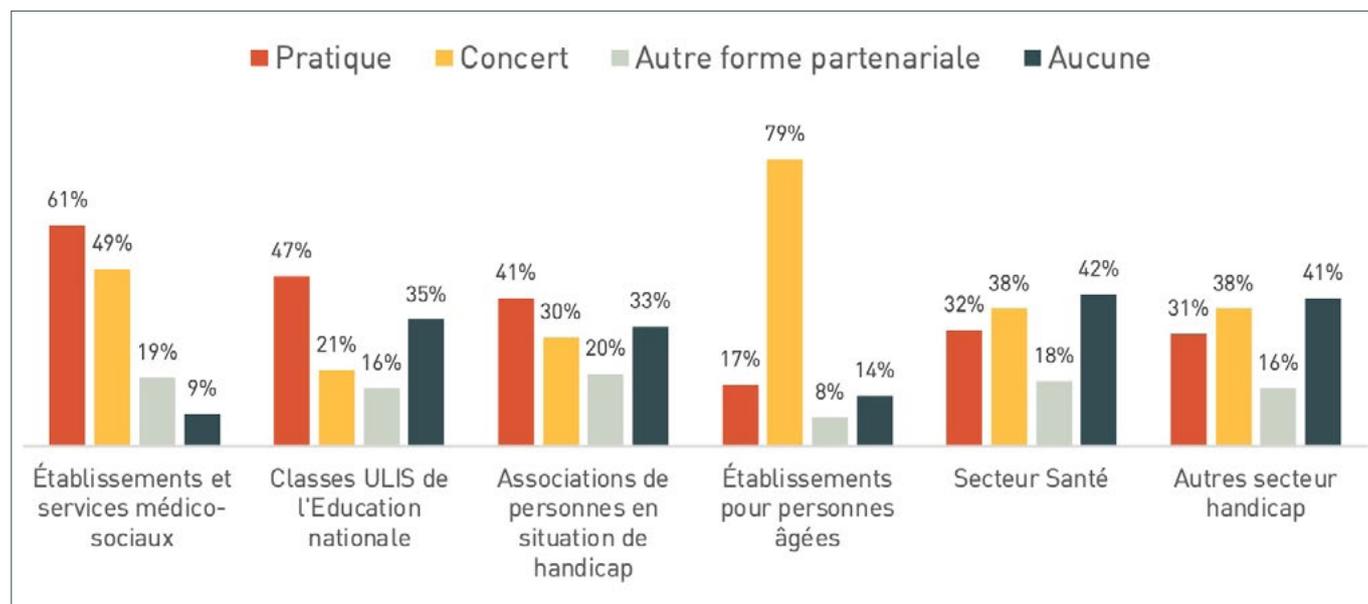


Figure 46 – Contenus des partenariats par type de partenaire
 Nombre répondants 116 / 730 réponses (choix multiple)

1.7 COMMUNICATION

L'enquête explore les pratiques de communication des lieux d'enseignement musical à destination des élèves et leur famille (communication interne) et des personnes en situation de handicap de leur territoire (communication externe).

LES RÉSULTATS À RETENIR

61%

des structures déclarent adapter les modes et/ou supports de communication à destination des élèves en situation de handicap pour transmettre les informations inhérentes à la vie de l'établissement.



Les adaptations mises en oeuvre pour communiquer avec les élèves en situation de handicap se traduisent essentiellement par une «communication humaine adaptée». L'adaptation des supports écrits n'est effective que pour 12% des répondants.



50% des répondants déclarent ne diffuser aucune information spécifique à destination des personnes en situation de handicap de leur zone de rayonnement territorial.

COMMUNICATION INTERNE

61% des 241 structures répondantes à cette question déclarent adapter les modes et/ou supports de communication à destination des élèves en situation de handicap pour transmettre les informations inhérentes à la vie de l'établissement (planning des cours, bulletins, notification d'absence, annonce de concerts, etc.).

Les dispositions mises en œuvre se traduisent de manière très majoritaire par une communication humaine adaptée (95%).

L'adaptation des supports écrits n'est effective que pour 12% des répondants.

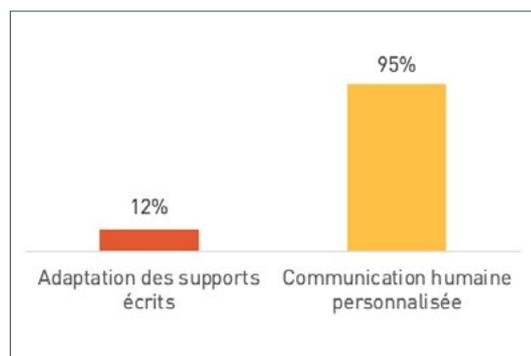


Figure 47 – Adaptations mises en œuvre pour les supports de communication interne
Nombre répondants 146

L'analyse des réponses par statut présente des pourcentages relativement homogènes, quel que soit le statut de l'établissement.

Parmi les structures qui déclarent mettre en œuvre des adaptations des supports écrits, 50% d'entre elles précisent leur nature :

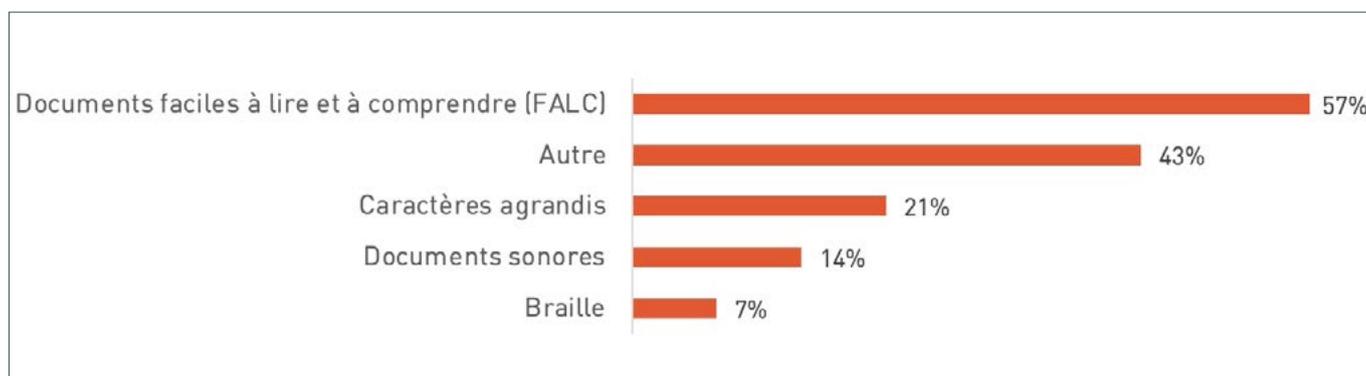


Figure 48 – Détail des adaptations des supports écrits dans le cadre de la transmission d'informations inhérentes à la vie de l'établissement, à destination des élèves en situation de handicap
Nombre répondants 14 (soit 50% des structures ayant déclaré mettre en œuvre des adaptations des supports écrits)

Les réponses « Autre » concernent essentiellement l'utilisation de supports numériques, réseaux sociaux, mails, SMS.

Le nombre extrêmement bas de répondants à cette dernière question témoigne sans doute du défaut de sensibilisation des professionnels à l'adaptation des modalités de communication des informations institutionnelles à destination de leurs usagers en situation de handicap.

S'agissant de la communication générale des structures, **50%** des répondants déclarent ne diffuser aucune information spécifique à destination des personnes en situation de handicap.

Lorsque des informations sont communiquées, elles concernent en premier lieu l'existence d'une offre accessible puis le contact du référent. Certaines structures précisent les conditions d'accès physique à l'établissement.

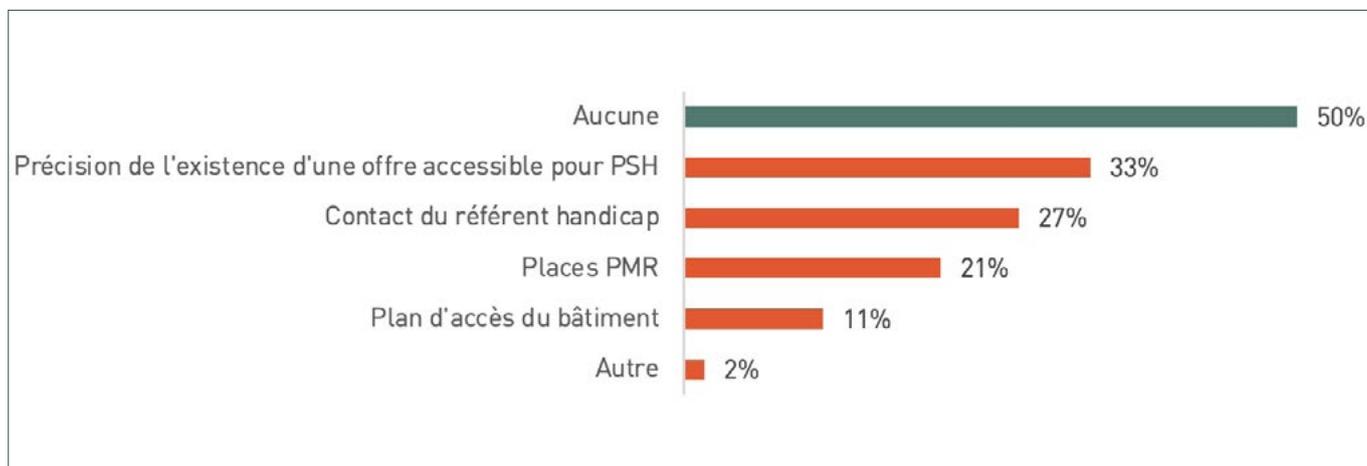


Figure 49 – Nature des informations spécifiques destinées aux personnes en situation de handicap diffusées sur les supports de communication générale de l'établissement
 Nombre répondants 240/ 344 réponses (choix multiple)

L'analyse des réponses à cet item par statut montre des disparités plus importantes entre établissements publics classés d'une part et établissements non classés et écoles associatives d'autre part : les premiers sont seulement 13% à déclarer n'apporter aucune information spécifique sur leurs documents de communication générale (contre 51% pour les établissements publics non classés et 55% pour les associations).

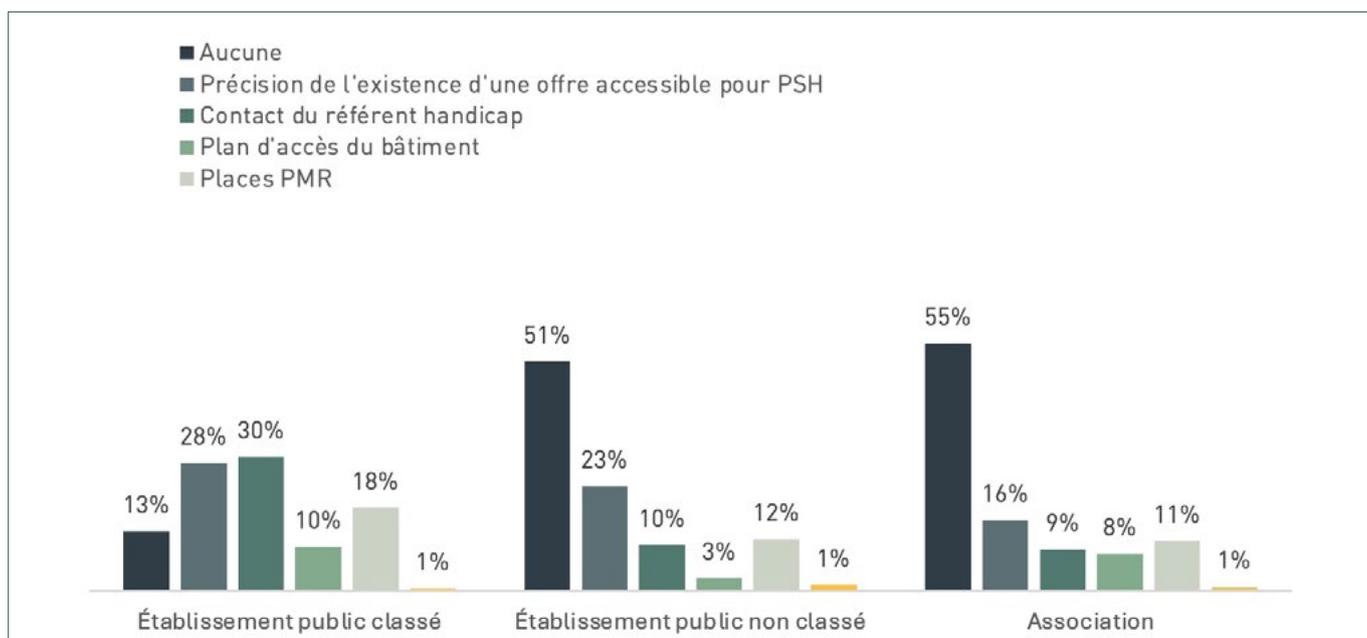


Figure 50 – Nature des informations spécifiques destinées aux personnes en situation de handicap diffusées sur les supports de communication générale de l'établissement par statut d'établissement
 Nombre répondants 232/ 336 réponses (choix multiple)

L'adaptation des supports de communication externe n'est mise en œuvre que par 16% des 232 structures répondantes à cet item.

Les adaptations concernent à 73% l'accessibilité du site Internet de la structure et à 43% l'adaptation des supports de communication papier.

La traduction FALC est l'adaptation la plus mise en œuvre pour améliorer l'accessibilité du site Internet (52%) ou des supports papier (85%).

DÉMARCHES PROACTIVES SUR LE TERRITOIRE

55% des 237 structures ayant répondu à cet item déclarent engager des actions de communication destinées à toucher les publics handicapés de leur territoire.

Parmi les structures actives dans le domaine, le détail des actions donne les résultats suivants :



Figure 51 – Nature des actions de communication des structures visant à toucher les publics en situation de handicap du territoire
Nombre répondants 130/ 242 réponses (choix multiple)

Si la participation à la journée des associations est un rendez-vous incontournable pour les structures d'enseignement musical et ne constitue pas, de fait, une démarche spécifique en direction des publics en situation de handicap, plusieurs démarches de communication spécifiques sont engagées par les structures répondantes telles que des informations à destination du secteur médico-social ou la participation à des forums sur le handicap.

1.8 POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

L'enquête explore les dispositions prises par les responsables des ressources humaines au moment de l'embauche de nouveaux personnels et tout au long de leur carrière, au travers notamment du plan de développement des compétences.

Elle investigate la fonction de référent handicap : sa nomination ou non, sur quels critères et selon quels modes d'officialisation, ses principales missions et les moyens affectés.

Elle sollicite également l'avis des répondants sur la nécessité de former les professionnels dès la formation initiale et sur la pertinence de la création d'une certification professionnelle destinée aux référents handicap.

LES RÉSULTATS À RETENIR

62%

des structures répondantes prennent en compte le handicap dans leur plan de développement des compétences.

66%

des structures répondantes prennent en compte les compétences dans le champ du handicap au moment de l'embauche de nouveaux collaborateurs.

87%

des enquêtés considèrent que la formation initiale dans le domaine du handicap est tout à fait ou plutôt nécessaire pour les professionnels de l'enseignement de la musique.

45%

des structures répondantes déclarent avoir nommé un référent handicap.

63%

des structures considèrent que la nomination d'un référent handicap est nécessaire.

57%

des structures affectent un temps de décharge aux missions du référent handicap.

62%

des répondants estiment nécessaire la création d'une certification pour le référent handicap.



Les représentations des répondants sur les missions du référent handicap se révèlent très hétérogènes, mêlant temps d'enseignement auprès des élèves en situation de handicap et temps de coordination.



Seules 6% des structures répondantes comptent au moins 6% d'agents/salariés RQTH, conformément à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

62% des 129 structures répondantes à cet item prennent en compte le handicap dans leur plan de développement des compétences.

L'analyse des données par statut d'établissement montre une plus grande prise en compte du handicap dans le plan de développement des compétences dans le secteur public.



Figure 52 – Prise en compte du handicap dans le plan de développement des compétences des personnels

Nombre répondants 123

(Les réponses des structures classées « Autre » n'ont pas été prises en compte en raison de leur trop faible nombre)

Un quart de ces structures a précisé les formations accordées à leurs personnels durant les 2 dernières années (années scolaires 2021/2022 et 2022/2023) :

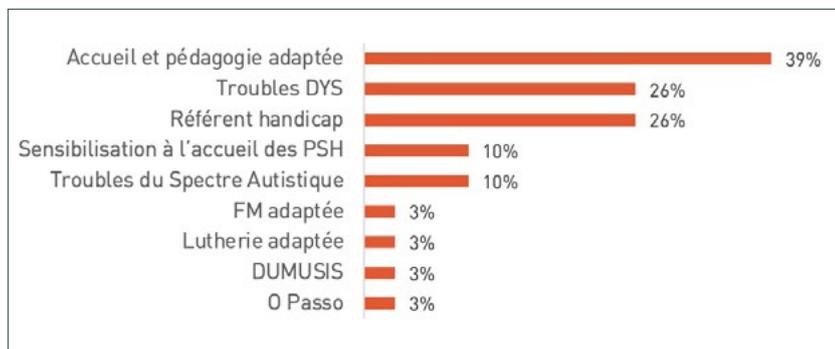


Figure 53 – Formations programmées les 2 dernières années

Nombre répondants 31 / 39 réponses (verbatim)

20 établissements ont renseigné la thématique des formations programmées sur les 2 prochaines années (années scolaires 2023/2024 et 2024/2025) :



Figure 54 – Formations programmées les 2 prochaines années

Nombre répondants 20 / 22 réponses (verbatim)

Les formations généralistes sur la thématique de l'accueil et de la pédagogie musicale adaptée aux personnes en situation de handicap, sur les troubles DYS et, dans une moindre mesure, sur la fonction de référent handicap sont privilégiées par les répondants.

PRISE EN COMPTE DES COMPÉTENCES LORS DE L'EMBAUCHE

66% des structures répondantes prennent en compte les compétences dans le champ du handicap au moment de l'embauche de nouveaux collaborateurs.

L'analyse des données par statut d'établissement montre une prise en compte plus importante de ce critère d'embauche pour les écoles associatives et les écoles publiques non classées.

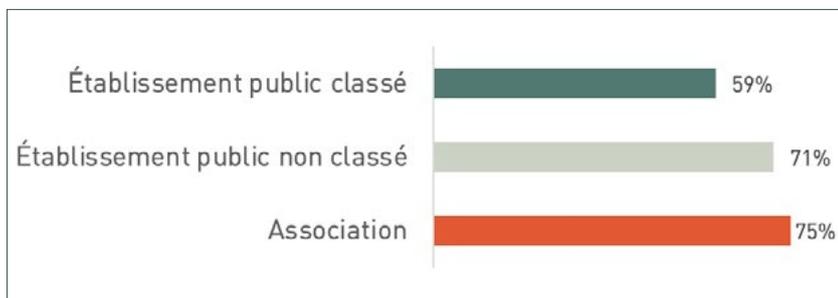


Figure 55 – Prise en compte des compétences dans le champ du handicap lors de l'embauche de nouveaux personnels

Nombre répondants 123

(Les réponses des structures classées « Autre » n'ont pas été prises en compte en raison de leur trop faible nombre)

FORMATION INITIALE DES AGENTS/SALARIÉS

87% des enquêtés (sur 260 répondants) considèrent que la formation initiale dans le domaine du handicap est tout à fait ou plutôt nécessaire pour les professionnels de l'enseignement de la musique.

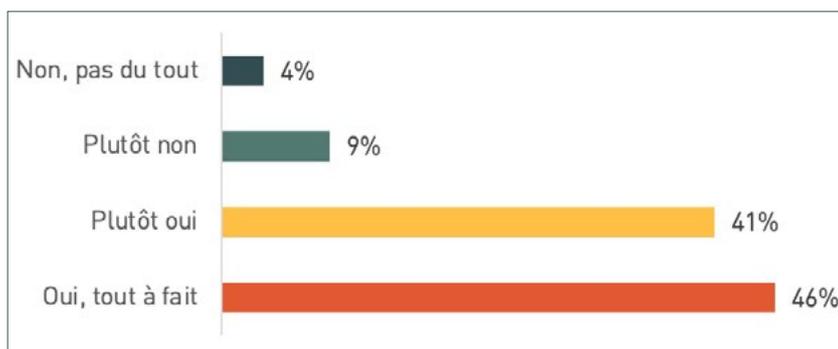


Figure 56 – Nécessité de la formation initiale pour les professionnels de l'enseignement de la musique

Nombre répondants 260

Les établissements publics sont globalement plus enclins à considérer que la formation initiale est tout à fait nécessaire. 77% des écoles associatives estiment néanmoins qu'elle est plutôt ou tout à fait nécessaire.

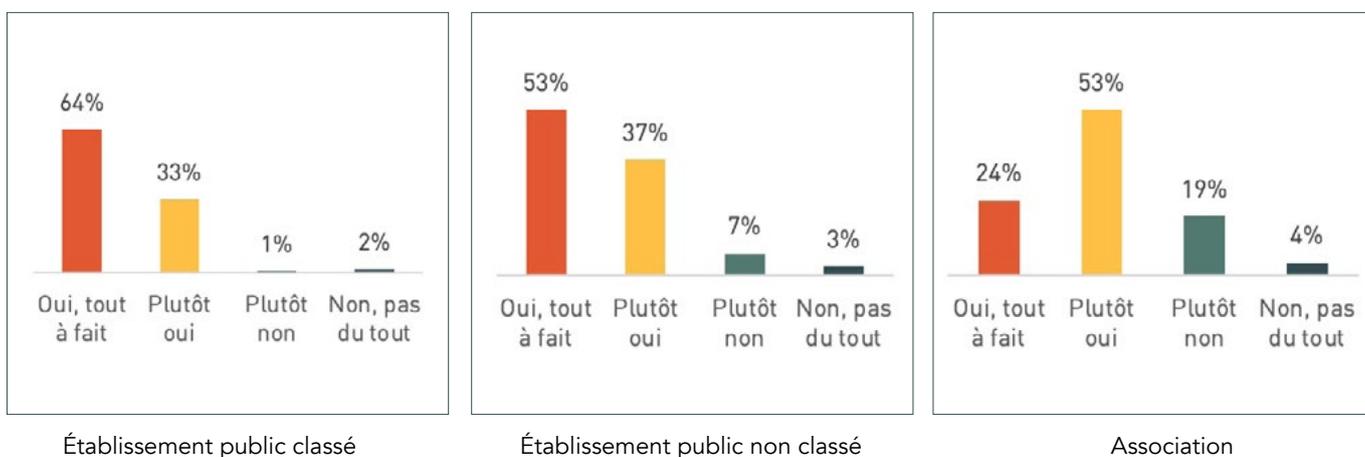


Figure 57 – Nécessité de la formation initiale pour les professionnels de l'enseignement de la musique par statut d'établissement

Nombre répondants 260

Nomination

45% des 280 structures ayant répondu à cette question déclarent avoir nommé un référent handicap.

Les établissements publics classés ont nommé un référent pour 75% d'entre eux. Seulement 29% des établissements non classés et 26% des associations ont un référent.

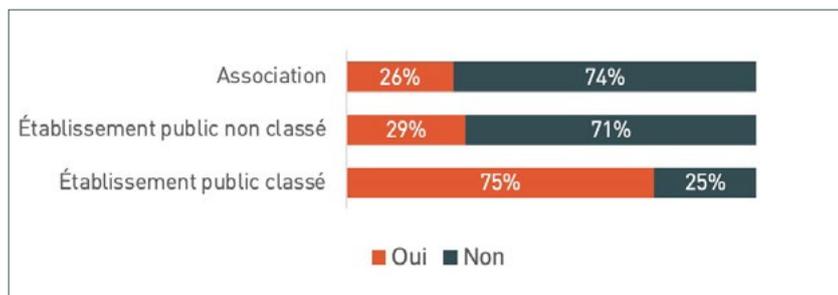


Figure 58 – Nomination d'un référent handicap par statut

Nombre répondants 266

(Les réponses des structures classées « Autre » n'ont pas été prises en compte en raison de leur trop faible nombre)

Les structures n'ayant pas nommé de référent handicap déclarent en avoir le projet pour 31% d'entre elles (25% dans l'année suivante et 66% dans les 3 ans à venir).

Le pourcentage des structures ayant nommé un référent handicap est corrélé au nombre d'ETP* : 92 % des établissements de plus de 50 ETP* ont un référent.

* ETP : Équivalent Temps Plein



Figure 59 – Pourcentage de structures ayant nommé un référent handicap par ETP

Nombre répondants 162

63% des structures considèrent que la nomination d'un référent handicap est nécessaire.

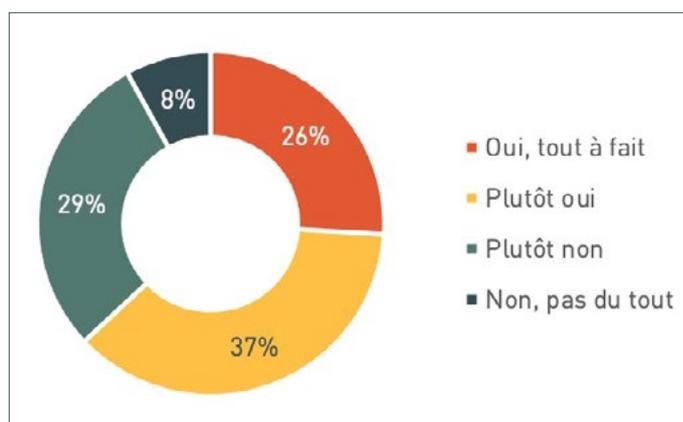


Figure 60 – Nécessité de la nomination d'un référent handicap

Nombre répondants 145

L'analyse des réponses par statut d'établissement montre un avis beaucoup plus favorable chez les représentants de structures publiques (88% pour les établissements classés et 72% pour les autres écoles publiques).

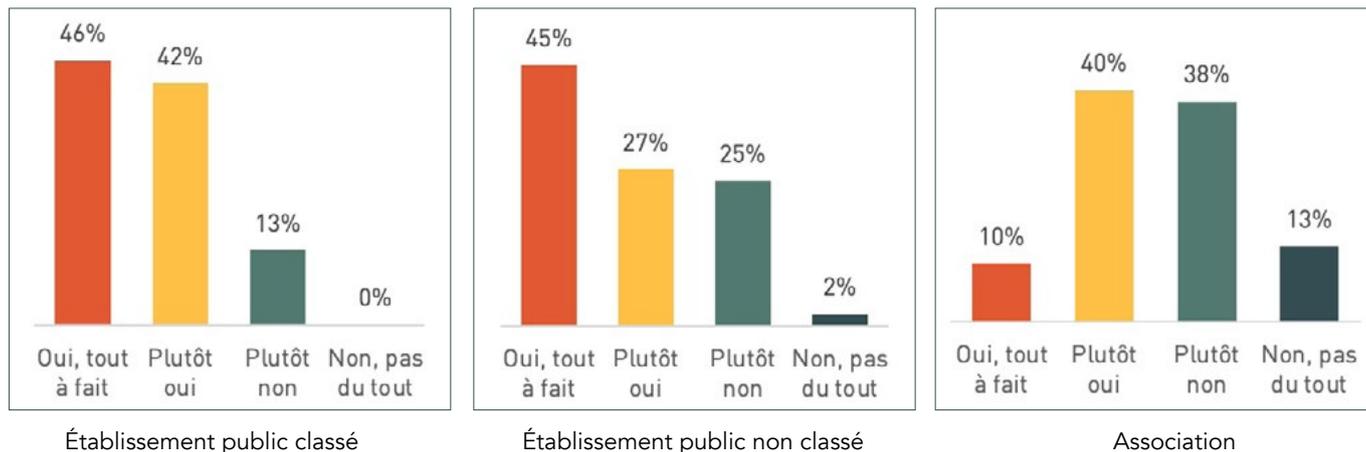


Figure 61 – Avis sur la nécessité de la nomination d'un référent handicap par statut d'établissement
Nombre répondants 140

Fonction principale

Les enseignants sont majoritairement nommés à cette fonction (68%), puis les personnels administratifs (29%).

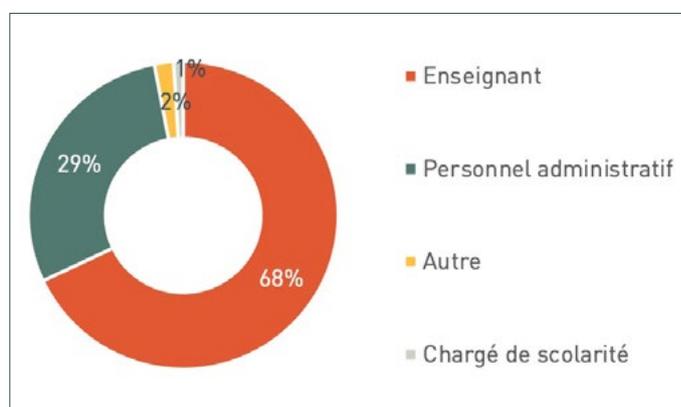


Figure 62 – Fonction principale du référent handicap
Nombre répondants 128

L'analyse des réponses selon le statut de l'établissement permet de constater que les enseignants sont très largement nommés à la fonction de référent handicap dans les établissements publics. En revanche, ce sont les personnels administratifs qui occupent majoritairement la fonction dans le secteur associatif.

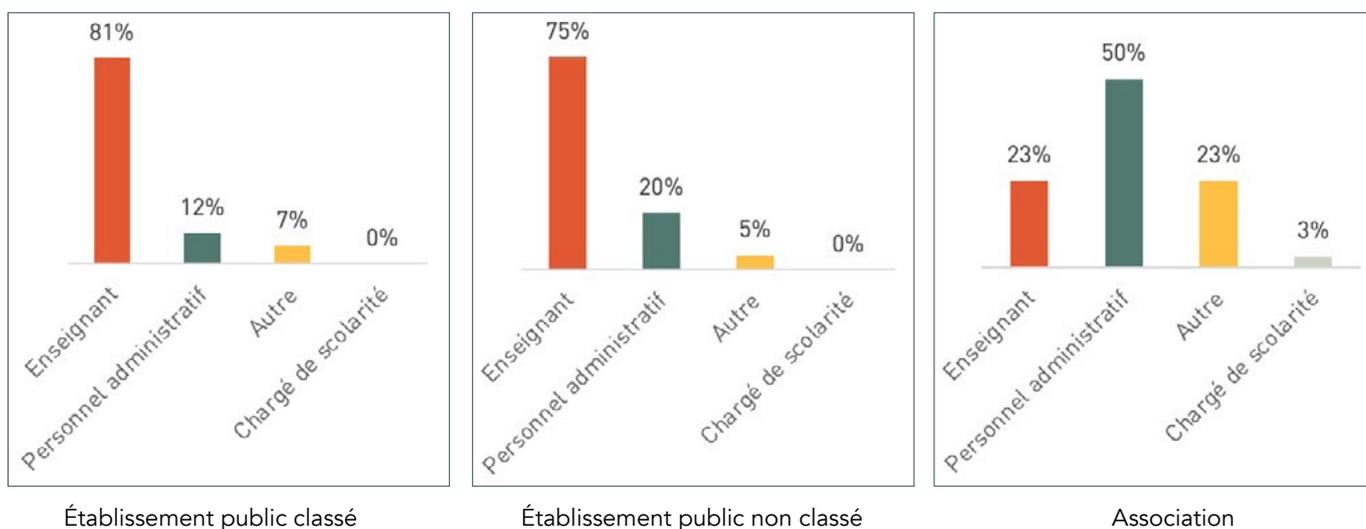


Figure 63 – Répartition fonction principale du référent handicap par statut établissement
Nombre répondants 125

Critères de choix

Les critères de choix du référent handicap se fondent en premier lieu sur la motivation personnelle du professionnel.

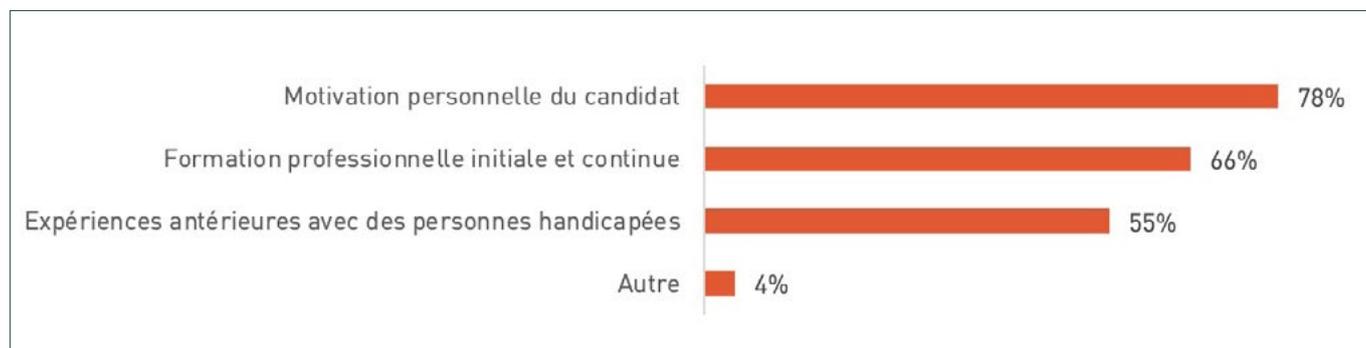


Figure 64 – Critères de nomination du référent handicap
Nombre répondants 118 / 239 réponses (choix multiple)

Moyens alloués

Un temps de décharge est dédié à la fonction dans **57%** des cas (sur 120 répondants).

Le volume horaire hebdomadaire dédié à la fonction est dans 55% des cas inférieur ou égal à 2 heures.

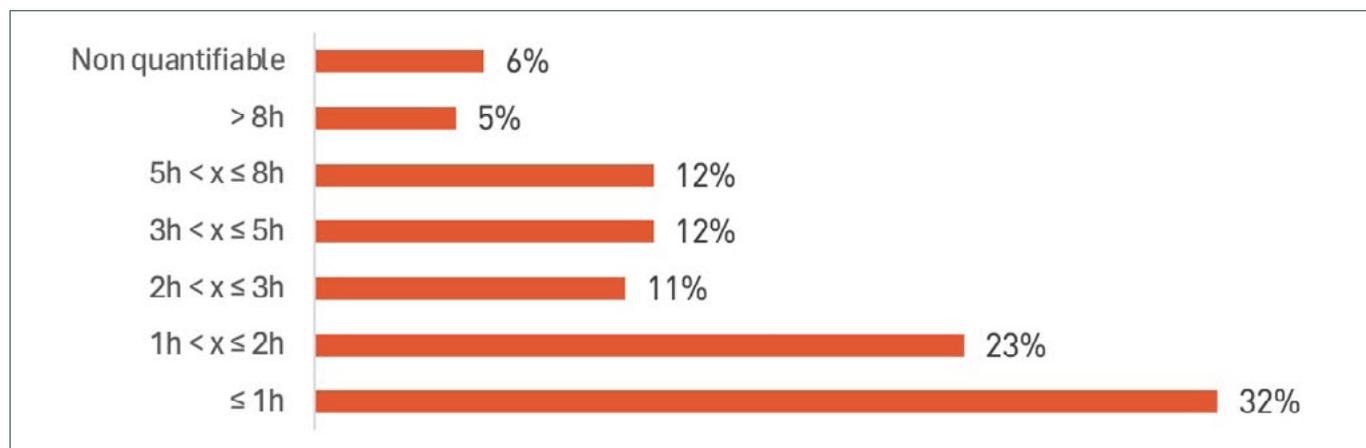


Figure 65 – Volume horaire hebdomadaire dédié à la fonction de référent handicap
Nombre répondants 66

À noter que 2 structures déclarent dédier à la fonction l'équivalent d'un mi-temps d'une part et d'un plein-temps d'autre part.

Par ailleurs, l'analyse des verbatims laisse penser que certaines réponses intègrent les heures d'enseignement auprès d'élèves en situation de handicap.

Ces réponses viennent mettre en lumière l'hétérogénéité des représentations sur les missions du référent handicap.

Missions du référent handicap

S'agissant des principales missions attribuées au référent handicap (réponses orientées à choix multiple), la mission de conseil et ressource des collègues émerge en premier lieu.

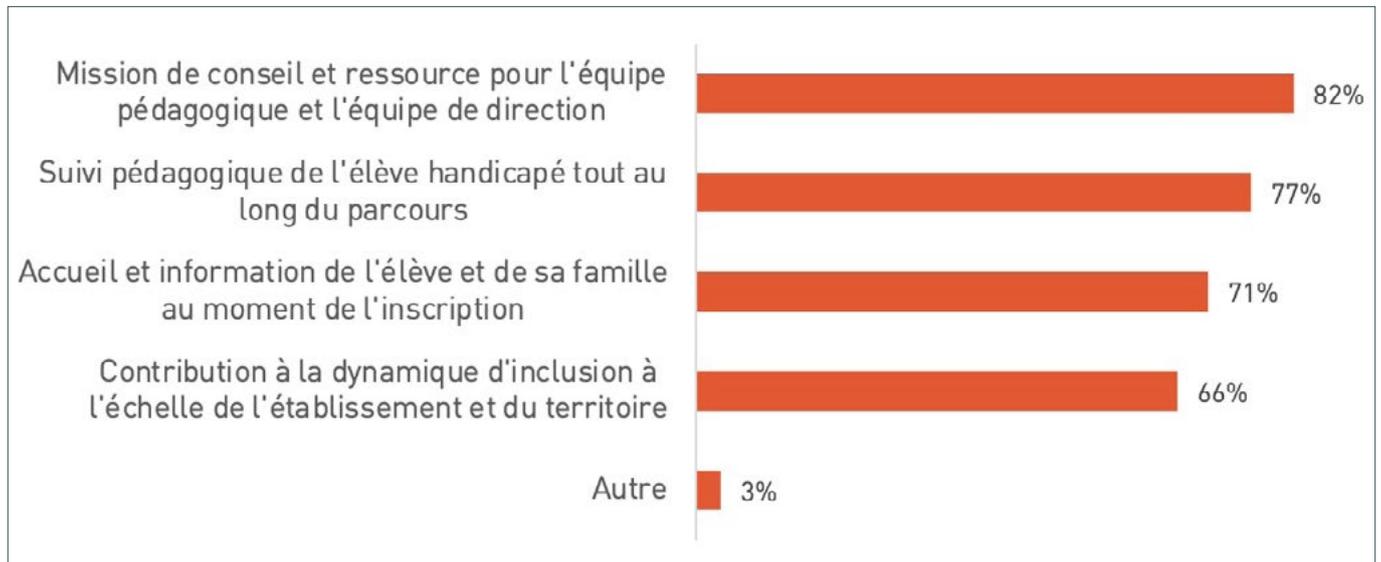


Figure 66 – Principales missions du référent handicap
Nombre répondants 119

Les réponses « Autre » décrivent des temps d'enseignement, notamment dans des établissements du secteur médico-social.

Dans 83% des cas (sur 119 répondants), la fonction de référent est officialisée au sein de l'équipe en interne. Elle est rendue publique aux usagers (élèves et familles) pour 65% des établissements et n'apparaît dans les fiches de poste que dans 59% des cas.

Certification professionnelle

Les critères de choix du référent handicap se fondent en premier lieu sur la motivation personnelle du professionnel.

62% des 254 structures répondantes estiment nécessaire la création d'une certification pour le référent handicap.

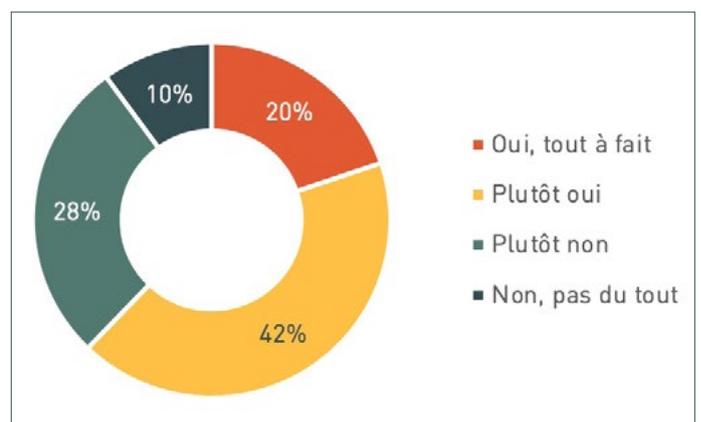


Figure 67 – Avis sur la nécessité de créer une certification professionnelle pour le référent handicap
Nombre répondants 254

L'analyse des réponses par statut d'établissement montre que les avis favorables à la création d'une certification professionnelle pour le référent handicap sont nettement plus importants dans le secteur public (respectivement 78% et 67% pour les établissements classés et non classés, contre 44% pour les écoles associatives).

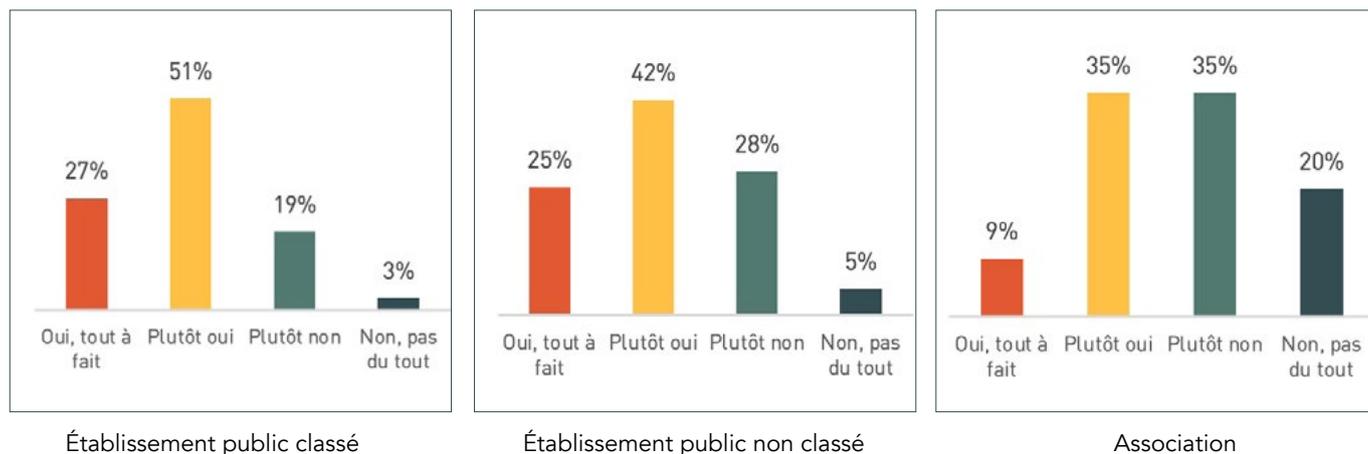


Figure 68 – Avis sur la nécessité de créer une certification professionnelle pour le référent handicap par statut d'établissement
Nombre répondants 249

PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

Les effectifs de personnels disposant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) sont compris entre 0 et 13, avec une moyenne établie à 1,3% des effectifs totaux.

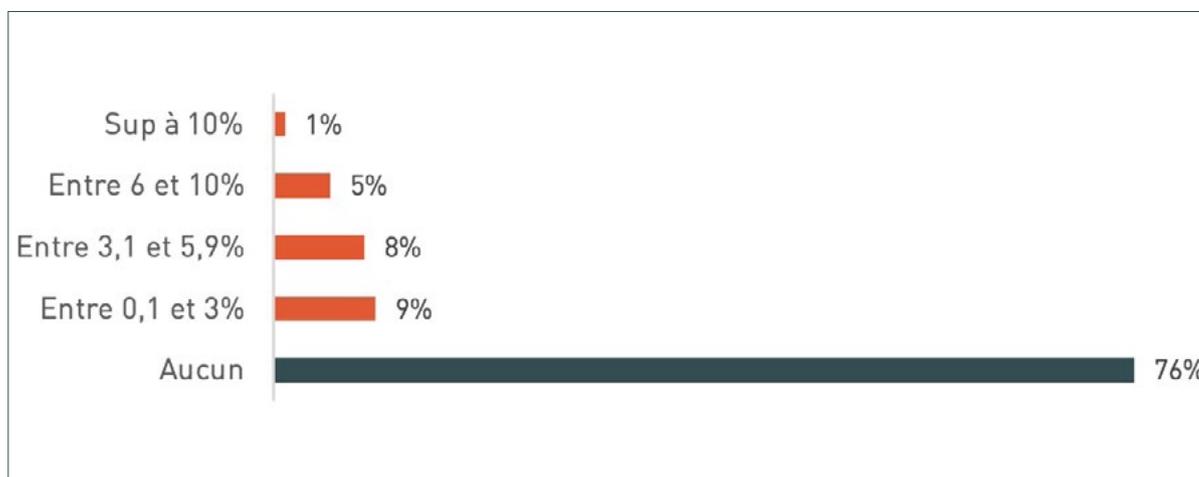


Figure 69 - Taux de personnels en situation de handicap (RQTH)
Nombre répondants 292

À noter que le taux de personnels en situation de handicap est inversement proportionnel au nombre total d'agents/salariés (75% des taux de personnels en situation de handicap supérieurs à 10% correspondent à des structures de 8 salariés maximum).

Pour les structures de plus de 20 agents/salariés, 70% ne comptent aucun personnel en situation de handicap. Seules 6% d'entre elles comptent au moins 6% d'agents/salariés RQTH, conformément à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).

1.9 FACTEURS FACILITANT LES PRATIQUES D'ACCUEIL INCLUSIF

Pour être en mesure de discriminer les facteurs qui impactent de manière significative les dynamiques inclusives dans les établissements, un indicateur a été construit pour identifier le niveau d'engagement des structures. Des relations significatives ont ensuite été recherchées entre les niveaux d'engagement les plus élevés et les différentes variables explorées par le questionnaire.

Des tris croisés ont également été effectués sur un grand nombre de combinaisons de variables pour identifier des interdépendances supplémentaires.

CONSTRUCTION D'UN INDICATEUR DE DYNAMIQUE INCLUSIVE

Considérant que les dynamiques inclusives supposent un engagement institutionnel, une culture collective et l'individualisation des démarches d'accueil et d'accompagnement, l'indicateur a été construit à partir de plusieurs variables qui englobent l'ensemble du processus d'accueil depuis la réception d'une demande d'inscription jusqu'à l'évaluation des apprentissages d'un élève.

La sélection des variables s'est portée sur 4 critères traduisant la mise en œuvre de mesures à différentes étapes du processus d'inclusion et dans différents champs :

Critère 1	Politique des Ressources Humaines
Critère 2	Accueil des demandes d'inscription des personnes en situation de handicap
Critère 3	Recueil des besoins spécifiques de l'élève
Critère 4	Adaptation des évaluations

Ont été retenus des critères mesurables et objectifs, qui laissent le moins d'espace possible à l'interprétation de la question ou de la réponse.

Un poids identique a été attribué à chaque critère (25%) et une pondération a été construite pour définir 4 catégories de 1 à 4, de la dynamique inclusive la plus faible à la plus forte (cf. annexe « Construction de l'indicateur de dynamique inclusive »).

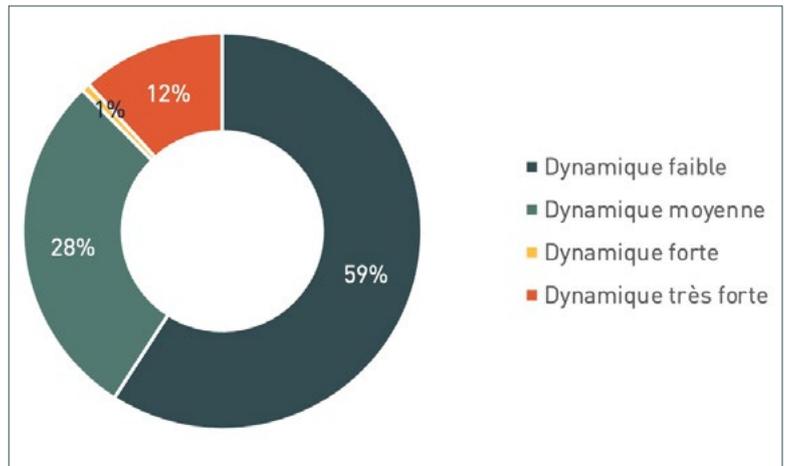
Catégorie 1	Dynamique inclusive faible
Catégorie 2	Dynamique inclusive moyenne
Catégorie 3	Dynamique inclusive forte
Catégorie 4	Dynamique inclusive très forte

DONNÉES GÉNÉRALES

Sur l'ensemble des structures répondantes, 13% présentent une dynamique forte à très forte en faveur de l'inclusion.

Figure 70 - Répartition des structures par catégories de dynamiques inclusives définies
Nombre répondants 411*

* Pour qualifier le maximum de répondants, un redressement par imputation des non-réponses partielles a été réalisé sur les 4 critères de l'indicateur



L'analyse par statut d'établissement montre que, globalement, les associations sont peu nombreuses en catégories 3 et 4 (total de 4%), contre 12 % pour les établissements publics non classés et 20% pour les établissements classés.

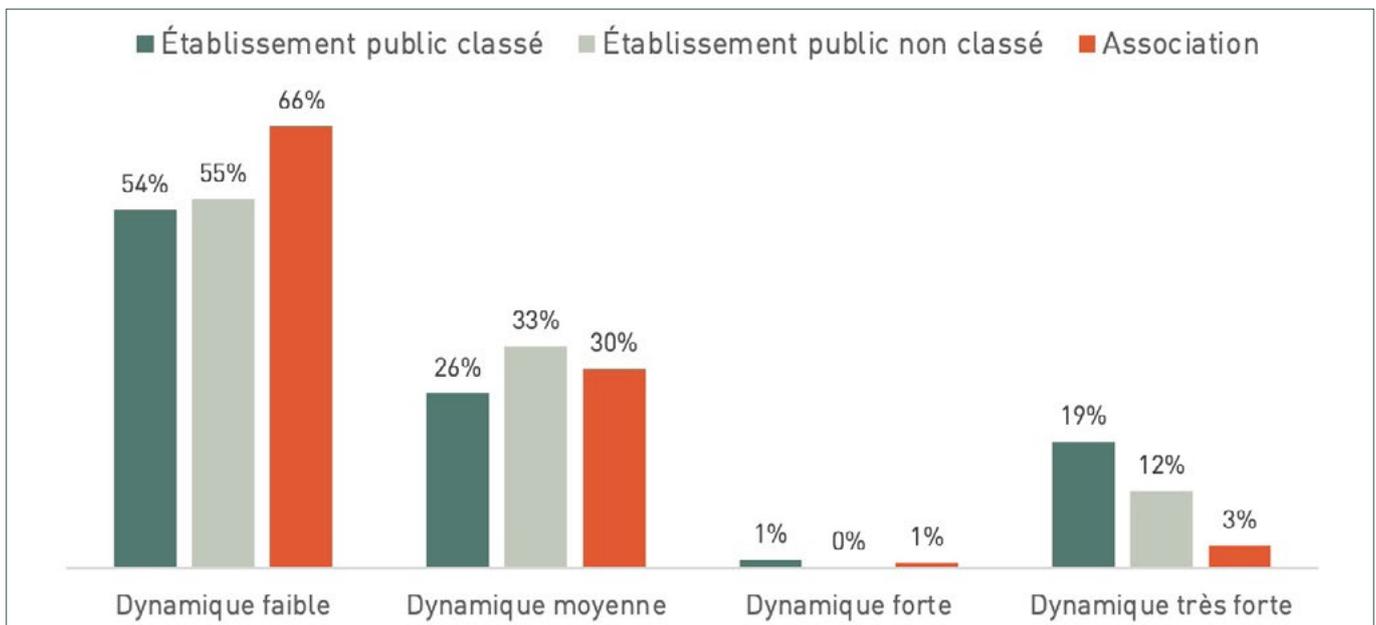


Figure 71 – Répartition des structures par catégories définies par l'indicateur par statut d'établissement
Nombre répondants 402

L'analyse statistique des données fait apparaître un certain nombre de relations significatives, regroupées ci-après par thématique pour une meilleure lecture.

1. Le schéma départemental des enseignements artistiques

Dynamique inclusive

L'inscription de dispositions en faveur de l'inclusion artistique dans les SDEA est fortement corrélée aux scores de l'indicateur : 75% des structures à dynamique très forte (catégorie 4) sont implantées sur un territoire dans lequel est déployé un SDEA intégrant des dispositions inclusives (et 78 % des structures à dynamique forte / catégorie 3).

Sans surprise, l'adhésion au SDEA concerne 76 % des lieux d'enseignement musical de catégorie 3 et 92 % de catégorie 4.

Autres relations remarquables

L'analyse croisée de l'adhésion d'un établissement au SDEA et des effectifs d'élèves en situation de handicap accueillis montre une forte relation : 85% des structures accueillantes adhèrent au SDEA.

De même, 74% des structures accueillant des élèves handicapés sont implantées sur des territoires où le SDEA contient des dispositions en faveur de l'inclusion artistique.

Enfin, lorsque le SDEA contient des dispositions en faveur de l'inclusion, les nominations de référent sont plus importantes (64%).

Ces résultats montrent l'impact significatif de l'adhésion d'une structure au SDEA d'une part et de l'existence de dispositions inclusives dans le schéma d'autre part sur les dynamiques inclusives : les structures sont plus nombreuses à accueillir des élèves en situation de handicap et à avoir nommé un référent handicap.

2. Politique des Ressources Humaines

2.1 LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Dynamique inclusive

La programmation de formations sur des thématiques liées au handicap est très majoritairement mise en œuvre par des structures de catégories 3 et 4 : 79% pour les formations réalisées les 2 dernières années et 76% pour les formations programmées au cours des 2 prochaines années.

Ces résultats confirment l'hypothèse selon laquelle le plan de développement des compétences intégrant le sujet du handicap a un impact sur les dispositions inclusives d'un établissement.

2.2 LE RÉFÉRENT HANDICAP

Dynamique inclusive

La nomination d'un référent handicap est très fortement corrélée aux catégories 3 et 4 : 100% des structures à dynamique très forte et 65% des structures à dynamique forte ont un référent handicap.

Par ailleurs, le croisement entre l'indicateur et la fonction principale du référent handicap révèle une relation significative : 77% des structures à dynamique très forte ont un référent dont la fonction principale est enseignant.

Autres relations remarquables

Les établissements accueillent un nombre d'élèves en situation de handicap significativement plus élevé lorsqu'un référent est nommé (cf. figure 72 ci-après).

À noter : 100% des établissements accueillant des élèves en situation de handicap en 3e cycle à orientations amateur et professionnelle disposent d'un référent.

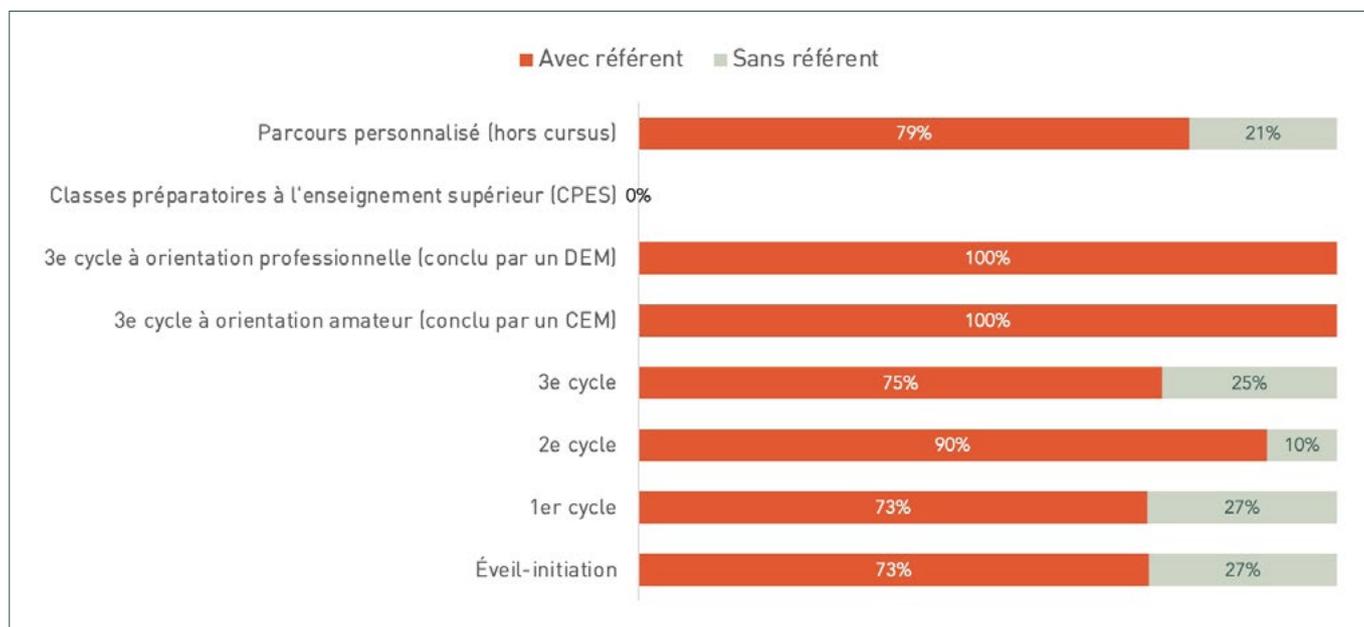


Figure 72 - % des élèves en situation de handicap par cycle/parcours, avec/sans référent handicap
Nombre total d'élèves en situation de handicap 1346

Aide à la lecture du graphique (exemple de la première ligne) :

79% de l'échantillon global des élèves en situation de handicap inscrits à titre individuel en parcours personnalisé sont inscrits dans un établissement qui dispose d'un référent handicap

Les lieux d'enseignement musical mettent en œuvre différentes dispositions inclusives en plus grand nombre lorsqu'ils ont nommé un référent handicap :

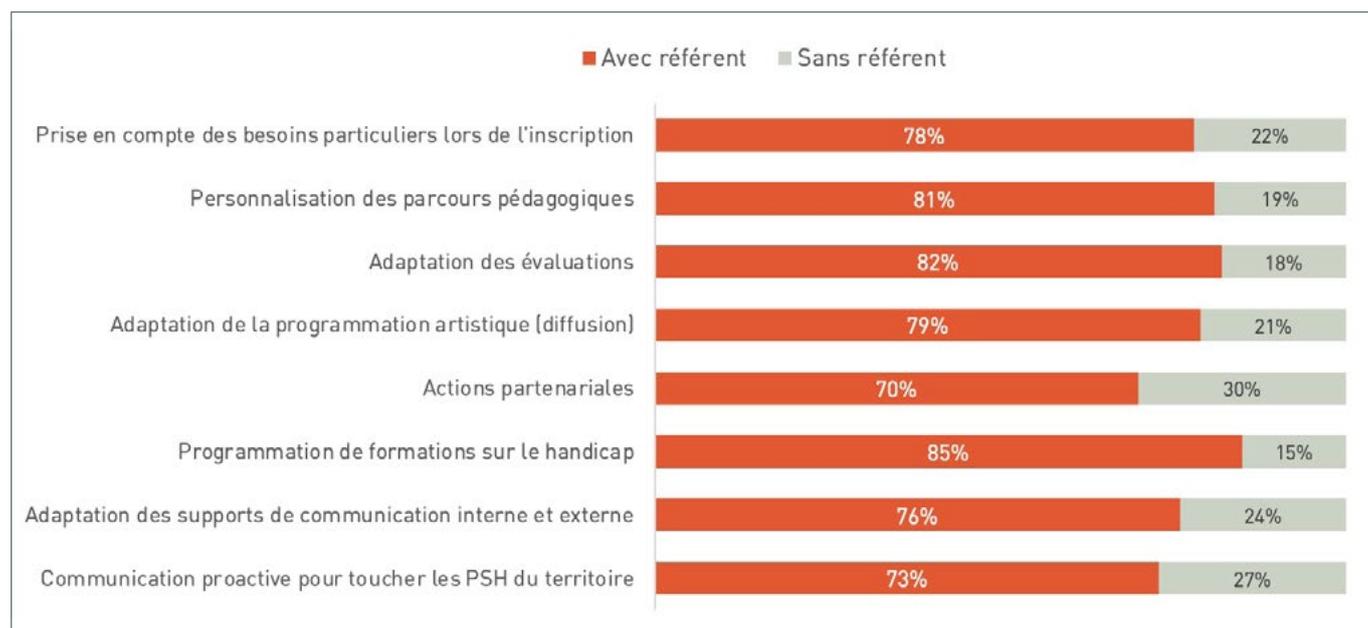


Figure 73 - Pourcentage des établissements à disposer d'un référent handicap par type d'action

Aide à la lecture du graphique (exemple de la première ligne) :

78% des établissements prenant en compte les besoins particuliers de l'élève au moment de son inscription disposent d'un référent handicap

L'ensemble de ces données confirme la forte interdépendance entre la nomination d'un référent handicap et la dynamique inclusive d'un établissement, depuis la conception d'offres adaptées, la mise en place de dispositions administratives et pédagogiques spécifiques, le développement des compétences de l'ensemble de l'équipe jusqu'aux actions de communication à destination des personnes en situation de handicap.

Les effectifs d'élèves en situation de handicap accueillis dans le cadre des inscriptions individuelles, tout autant que les partenariats avec les structures du territoire sont directement corrélés à la présence d'un référent.

La fonction principale d'enseignant constitue en outre un critère très favorable à l'ensemble des dispositions institutionnelles en faveur de l'accueil des personnes en situation de handicap.

3. Offre pédagogique

Dynamique inclusive

Les établissements à dynamique très forte (catégorie 4) sont 77% à proposer des offres pédagogiques sur mesure (cours individuel ou cours collectif mixte ou cours collectif non mixte ou combinaison).

En comparaison, les structures des catégories 1 et 2 ne sont que 25% à adapter leur offre pédagogique.

Une analyse plus fine de ces données montre que les structures à très forte dynamique inclusive proposent davantage de cours collectifs mixtes que les autres catégories. Inversement, les structures à faible dynamique inclusive sont plus nombreuses à proposer des cours collectifs dédiés (non mixtes).

De même, le croisement de l'indicateur avec la répartition des élèves en situation de handicap dans les cycles/parcours montre que les établissements à forte ou très forte dynamique (catégories 3 et 4) orientent davantage les élèves en « cycle ordinaire » (moyenne de 60% des élèves en situation de handicap accueillis contre 53% pour les 2 autres catégories). Les structures à très forte dynamique inclusive sont celles qui présentent un pourcentage d'élèves en situation de handicap le plus élevé dans les 2e et 3e cycles (respectivement 15,6% et 1,3%).

Ces données traduisent sans doute la volonté des structures plus fortement mobilisées sur le sujet de l'inclusion à privilégier la mixité handi-valide et les aménagements de l'offre pédagogique « ordinaire ».

4. Communication

Dynamique inclusive

La relation entre communication externe et dynamique inclusive se révèle très forte puisque 100% des structures de catégorie 4 (dynamique très forte) diffusent des informations spécifiques à destination des personnes handicapées et engagent des démarches proactives pour toucher les publics en situation de handicap de leur territoire.

2

Enquête 'Personnels'

2.1 Typologie des répondants	56
2.2 Sensibilité aux enjeux d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap	58
2.3 Compétences professionnelles	59
Sentiment de compétences	59
Besoins des professionnels	61
2.4 Référent handicap	62
Nomination d'un référent handicap	62
Certification professionnelle ou diplôme	63
2.5 Actions prioritaires	64

2.1 TYPOLOGIE DES RÉPONDANTS

612 questionnaires renseignés par les personnels de structures d'enseignement musical ont pu être exploités dans cette enquête.



LES RÉSULTATS À RETENIR

56%

des professionnels pensent ne pas disposer des compétences et connaissances nécessaires pour accueillir des personnes en situation de handicap.

88%

des professionnels déclarent avoir besoin de formation et d'accompagnement pour se sentir plus compétents.

91%

des répondants pensent qu'un référent handicap est plutôt ou totalement nécessaire dans leur établissement.

87%

des professionnels sont favorables à la création d'une certification professionnelle ou d'un diplôme pour le référent handicap.

Les femmes ont répondu plus massivement à l'enquête (71%).

83% des répondants sont des agents du secteur public, dont 69% exercent dans des établissements publics classés.

La catégorie « Autre » regroupe ici des professionnels exerçant principalement dans des écoles privées ou en auto-entreprise.

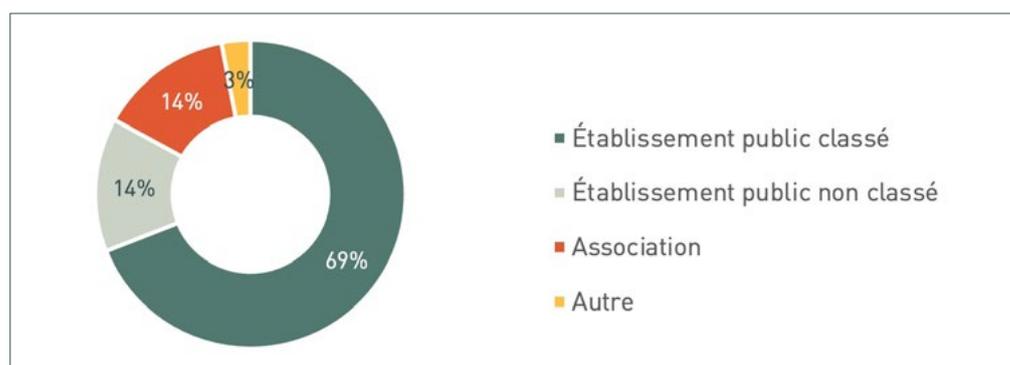


Figure 74 – Répartition des répondants par statut d'établissement

Nombre répondants 595

2.2 SENSIBILITÉ AUX ENJEUX D'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

89% des répondants se déclarent plutôt ou totalement concernés par l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

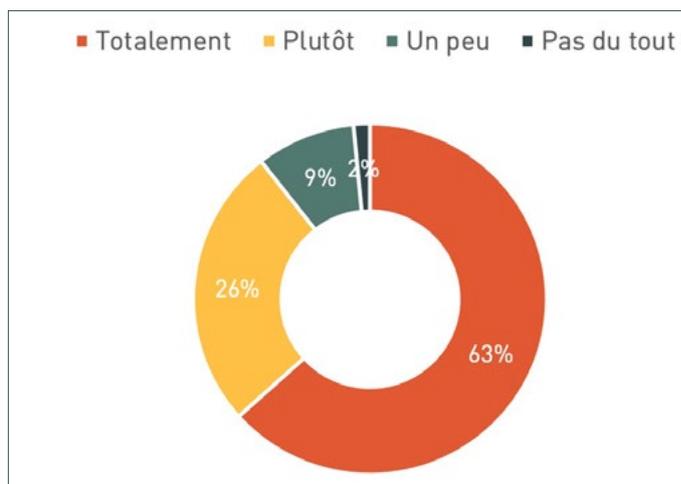


Figure 77 – Réponses à la question « D'une manière générale, vous sentez-vous concerné.e par l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap ? »

Nombre répondants 606

Eu égard aux biais de réponses précisés en préambule, ces chiffres ne sont pas représentatifs de l'ensemble des personnels du secteur de l'enseignement musical.

Néanmoins, l'analyse des réponses par fonction renseigne sur les niveaux de « sensibilité personnelle » de chaque catégorie de répondants : ainsi, on peut relever que les personnels techniques et les membres de bureau (secteur associatif) sont globalement moins sensibles au sujet. De même, 14% des enseignants se sentent peu ou pas du tout concernés.

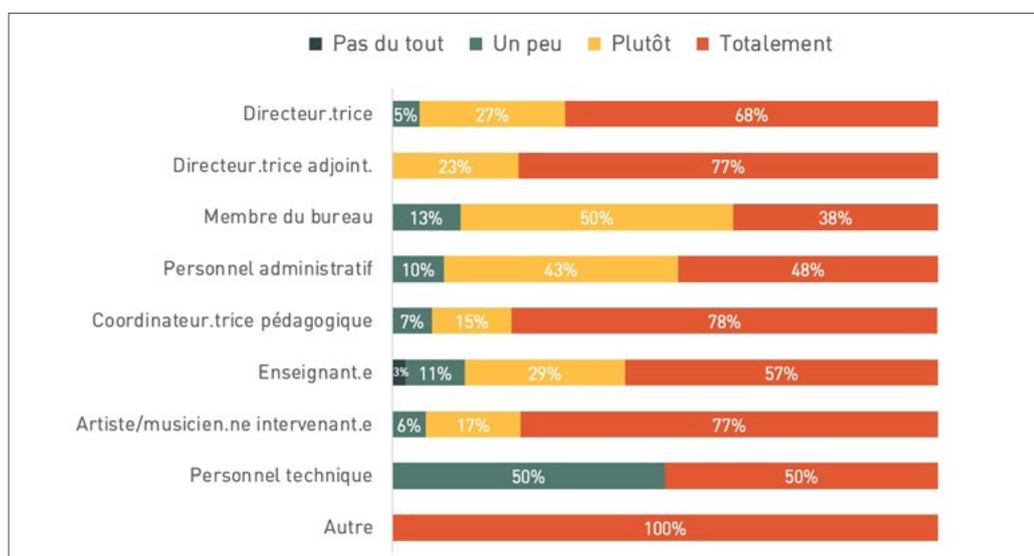


Figure 78 – Réponses par fonction à la question « D'une manière générale, vous sentez-vous concerné.e par l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap ? »

Nombre répondants 603

Les femmes se sentent légèrement plus concernées que les hommes (91%* contre 87%*).

La catégorie d'âge supérieure à 65 ans se sent légèrement moins concernée (80%* contre près de 90%* pour les autres tranches d'âge).

* % correspondant à la somme des réponses « plutôt » et « totalement »

2.3 COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

SENTIMENT DE COMPÉTENCES

56% des professionnels estiment ne pas disposer des compétences et connaissances nécessaires pour accueillir des personnes en situation de handicap.

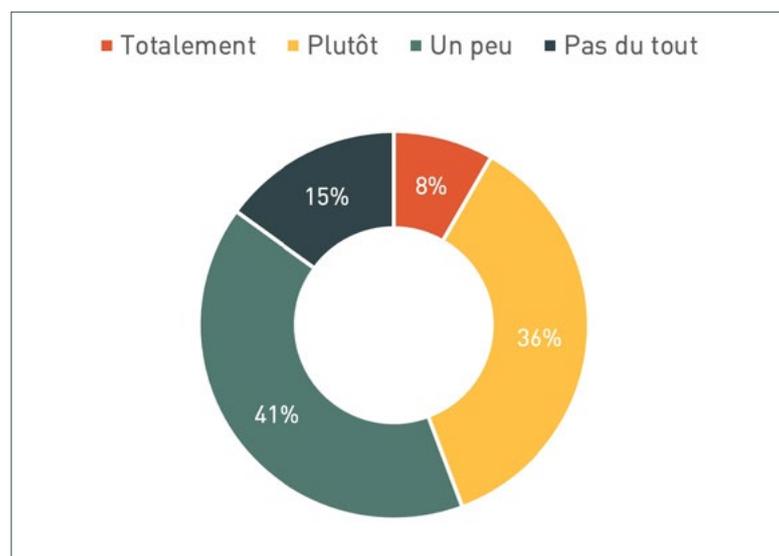


Figure 79 – Réponses à la question « Pensez-vous disposer des compétences et connaissances suffisantes pour accueillir des personnes en situation de handicap ? »
Nombre répondants 600

L'analyse des réponses par fonction montre que les personnels administratifs, les membres de direction ainsi que les enseignants pensent majoritairement que leurs compétences et connaissances sont insuffisantes.

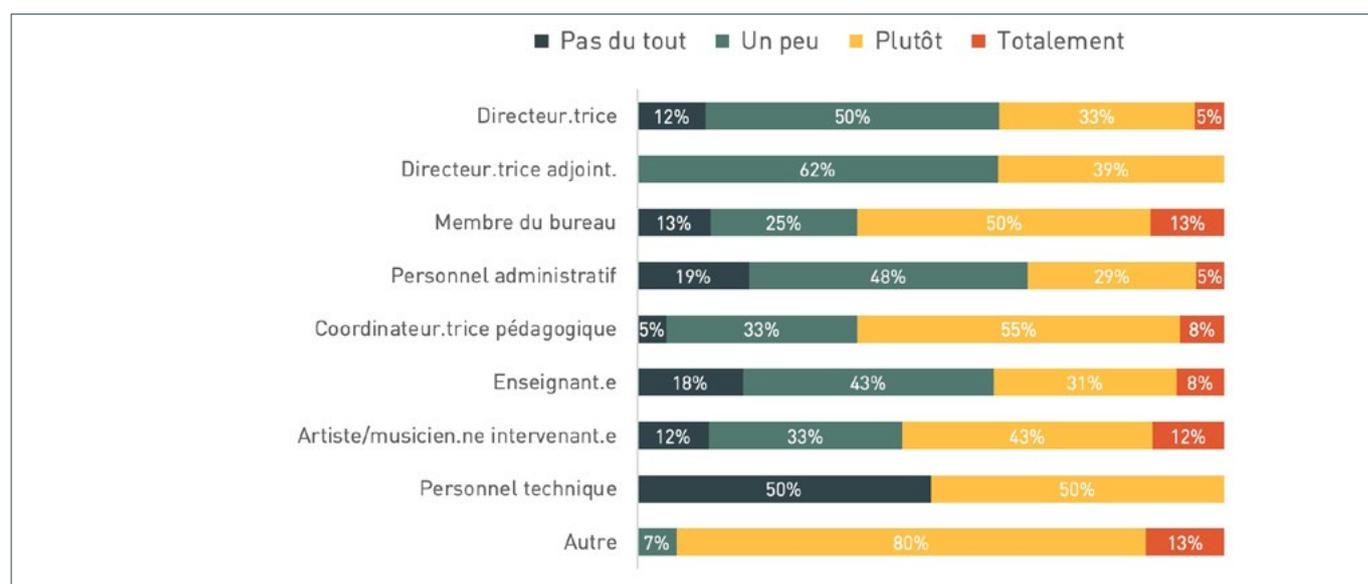


Figure 80 – Réponses par fonction à la question « Pensez-vous disposer des compétences et connaissances suffisantes pour accueillir des personnes en situation de handicap ? »
Nombre répondants 597

L'étude spécifique des réponses des personnels ayant la fonction de référent handicap révèle qu'ils sont plus nombreux à considérer qu'ils disposent des connaissances et compétences suffisantes.

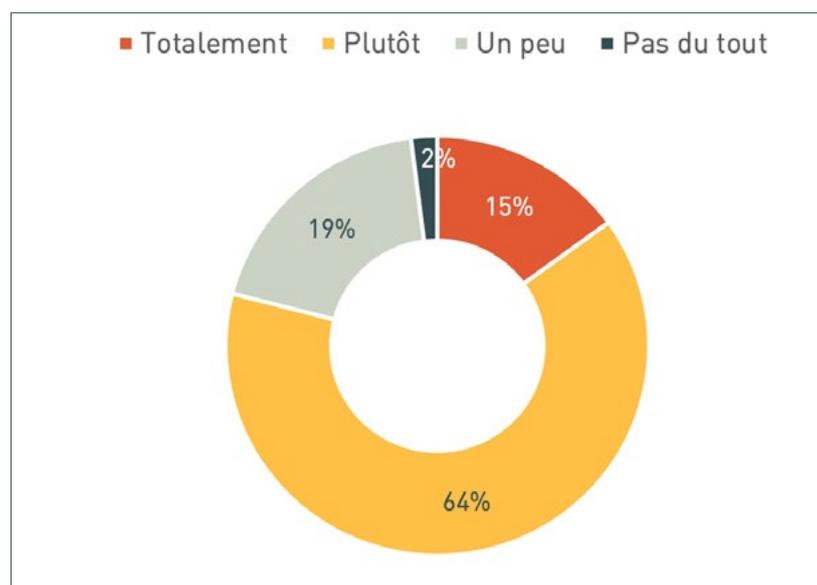


Figure 81 – Réponses des référents handicap à la question « Pensez-vous disposer des compétences et connaissances suffisantes pour accueillir des personnes en situation de handicap ? »

Nombre de répondants 161

L'analyse des réponses par statut d'établissement montre que les personnels des établissements publics ont davantage le sentiment de ne pas disposer des compétences et connaissances suffisantes : 58% pour les établissements classés et 61% pour les non classés (contre 46% et 48% pour les associations et les « autres »).

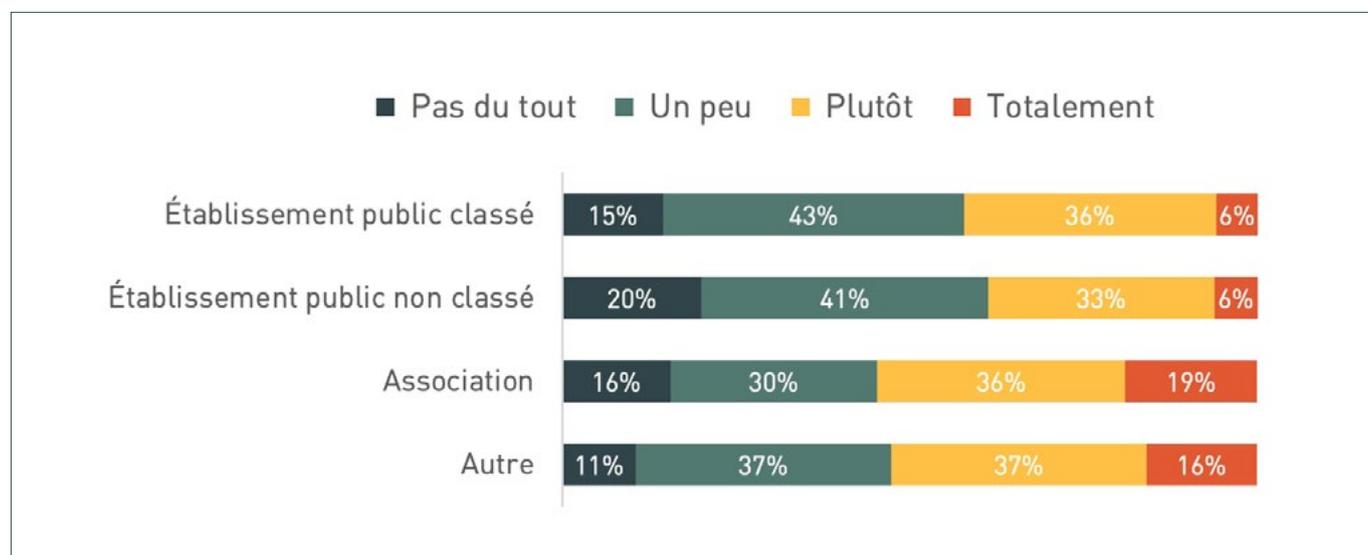


Figure 82 – Réponses par statut à la question « Pensez-vous disposer des compétences et connaissances suffisantes pour accueillir des personnes en situation de handicap ? »

Nombre répondants 583

BESOINS DES PROFESSIONNELS

Les besoins exprimés par les professionnels pour se sentir plus compétents dans l'accueil des personnes en situation de handicap concernent en premier lieu le besoin de formation et d'accompagnement (88%).

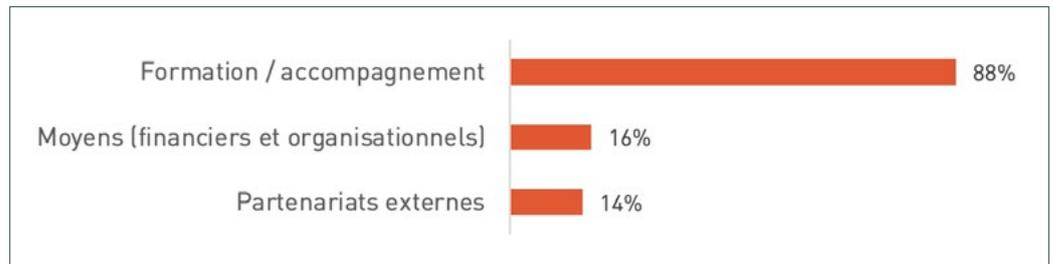


Figure 83 – Réponses à la question « Quels sont vos besoins (en termes de connaissances, savoir-faire, savoir-être, outils...) pour vous sentir compétent.e dans l'accueil des personnes en situation de handicap au sein de votre structure ? »

Nombre de répondants 486 / 568 réponses (verbatim)

Formation/accompagnement

Ce sont les besoins de participation à des formations et des colloques qui sont identifiés en majorité (36%).

La nécessité de développer leurs connaissances relatives aux différentes grandes familles de handicap émerge également (22%), sans que ne soient précisées les modalités d'acquisition (formation, colloque, ressources spécialisées, etc.).

Enfin, l'appropriation d'outils pédagogiques adaptés à l'accompagnement des élèves est plébiscitée par 13% des répondants.



Figure 84 – Détails des réponses de la catégorie « Formation / accompagnement » à la question « Quels sont vos besoins (en termes de connaissances, savoir-faire, savoir-être, outils...) pour vous sentir compétent.e dans l'accueil des personnes en situation de handicap au sein de votre structure ? »

Nombre répondants 486 / 568 réponses (verbatim)

Moyens humains et financiers

Les moyens attendus par les répondants concernent essentiellement la possibilité de dégager du temps pour les enseignants pour organiser la concertation interne entre collègues et avec les familles, et permettre l'encadrement de cours en binôme.

Partenariats externes

L'organisation d'un travail en réseau (intra et inter sectoriel) pour mutualiser les connaissances et partager les pratiques est attendue par 9% des répondants.

La mise en place de partenariats avec des professionnels du secteur médico-social sous différentes formes est également évoquée (5%) : partage de connaissances, organisation de stages immersifs en ESMS.

2.4 RÉFÉRENT HANDICAP

NOMINATION D'UN RÉFÉRENT HANDICAP

91% des répondants pensent qu'un référent handicap est plutôt ou totalement nécessaire dans leur établissement.

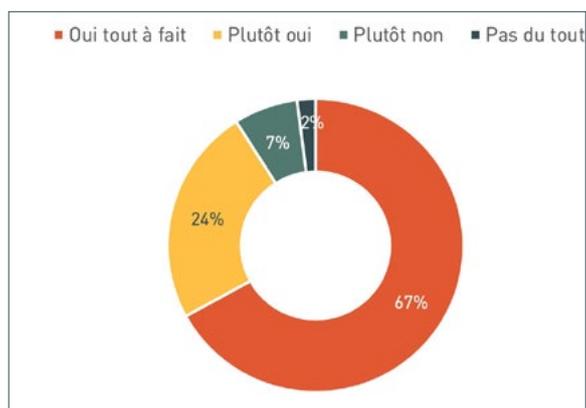


Figure 85 – Réponses à la question « La présence d'un référent handicap dans votre structure vous semble-t-elle nécessaire ? »

Nombre répondants 586

L'analyse des réponses par secteur montre que les personnels des écoles associatives et privées sont moins largement favorables que les personnels du secteur public à la nomination d'un référent handicap.

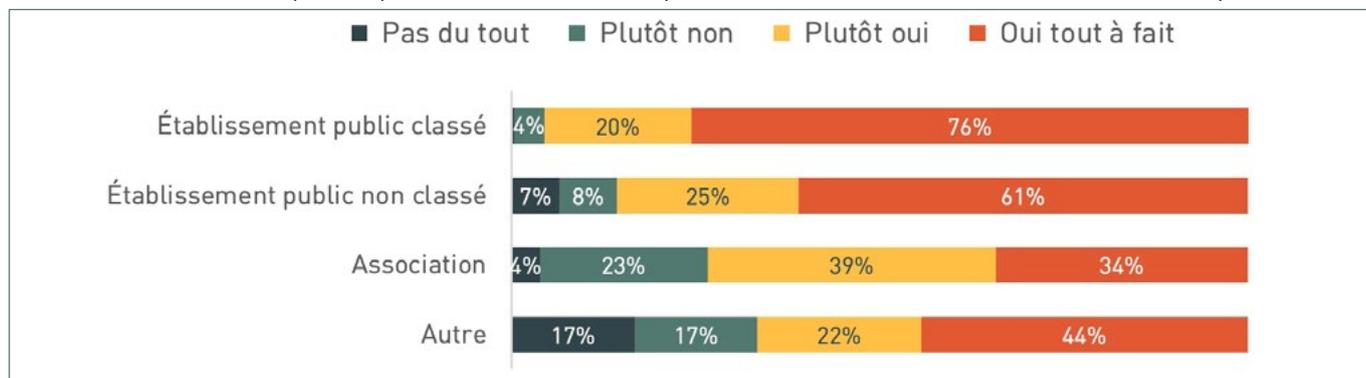


Figure 86 – Réponses par statut à la question « La présence d'un référent handicap dans votre structure vous semble-t-elle nécessaire ? »

Nombre répondants 569

L'analyse des réponses par fonction révèle que les membres des bureaux des écoles associatives ne sont que 38% à y être plutôt ou totalement favorables.

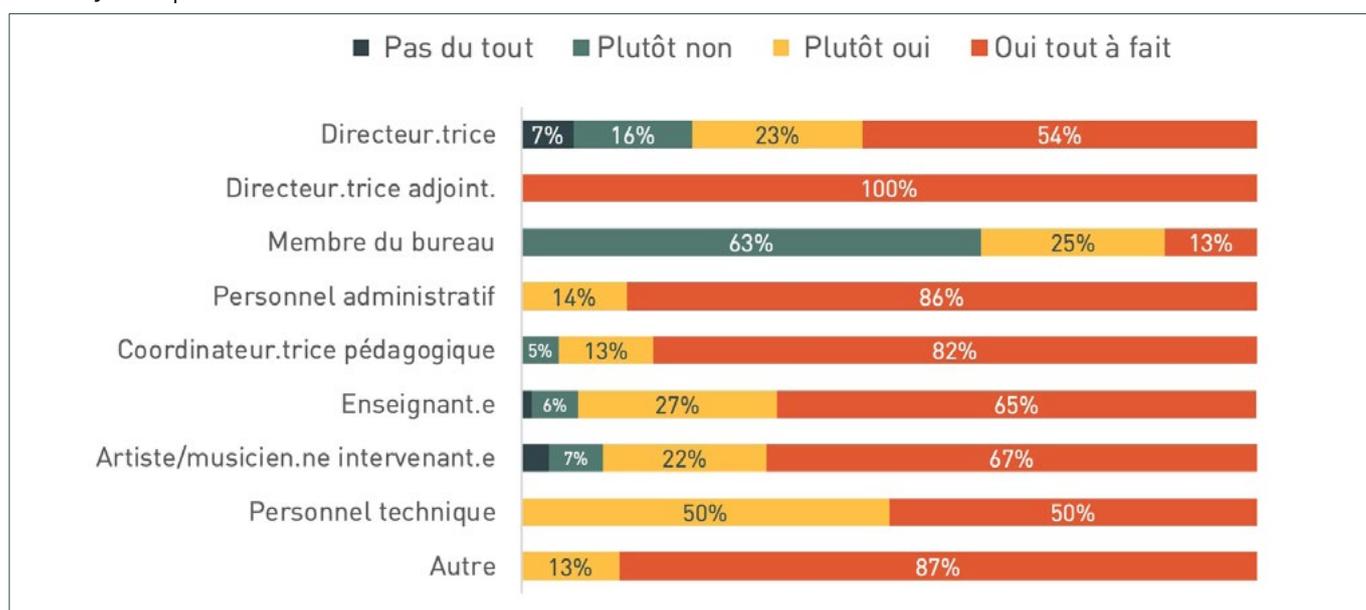


Figure 87 – Réponses par fonction à la question « La présence d'un référent handicap dans votre structure vous semble-t-elle nécessaire ? »

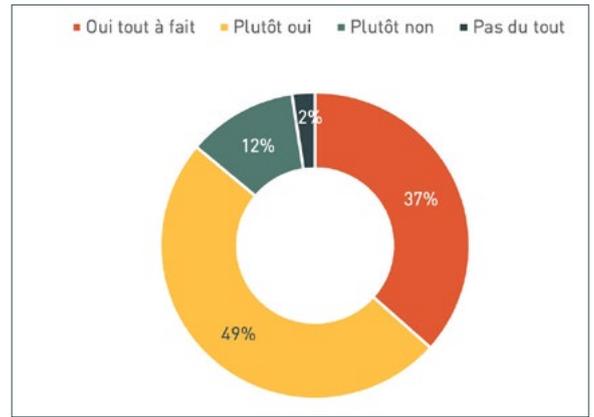
Nombre répondants 583

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE OU DIPLÔME POUR LE RÉFÉRENT HANDICAP

87% des professionnels sont favorables à la création d'une certification professionnelle ou d'un diplôme pour le référent handicap.

Figure 88 – Réponses à la question « La création d'une certification ou d'un diplôme pour le référent handicap vous semble-t-elle nécessaire ? »

Nombre de répondants 584



Là aussi, le secteur associatif y est moins largement favorable que les autres secteurs (avec « seulement » 76%).

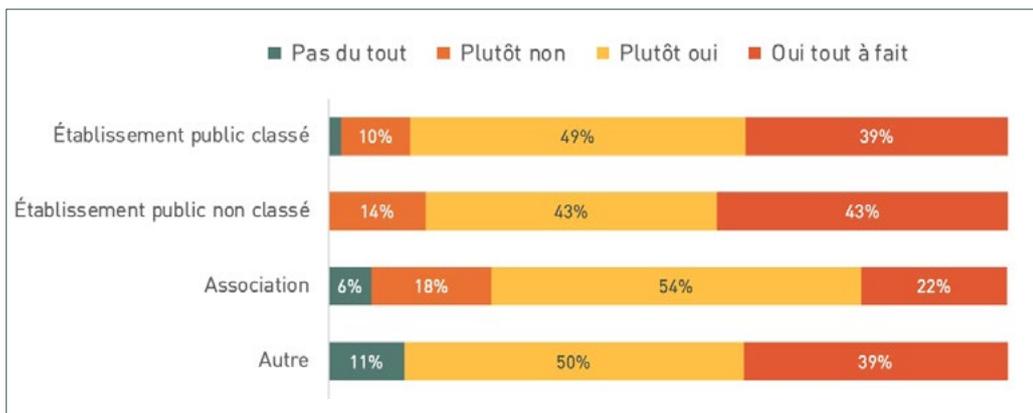


Figure 89 – Réponses à la question par statut d'établissement « La création d'une certification ou d'un diplôme pour le référent handicap vous semble-t-elle nécessaire ? »

Nombre répondants 567

À l'exception des personnels techniques, ce sont les membres de bureau du secteur associatif qui y sont les moins favorables : ils ne sont que 38% à considérer la certification plutôt ou totalement nécessaire.

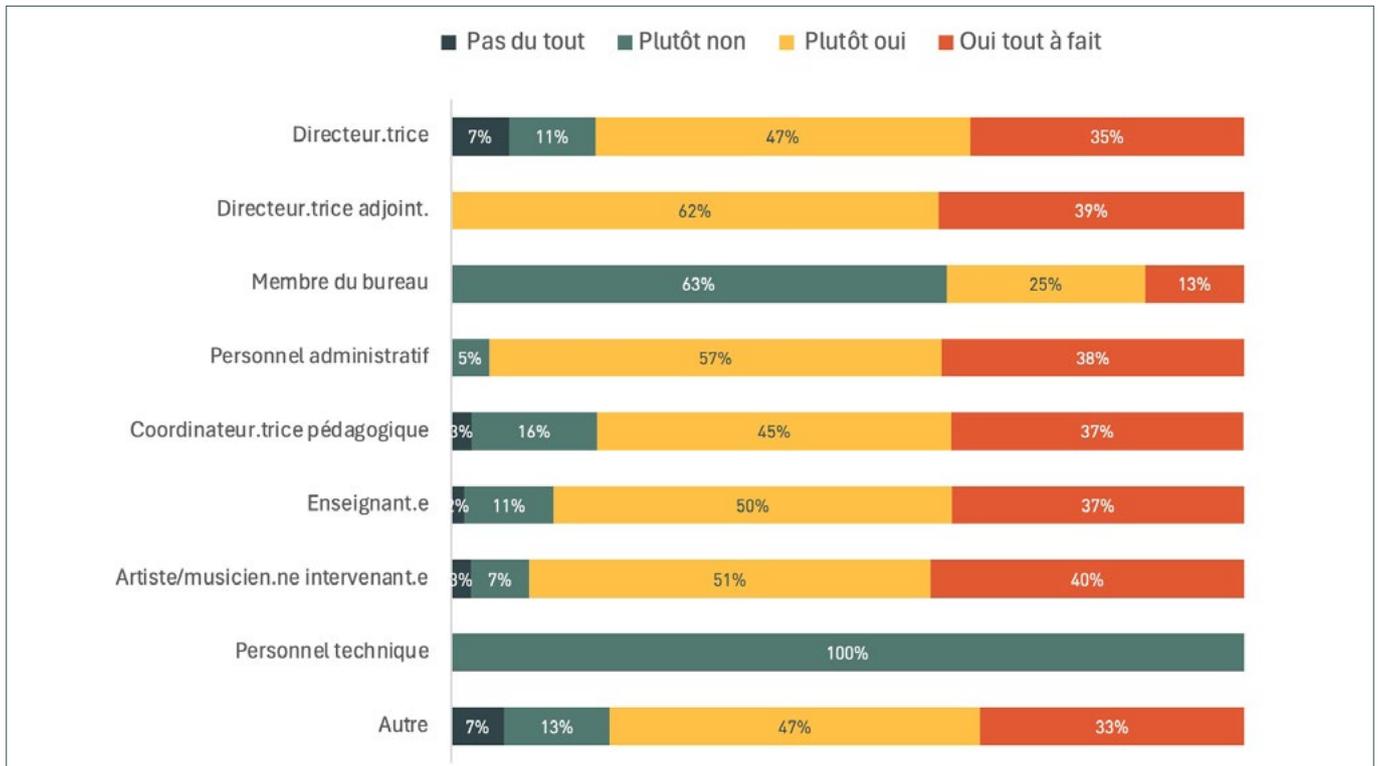


Figure 90 – Réponses à la question par fonction « La création d'une certification ou d'un diplôme pour le référent handicap vous semble-t-elle nécessaire ? »

Nombre répondants 581

2.5 ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions prioritaires identifiées par les professionnels pour développer l'accessibilité de leur structure concernent au premier chef la construction de plans de formations intégrant le handicap (44%), suivies par le développement des actions de communication externe (40%) et la création de partenariats avec des établissements du champ du handicap (38%).

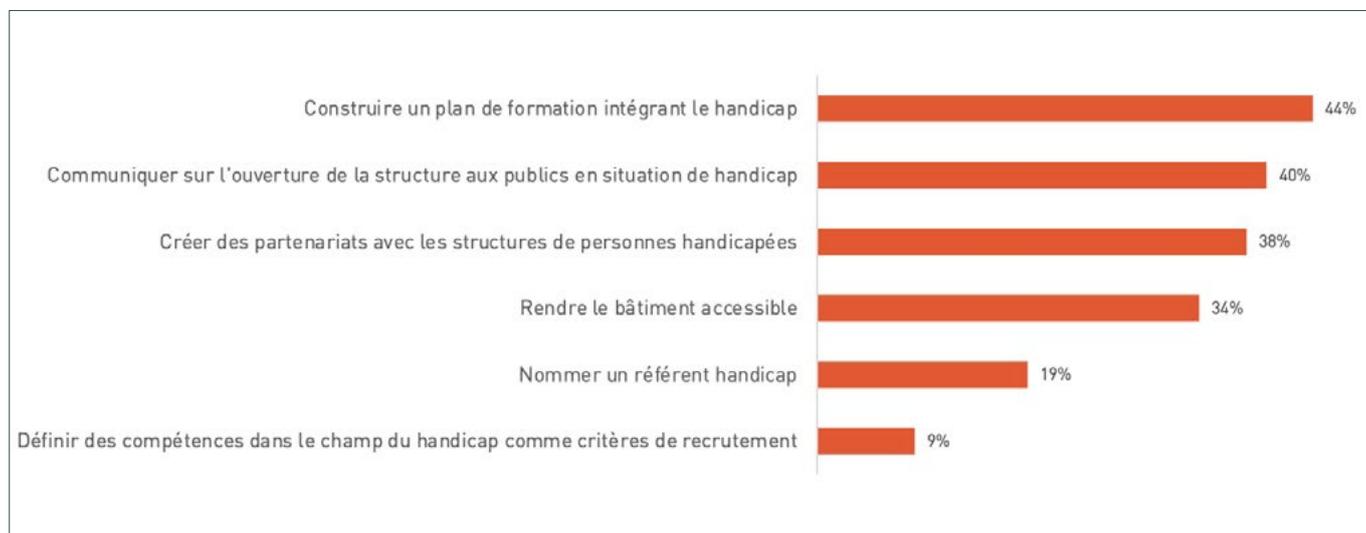


Figure 91 – Réponses à la question « Selon vous, quelles seraient les actions prioritaires à mettre en œuvre par votre structure pour développer son accessibilité aux personnes en situation de handicap ? »
 Nombre répondants 496 / 948 réponses (choix multiple hiérarchisé)

Les actions de communication sont prioritaires pour les personnels du secteur associatif et les établissements publics non classés, tandis que les établissements classés placent l'élaboration de plan de formation intégrant le handicap à la première place des actions prioritaires.

Les professionnels de la catégorie « autre » (composée essentiellement d'écoles privées et d'auto-entrepreneurs) considèrent quant à eux la mise en accessibilité de leurs locaux comme la première action à entreprendre.

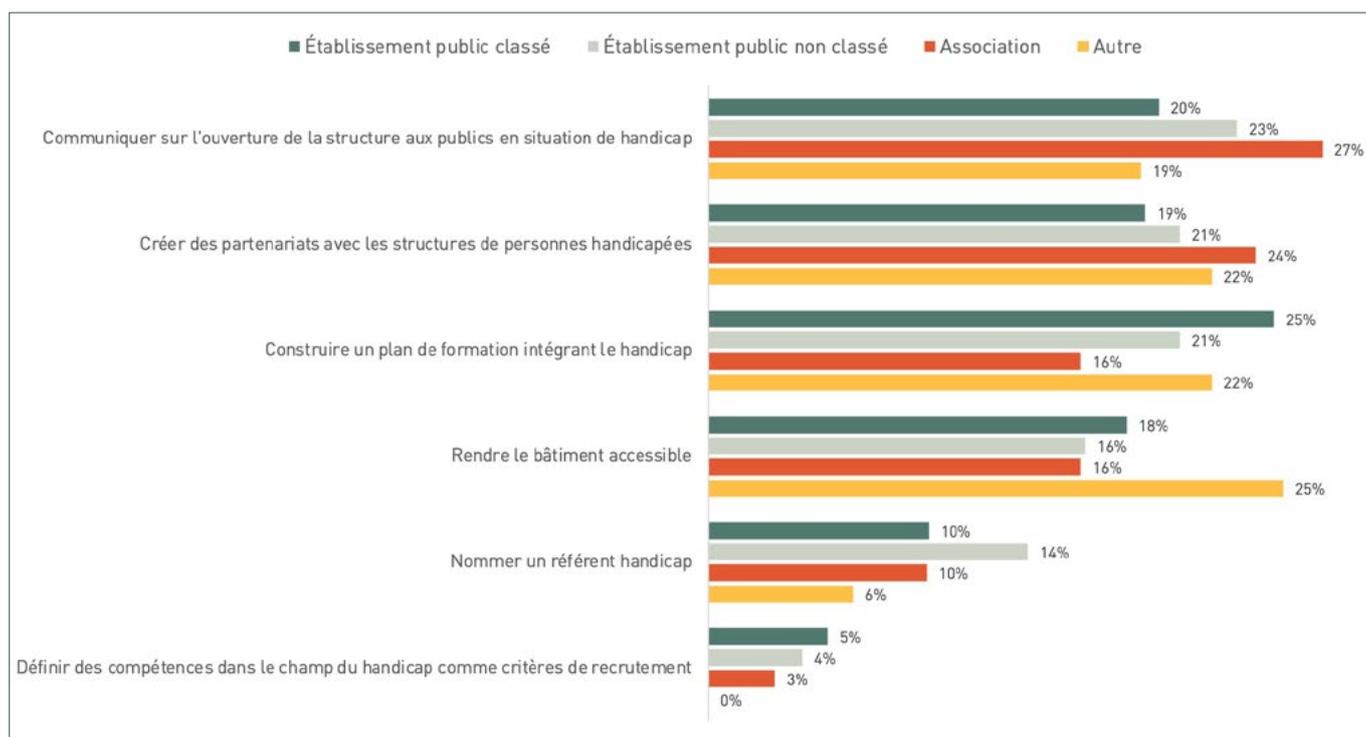


Figure 92 – Réponses à la question par statut « Selon vous, quelles seraient les actions prioritaires à mettre en œuvre par votre structure pour développer son accessibilité aux personnes en situation de handicap ? »
 Nombre répondants 496 / 948 réponses (choix multiple)

L'analyse des réponses par fonction permet de constater que les personnels pédagogiques (enseignants et coordinateurs pédagogiques) et les directeurs adjoints placent la construction de plans de formation intégrant le handicap en première place, tandis que les directeurs et membres du bureau considèrent les actions de communication externe prioritaires.

À noter que les personnels ayant la fonction de référent handicap plébiscitent, après la formation et la communication externe, des mesures plus spécifiquement orientées sur l'adaptation de l'offre pédagogique (création de parcours adaptés pour les élèves / 46%) et les moyens organisationnels (développement de la concertation interne entre collègues / 40%).

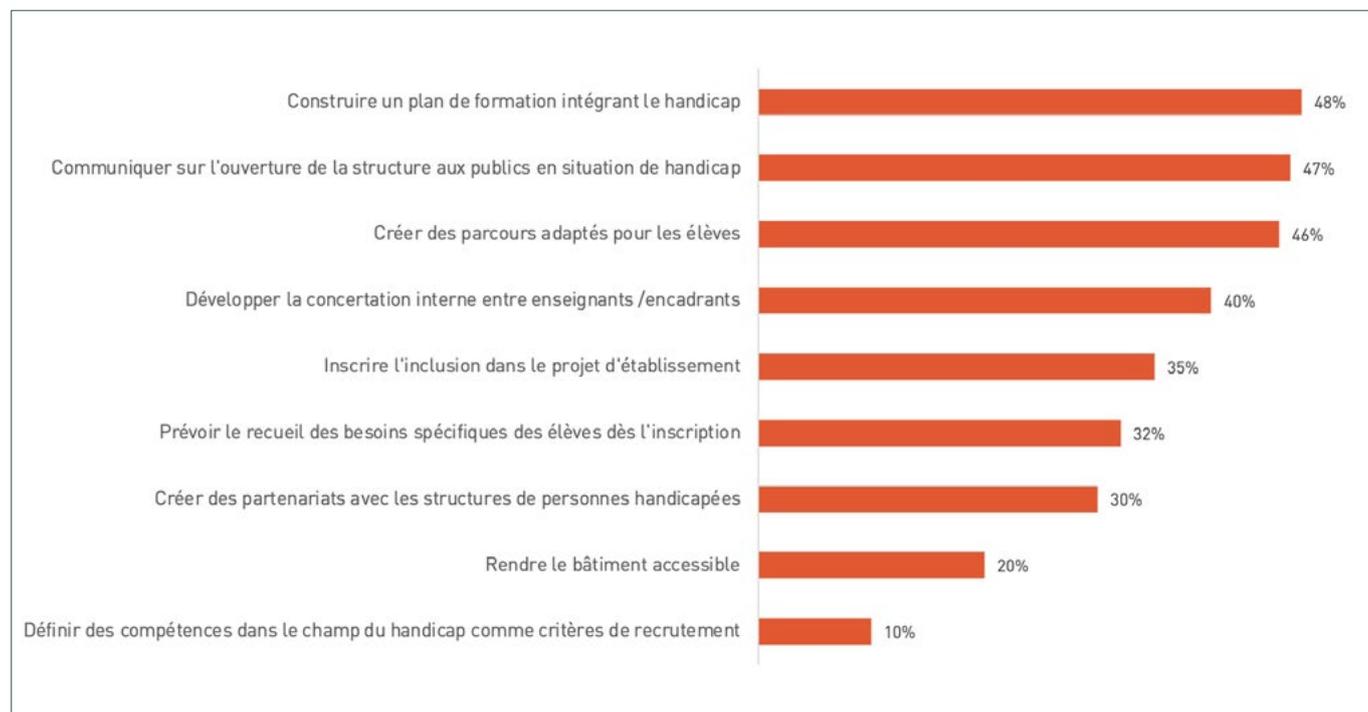


Figure 93 – Réponses des référents handicap à la question « Selon vous, quelles seraient les actions prioritaires à mettre en œuvre par votre structure pour développer son accessibilité aux personnes en situation de handicap ? »

Nombre de répondants 153 / 492 réponses (choix multiple)

3
—

Conclusion ouverte

Les résultats de cette enquête mettent en lumière un certain nombre de points d'attention, synthétisés ci-après.

DES POLITIQUES TERRITORIALES DÉTERMINANTES

Le schéma départemental des enseignements artistiques

L'enquête montre l'impact fort des dispositions en faveur de l'inclusion artistique des schémas départementaux des enseignements artistiques et des aides territoriales au projet, tout autant qu'un pourcentage élevé de méconnaissance des équipes dirigeantes sur leur existence.

Ces données invitent à promouvoir l'intégration de dispositions spécifiques de soutien aux projets inclusifs dans les schémas départementaux qui, en se déployant sur plusieurs années, offrent les conditions de la mise en place d'activités pédagogiques et artistiques pérennes.

Elles interrogent également la qualité et l'efficacité des circuits de communication entre collectivités territoriales et équipes dirigeantes du secteur de l'enseignement musical.

Les réseaux professionnels

Le besoin des professionnels à intégrer des réseaux professionnels intra sectoriels (enseignement artistique) et inter sectoriels (champs médico-social et de la santé notamment) est fortement exprimé dans l'enquête 'Personnels'.

La mutualisation des connaissances et l'échange de pratiques que ces réseaux permettent contribuent au développement des compétences des professionnels, en complément éventuel d'actions de formation sur des thématiques spécifiques.

Or, les résultats de l'enquête montrent les liens de forte interdépendance entre développement des compétences et dynamique inclusive.

La création de réseaux territoriaux (réseaux de directeurs, de référents handicap, de professionnels de l'enseignement artistique et de structures médico-sociales, etc.) gagnerait à être davantage encouragée, notamment au travers des diverses politiques culturelles, à tous les échelons (communautés d'agglomération, départements via les SDEA, programmes régionaux portés par les DRAC, etc...).

LE RÉFÉRENT HANDICAP, ROUAGE CENTRAL DES DYNAMIQUES INCLUSIVES

Les résultats de cette enquête mettent en lumière la forte corrélation entre la présence d'un référent handicap et la mise en œuvre de dispositions (administratives, pédagogiques, communicationnelles...) propices à un accueil ajusté aux besoins et compétences des personnes en situation de handicap.

Une politique active de promotion de la fonction auprès de l'ensemble du secteur de l'enseignement artistique constitue un levier incontestable de l'amélioration des dynamiques inclusives. La préconisation de l'attribution de ces missions à un enseignant apparaît ici comme un gage supplémentaire d'effectivité des pratiques d'accueil inclusif.

La conception d'une fiche de mission – voire d'une fiche de poste – permettrait d'harmoniser les représentations aujourd'hui très hétérogènes des missions du référent, et notamment de sensibiliser les responsables RH à la dimension cruciale de coordination du référent plutôt que celle de l'enseignant préposé exclusivement à l'encadrement de cours avec des élèves handicapés.

De même, une concertation partenariale au niveau national visant l'élaboration d'un référentiel de compétences du référent contribuerait à alimenter la réflexion sur la pertinence de la création d'une certification professionnelle* par les acteurs de la filière.

* Certification professionnelle à laquelle 62% des répondants à l'enquête 'Structures' et 87% des personnels sont plutôt ou totalement favorables.

LE RENFORCEMENT DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE PLÉBISCITÉ PAR LES PROFESSIONNELS

La prise en compte du handicap dans la formation initiale des professionnels de l'enseignement artistique apparaît tout à fait nécessaire, mais est encore absente de nombre de formations initiales, ou réduite à quelques heures de sensibilisation uniquement.

Une réflexion de fond doit être engagée avec les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique pour intégrer le champ du handicap dans les enseignements fondamentaux et harmoniser ses contenus pédagogiques au plan national.

L'enquête montre également que l'inscription de formations sur la thématique du handicap dans le plan de développement des compétences est un facteur d'inclusion.

Les professionnels considèrent majoritairement qu'ils ne disposent pas des compétences et des connaissances suffisantes pour accueillir des personnes en situation de handicap. Et de fait, ils placent la « construction d'un plan de formation intégrant le handicap » au premier rang des actions prioritaires à mettre en œuvre.

La mobilisation plus soutenue des organes de la formation continue des agents de la fonction publique et des salariés des secteurs associatif et privé sur les thématiques relevant du champ du handicap permettrait de répondre aux besoins prioritaires exprimés par les professionnels et d'améliorer significativement les dynamiques inclusives dans les établissements.

La nomination d'un référent handicap et le développement des compétences de l'ensemble des professionnels des établissements d'enseignement artistique - en formation initiale ou continue - permettraient notamment de :

- favoriser l'orientation des élèves en situation de handicap dans les cycles avec les aménagements appropriés,
- réduire les ruptures de parcours après le 1er cycle,
- privilégier les situations pédagogiques de mixité avec les autres élèves dans les parcours personnalisés,
- intégrer l'accessibilité de l'offre de diffusion à la réflexion globale sur l'accueil des personnes en situation de handicap.

DES PRATIQUES DE COMMUNICATION EXTERNE INSUFFISANTES

La quasi-totalité des structures déclare ne jamais avoir refusé ou avoir rarement refusé une demande d'inscription d'une personne en situation de handicap.

Or, au regard des faibles taux d'accueil d'élèves en situation de handicap déclarés, ces résultats mettent sans doute en lumière la réserve, voire l'auto-censure, des personnes en situation de handicap et/ ou de leurs familles à frapper aux portes des écoles de musique mais aussi - et peut-être surtout - le défaut de communication externe des établissements (50% des structures ne diffusent aucune information particulière en direction des personnes handicapées).

L'enquête montre que les structures accueillantes sont des structures communicantes.

Le développement des actions de communication, dans leurs formes et contenus, visant à informer les personnes en situation de handicap et les structures relevant du champ du handicap du territoire de l'ouverture de l'établissement d'enseignement musical permettrait d'augmenter le nombre de sollicitations, tant pour les inscriptions individuelles que pour la mise en place d'actions partenariales.

LES INSTANCES GESTIONNAIRES À SENSIBILISER ET MOBILISER

Malgré la réglementation en vigueur applicable à tous les ERP, peu de structures ont réalisé les démarches de diagnostic de l'accessibilité du cadre bâti.

Plus encore, le Registre Public d'Accessibilité n'est élaboré que par un cinquième des lieux d'enseignement musical participants, alors même que ce document est rendu obligatoire depuis le 30 septembre 2017. Destiné à renseigner les publics sur le degré d'accessibilité de l'ERP (locaux et prestations notamment), son élaboration est placée sous la responsabilité conjointe du directeur d'établissement et de l'instance gestionnaire (ou du propriétaire des locaux).

Or, l'enquête met en lumière une importante méconnaissance des directeurs sur l'effectivité de ces démarches. Ces résultats interrogent le niveau d'information – ou de préoccupation – des équipes dirigeantes sur les réglementations en vigueur et invitent à poursuivre les actions d'information et de sensibilisation des directeurs et de leurs bailleurs à leur bonne mise en application.

PERSPECTIVES

Avec toutes les réserves énoncées en introduction et tout au long de ce rapport, cette étude exploratoire constitue une première étape dans la volonté partagée par Musique en Territoires, MESH et le ministère de la Culture d'œuvrer à une meilleure connaissance des pratiques professionnelles et des facteurs favorisant l'accueil des personnes en situation de handicap dans le secteur de l'enseignement musical.

Elle espère fournir un socle de connaissances et des clés d'action aux équipes dirigeantes et aux décideurs publics pour construire un écosystème efficient en faveur de l'inclusion artistique de chaque citoyen, quels que soient ses besoins particuliers.

Cette étude appelle de fait des prolongements portant notamment sur les types de situations de handicap des élèves accueillis et l'orientation pédagogique qui leur est proposée, sur les aménagements pédagogiques spécifiques mis en œuvre, etc. L'exploration des pratiques d'accueil dans les autres disciplines (danse, théâtre, arts plastiques, cirque) et le recensement des expériences et des besoins des personnes en situation de handicap (en tant qu'usagers effectifs ou potentiels des lieux d'enseignement artistique) permettraient également d'enrichir le corpus de connaissances empiriques susceptibles de légitimer et d'aiguiller les processus décisionnels à toutes les échelles (établissement, territorial et national).

Annexe

Construction de l'indicateur de dynamique inclusive

CONSTRUCTION DE L'INDICATEUR À PARTIR DE 4 VARIABLES

1. Avoir coché au moins une réponse à la question :

« Dans votre structure : Le plan de développement des compétences prend en compte le handicap / Les compétences dans le domaine du handicap sont prises en compte lors de l'embauche » (choix multiple)

Réponse	Pondération
Pas de réponse	0
Le plan de développement des compétences prend en compte le handicap	1
Les compétences dans le domaine du handicap sont prises en compte lors de l'embauche	1

Graduation de 0 à 2 (choix multiple) - Poids de la variable : 25%

2. Avoir répondu «jamais» ou «rarement» à la question :

«Certaines demandes d'inscription d'élèves/étudiants en situation de handicap n'ont-elles pu être honorées ?»

Réponse	Pondération
Toujours	0
Souvent	0
Rarement	1
Jamais	2

Graduation de 0 à 2 (choix unique) - Poids de la variable : 25%

3. Avoir coché une des 3 réponses à la question « Quelles modalités d'accueil spécifiques au moment de l'inscription sont-elles mises en place pour les élèves en situation de handicap ? » (choix multiple)

Réponse	Pondération
Aucune	0
Rubrique sur fiche d'inscription	1
Rendez-vous personnalisé	1
Autre	1

Graduation de 0 à 3 (choix multiple) - Poids de la variable : 25%

4. Avoir coché une des réponses à la question « Quelles adaptations sont-elles mises en œuvre pour les évaluations des élèves en situation de handicap ? » (choix multiple)

Réponse	Pondération
Aucune	0
Contenu de l'épreuve adapté	1
Temps supplémentaire alloué	1
Matériel spécifique mis à disposition	1
Aide humaine	1
Dispense d'épreuves	1
Grilles d'évaluation adaptées	1
Autre	1

Graduation de 0 à 7 (choix multiple) - Poids de la variable : 25%

GRADUATION DE L'INDICATEUR

L'indicateur se présente sous la forme d'une note sur 100.

Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4
0 à 2	0 à 2	0 à 3	0 à 7
0 : 0 1 : 12,5 2 : 25	0 : 0 1 : 12,5 2 : 25	0 : 0 1 : 8,3 2 : 16,6 3 : 25	0 : 0 1 : 3,57 2 : 7,14 3 : 10,7 4 : 14,3 5 : 17,8 6 : 21,4 7 : 25

De 0 à 24	Dynamique inclusive faible	Catégorie 1
De 25 à 49	Dynamique inclusive moyenne	Catégorie 2
De 50 à 74	Dynamique inclusive forte	Catégorie 3
De 75 à 100	Dynamique inclusive très forte	Catégorie 4

Bibliographie

- ▶ ARCHIMED, *Étude sociologique d'actions mises en place pour l'intégration des personnes en situation de handicap dans les lieux d'enseignement et de pratique artistique (musique, danse, théâtre)*. Ministère de la Culture et de la Communication, 2005.
- ▶ BRITISH COUNCIL - Time to Act, *Secteur culturel : comment le manque de connaissance crée des obstacles pour les artistes et les publics en situation de handicap*, 2021 (traduction en français 2022).
- ▶ BRUTPOP, *Enseignement musical et handicap : 15 questions*, 2021.
- ▶ CHATEIGNER Frédéric (Resp. Dubois V. et Ebersold S.), *Handicap, pratiques culturelles et participation sociale*. CNSA, DRESS-MiRe, 2010.
- ▶ DURANTON Nicole, GONTHIER-MAURIN Brigitte, *Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication par le groupe de travail « culture et handicap »*, Sénat, session extraordinaire 2016-2017, n° 648, 19 juillet 2017.
- ▶ EUROPE BEYOND ACCESS, *Les artistes en situation de handicap: un nouvel agenda culturel pour l'Europe*, 2020.
- ▶ EUROPEAN AGENDA FOR CULTURE, *A report on policies and good practices in the public arts and in cultural institutions to promote better access to and wider participation in culture*, 2012.
- ▶ FONDATION HANDICAP MALAKOFF HUMANIS, *L'accès à la culture des personnes en situation de handicap*, 2022.
- ▶ MESH, *Pour un enseignement artistique accessible - Danse, musique, théâtre - Guide pratique*. Ministère de la Culture, collection Culture et Handicap, 2020.
- ▶ MEYER-LERECULEUR Catherine, *L'accessibilité dans le champ du spectacle vivant - Vers des « agendas d'accessibilité programmée » des oeuvres et des pratiques amateurs*. Ministère de la Culture et de la Communication, 2016.
- ▶ ROUSSEL Pascale, *Les restrictions de participation à la vie sociale des adultes de 20 à 59 ans – Une exploitation de l'enquête HID 1999*. Centre Technique National d'Études et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations, 2004.

Sigles utilisés

- Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée
- BIM : Boucle à induction magnétique
- DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- DROM : Départements et Régions d'Outre-Mer
- ERP : Établissement Recevant du Public
- ESMS : Établissement et Service Médico-Social
- ETP : Équivalent Temps Plein
- FALC : Facile à Lire et À Comprendre
- LSF : Langue des Signes Française
- OETH : Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
- PSH : Personne en Situation de Handicap
- RPA : Registre Public d'Accessibilité
- RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
- SDEA : Schéma Départemental des Enseignements Artistiques
- ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

MUSIQUE
en territoires

www.musiqueenterritoires.com

mesh
Musique
et situations
de handicap

www.mesh.asso.fr